

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

AMICALE DU NID 31

E-mail : contact@amicaledunid31.fr

Site web : www.amicaledunid31.fr

Tél. : 05 34 41 57 60

52 Boulevard Déodat de Séverac

31300 Toulouse



L'Amicale du Nid

Association Loi 1901 – déclaration (Préfecture de la Seine) : 19/08/46 – J.O. du 21/09/46

Siège social : 21, rue du Château d'Eau

75010 PARIS

Tél. : 01 44 52 56 40

Fax : 01 42 03 55 39

Email : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org

Présidente : Marie-Hélène FRANJOU

Déléguée générale : Hélène DE RUGY, jusqu'en mai 2020 – Delphine JARRAUD, depuis mars 2020

L'Amicale du Nid Toulouse

Ouverture du service : 10 octobre 1967

Agrément CHRS depuis le 1er janvier 2007

52, boulevard Déodat de Séverac

31300 Toulouse

Tél. : 05 34 41 57 60

Fax : 05 34 41 57 69

Email : contact@amicaledunid31.fr

Président Comité Territorial : Jean Louis SIRVEN

Directeurs : Jean Luc ARNAUD, jusqu'en juillet 2020 – Gary MIKAELIAN, depuis juillet 2020

TABLES DES MATIERES

Le mot de la Présidente	5
Les établissements de l'Amicale du Nid.....	6
Contexte et points notables de l'année 2019	6
Introduction	8
1. Présentation de l'Amicale du Nid 31	14
1.1. Le projet d'établissement.....	14
1.2 Organisation des actions	17
1.3 Moyens en personnel et affectation	20
1.4 Affectation par activités en direction du public	20
2. L'activité de l'établissement en 2019	25
3. Aller-vers	31
3.1. Travail de rue.....	31
3.1.1 Les modalités des maraudes nocturnes	31
3.1.2 L'adaptation du travail de rue en 2019	31
3.1.3 La portée de l'action.....	32
3.2 Site internet.....	33
3.3 Formation	33
4. Accompagner-vers.....	34
4.1. Les permanences d'accueil sans rendez-vous.....	35
4.1.1 La dimension collective de l'accueil	36
4.1.2 Les entretiens ponctuels en permanence	37
4.2 Actions collectives	38
4.2.1 Projet associatif	38
4.2.2 Activités culturelles	38
4.2.3 L'atelier français-santé	40
4.2.4 La collaboration avec une sage-femme de la PMI.....	41
4.2.5 La chorale	41
4.3 L'accompagner-vers, en première ligne.....	43
4.3.1 Les axes de travail du Pôle première ligne	43
4.3.2 Les faits marquants du Pôle première ligne	49
4.4 L'accompagnement dans les démarches juridiques	52
4.4.1 La demande d'asile.....	53
4.4.2 Le dépôt de plainte.....	55
4.5 Le Parcours de Sortie de Prostitution (PSP)	55
4.5.1 La préparation du dossier PSP	56
4.5.2 La commission départementale	57
4.5.3 L'accompagnement spécifique des PSP	58

4.6	Accompagner vers l'insertion socio-professionnelle	58
4.6.1	L'accès à la régularisation.....	59
4.6.2	L'accès aux droits	60
4.6.3	L'accès à la formation et à l'emploi.....	61
4.6.4	Les démarches liées à l'hébergement et au logement.....	62
4.6.5	L'accompagnement à la parentalité.....	62
4.6.6	L'accompagnement à la santé	63
5.	Le projet régional	64
5.1	Les actions menées en 2019 dans le cadre du projet régional	65
5.1.1	La journée régionale.....	65
5.1.2	Les actions de formation	65
5.1.3	Les actions de sensibilisation	65
5.2	L'accompagnement des commissions départementales	66
6.	Actions de prévention et formation	66
6.1	Les principes fondateurs de l'axe prévention-formation.....	66
6.2	Les actions de prévention	69
6.2.1	Sensibilisation et information	69
6.2.2	Intervention destinée aux futur.es professionnel.les du secteur social	70
6.2.3	L'éducation à la vie sexuelle et affective (EVAS)	70
6.2.4	Fonction ressource	70
6.2.5	Site internet.....	71
6.3	Les actions de formation	71
6.3.1	A destination des professionnel.les	71
6.3.2	Dans le cadre du projet regional	72
6.3.3	Collaboration entre les AdN 31 et 34 pour élaborer et dispenser des formations.....	72
6.4	Les perspectives de développement de l'axe prévention-formation	73
	Conclusion du président territorial de Haute-Garonne.....	74
	LEXIQUE DES ABREVIATIONS.....	75

Le mot de la Présidente

L'année 2019 a été particulièrement riche comme le démontre le rapport d'activités.

Que ce soit à l'occasion de la réalisation du film « Faire le jour » ou en exprimant par leurs mots, dans d'autres lieux, leur volonté d'aller de l'avant, les personnes accompagnées nous apportent chaque jour la démonstration qu'aller vers la sortie de la prostitution nécessite d'être au centre du dispositif et d'avoir l'appui du collectif.

Les parcours de sortie sont un soutien très important pour aller vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale. Ils redonnent de l'espoir aux personnes accompagnées et les dynamisent. Le plus grand nombre d'entre eux est le fait de l'Amicale du Nid mais ils sont encore trop peu nombreux sur le plan national par rapport aux besoins. La loi du 13 avril 2016 doit être appliquée dans tous les territoires et dans tous ses aspects.

On le verra, les actions de sensibilisation, de diagnostics et de formation ont été nombreuses, elles sont essentielles pour transformer le regard de la société sur la prostitution, apprendre à accompagner les personnes en situation de prostitution et à aborder la question auprès des enfants et des jeunes majeur-es.

Les constitutions de partie civile permettent une autre sorte d'accompagnement pour l'obtention des droits des personnes, c'est aussi une façon de faire entendre dans les institutions et les médias ce qu'est réellement la prostitution.

Le projet associatif réactualisé pour les cinq années prochaines définit les axes prioritaires pour combattre la prostitution, ses violences et la domination masculine dont elles sont issues. Il est le support pour affirmer un accompagnement féministe prenant davantage en compte la participation des personnes accompagnées et l'effet levier du collectif.

Beaucoup a été fait au cours de cette année 2019 et il faut saluer le travail de tous-tes les salarié-es de l'Amicale du Nid, à quelque niveau que ce soit. Chacun-e a contribué à sa place aux résultats obtenus. Mais la cohésion des équipes et leur motivation n'auraient pas été au rendez-vous sans l'énergie et le savoir-faire des responsables d'établissement, sans l'implication et le talent de la déléguée générale.

Marie-Hélène FRANJOU

Les établissements de l'Amicale du Nid

Sept des huit établissements de l'Amicale du Nid ont une convention de délégation de service public au titre des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), comprenant, selon les établissements, l'aller vers, l'accueil et le suivi sans hébergement, l'hébergement d'urgence et d'insertion et les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA).

L'établissement de Grenoble assure ses activités, dans les départements de l'Isère et de la Savoie, dans le cadre de subventions annuelles et d'une convention triennale avec l'ARS.

Les établissements mobilisent également d'autres financements (ARS, Conseils départementaux et régionaux, subventions municipales, etc...) pour une palette d'actions d'accompagnement –accès à l'emploi, apprentissage du français, accès aux soins, accompagnement juridique ...– de formation auprès des professionnel.les et de prévention auprès des jeunes.

Les permanences d'accueil ouvertes dans le Val d'Oise en 2017 et dans les Yvelines en 2018 portent à 11 le nombre de départements d'implantation de l'association.

Contexte et points notables de l'année 2019

2019 a été pour l'Amicale du Nid une année d'approfondissement et de mutualisation de ses actions, avec des chantiers transversaux importants :

- La réflexion pour la refonte du projet associatif qui sera présenté à l'Assemblée Générale en 2020 a été conduite au cours de deuxième semestre 2019 ; elle a rassemblé toutes les parties prenantes de l'association : Conseil d'Administration, Comités territoriaux, équipes salariées mais aussi surtout les personnes accompagnées autour de 10 thèmes dont par exemple la participation des personnes accompagnées, l'approfondissement de l'accompagnement et la prise en compte de la pensée féministe.
- Le suivi des commissions départementales issues de la loi du 13 avril 2016 met en évidence les fonctionnements très différents d'un territoire à l'autre, une politique publique active dans certains départements, beaucoup moins dans d'autres, un nombre très inégal de parcours de sortie de prostitution.
- Les actions collectives développées dans tous les établissements dans le cadre du projet financé par le Fonds Asile Migration (FAMI) ont permis de mettre en évidence l'expression des personnes accompagnées et de souligner l'effet levier du collectif pour l'émancipation du système prostitutionnel.

2019 a également été une année importante de développement des actions de l'association :

- Création d'une nouvelle pension de famille à Saint-Denis, la pension Rosa Parks ;
- Ouverture du centre d'hébergement d'urgence à Béziers pour femmes victimes de violences conjugales composé d'un appartement d'accueil en extrême urgence et 7 appartements avec 13 chambres ;
- Ouverture en partenariat avec COALLIA à Paris de 75 places d'hébergement pour demandeurs.euses d'asile et réfugié.es victimes de violences, notamment de prostitution et de traite des êtres humains ;
- Création d'une mission mineur.es en Seine-Saint-Denis ;
- Conduite de diagnostics territoriaux en Bretagne, où l'implantation de l'Amicale du Nid est à l'étude, mais aussi dans le Maine-et-Loire et le Pas-de-Calais Calais ;
- Un diagnostic de la prostitution de mineur.es a commencé dans le Val d'Oise.

Toutes ces actions appuient et renforcent le travail de base de l'association : l'accompagnement des personnes concernées par la prostitution vers une insertion socioprofessionnelle permettant une vie sans la violence qu'est la prostitution dans un contexte où la volonté politique de lutte contre le système prostitutionnel est peu affirmée au niveau national, la prostitution étant rarement mentionnée dans le cadre de la politique de lutte contre les violences à l'encontre des femmes, où les droits des victimes de prostitution, de proxénétisme et de traite sont inégalement accessibles selon les territoires, où souvent la volonté politique de réduire l'immigration prime sur l'accès aux droits des victimes.

Introduction

Cette introduction a pour moi une saveur particulière, en qualité de directeur de l'établissement de l'Amicale du Nid 31, puisqu'il s'agit du dernier rapport d'activités que je rédige. En effet, j'ai pensé qu'il était le moment pour moi de faire valoir mes droits à la retraite. Ils étaient acquis depuis deux ans et demi mais la période n'était alors pas la plus appropriée professionnellement, contrairement à la période présente. J'aurai occupé la fonction de directeur durant dix ans et demi ; l'établissement a profondément évolué, malgré que des chantiers importants restent à engager.

Au cours de ces dix années, ma préoccupation première fut de retrouver la **stabilité administrative et financière** qui faisait alors défaut et fragilisait l'activité, et parfois même l'identité de l'établissement. Les déficits récurrents, autant sur la partie de gestion du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) que sur la partie prévention et formation, instituaient une fragilité qui freinait le dynamisme de l'établissement. Une gestion rigoureuse – mais pas austère - et des relations partenariales renforcées avec nos autorités budgétaires ont donné à l'établissement un nouveau souffle. L'un des indicateurs forts en est l'augmentation substantielle de la Dotation Globale de Financement (DGF), dans une période de restriction.

Au niveau administratif l'établissement était englué dans une location de locaux certes bien situés mais trop spacieux, vétustes et très mal gérés, qui impactaient négativement le quotidien de tou.tes, salarié.es et personnes accompagnées. L'achat de locaux et le déménagement en 2017 ont permis la mise en place d'une **nouvelle organisation de travail**, plus rassemblée et communicante, ainsi qu'une amélioration de l'accueil proposé. Une autre préoccupation fut de diversifier et d'accroître les compétences au sein de l'équipe, afin de favoriser une approche plus large des contextes de la prostitution et des personnes accompagnées, répondant davantage aux besoins actuels. Dès 2015, le recrutement d'une juriste et d'une sociologue assurant la fonction de chargée de prévention et formation ont permis d'enrichir la culture professionnelle de l'établissement, qui jusqu'alors était doté de quatre postes de travailleurs.euses sociaux.ales.

La **fonction juridique** a été rendu possible, en concertation avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), en convertissant une partie du temps de travail du poste d'assistante sociale laissé vacant pour un départ en retraite progressive en un poste destiné à l'accompagnement juridique. Il s'agissait de mieux prendre en compte l'accompagnement des personnes victimes de Traite des Êtres Humains (TEH), mais également de renforcer l'analyse et les réponses juridiques. L'arrivée d'une sociologue au sein de l'équipe a été rendue possible par la **stabilisation de l'action de prévention et formation**, puisque progressivement cet axe de travail est passé d'une moitié d'Equivalent de Temps Plein (ETP) à un poste à temps plein. Cette dernière, titulaire d'un Master Genre, Égalité et Politiques Sociales (GEPS) a introduit et consolidé au sein de l'équipe une analyse sociologique et genrée de la prostitution.

Le **développement de la portée territoriale de l'établissement** a également été un enjeu fort pour moi. Dès 2012, avec le soutien de la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) Catherine Hugonet, et à travers l'implantation d'un premier projet régional, nous avons lancé un cycle de formation et mis en place des groupes de travail sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, cinq départements sur huit s'engageant dans la démarche. L'objectif était alors **d'inscrire la question de la prostitution à l'ordre du jour dans les départements où il n'y existait aucune association spécialisée**, ainsi que de **favoriser la mise en place de réseaux partenariaux**. Ce premier projet a favorisé la

concrétisation du second, toujours avec la collaboration de la DRDFE et de concert avec l'AdN 34, visant la mise en place des commissions départementales sur la région Occitanie, établies par la loi du 13 avril 2016. Cette initiative, maintenant portée par un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** (CPOM) avec le Secrétaire général pour les Affaires régionales (SGAR), a permis de transformer en actions concrètes les dispositifs prévus par la loi sur la région. A l'heure actuelle, des commissions ont été créées dans un nombre important de départements, et de nombreux Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) ont été mis en oeuvre, soit environ un quart des parcours existants au niveau national. Ces actions ont permis - au-delà de l'accompagnement dont bénéficient les personnes en PSP – de visibiliser la problématique prostitutionnelle dans un nombre important de territoire. L'établissement de l'AdN 31 remplit à ce titre davantage sa fonction sociale et politique, au-delà de personnes et des parcours accompagnées.

La question des **ressources humaines** a également figuré parmi mes préoccupations, car je suis persuadé que dans le champ du social, « l'outil de travail » est en premier lieu l'équipe et les intervenant.es, le projet associatif arrivant bien entendu en second lieu. La situation particulière à l'AdN 31 tenait au fait que l'équipe, restreinte alors à quatre intervenant.es, avait une très grande ancienneté, soit entre 22 et 33 ans selon les travailleur.euses sociaux.ales, et que leurs départs respectifs en retraite allaient être rapprochés. Trois d'entre eux.elles ont quitté l'établissement en 2018, la quatrième étant absente depuis le mois de juin 19. Ceci nous a obligé à adopter une politique de recrutement offensive au regard de la taille de notre structure, qui en tenant compte de l'augmentation d'effectif, nous a amené.es à effectuer cinq recrutements en deux ans sur l'équipe d'intervenant.es sociaux.ales, dont trois ont eu lieu entre décembre 2018 et décembre 2019. Il nous a fallu sélectionner des candidatures associant expériences préalables suffisantes permettant de s'engager plus sereinement. Pour les nouvelles recrues, l'engagement est nécessaire auprès d'une problématique qui occupe une place particulière dans la société française, au même titre qu'une lecture et une analyse abolitionnistes de la réglementation de la prostitution ; la volonté et la capacité de s'inscrire dans un groupe de travail récent et mouvant ; l'ouverture à la transmission des membres de l'ancienne équipe de travail pour ne pas perdre leur riche passé ; l'envie également de peser sur la trajectoire de l'AdN ; sans oublier la maîtrise de l'anglais courant puisque la TEH est devenu notre cœur de métier. Au moment de l'écriture de ce rapport d'activité, pendant la période de confinement dû au Covid-19, je crois pouvoir dire que le pari est réussi, même si des phases difficiles ont été traversées.

L'équipe maintenant composée de sept intervenant.es - bientôt huit -, témoigne d'un **engagement individuel et collectif fort, de solidarité et de partage, ainsi que de l'envie de questionner et de construire**. Cette équipe a développé un mode de relation interne direct et simple, d'attention au public et de volonté d'élaboration dans des directions nouvelles, certaines encore à l'état d'ébauche. Elle est porteuse de ces développements ; toutefois sans l'ancienne équipe rien n'aurait été réalidable. C'est bien la conjonction de l'histoire de l'association et de l'établissement, associée à la projection dans l'avenir, qui est en train de se réaliser à l'Amicale du Nid 31.

L'année 2019

2019 aura tenu ses promesses d'année charnière pour l'établissement toulousain de l'Amicale du Nid. Voici les différents axes que nous avons souhaité mettre en avant, dans cette introduction : **les projets de travail innovants, les changements internes, la poursuite de la structuration des commissions départementales, les liens de partenariat élargis et la participation des usagers**.

Les projets innovants

Deux nouveaux projets d'actions ont été élaborés durant l'année 2019. Néanmoins les deux n'ont pas abouti, et ce a priori pour des raisons financières, bien que les appels à projet émanaient des ministères concernés. Le premier appel à projet provenait du Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes. L'un des trois axes proposait de renforcer les offres d'accompagnement et de services en direction des jeunes et des mineur.es. Nous avons choisi avec l'AdN 34 d'y répondre ensemble afin de construire une offre régionale en Occitanie. La proposition était de développer un ensemble coordonné d'axes de travail. Prévoyant **l'intervention directe auprès des publics mineurs en situation de prostitution sur nos départements d'implantation**, de même que **l'aide par la formation et le soutien aux projets territoriaux aux professionnel.les impliqué.es dans l'accompagnement des jeunes dans les autres départements**, le projet visait à soutenir des propositions adaptées au public cible. Malheureusement aucun projet de cette nature n'a été retenu, pas plus que ceux portés par nos collègues de Marseille ou de Lyon, sans élément de réponse ou d'explication de la part du ministère.

Le second appel à projet auquel nous avons été associés émanait quant à lui de la Direction générale des étrangers en France (DGEF). L'objectif était ici de **créer ou de transformer des places d'hébergement pour des femmes demandeuses d'asile, victimes de violence ou de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle**. Pour prendre en compte la spécificité de ces parcours, un surcoût de 13€/jour/personne était proposé. Le dispositif Ac.Sé nous a sollicité.es pour répondre sur la transformation des places de leur Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), puis par la suite l'association Olympe de Gouges a été invitée à nous rejoindre sur le versant de l'accompagnement aux femmes victimes de violence. La plateforme ainsi créée devait transformer 40 places au cours de la première année. La proposition supplémentaire avec cette notion de plateforme résidait dans la possibilité d'associer un certain nombre de nos partenaires afin de créer une dynamique territoriale bien plus large que ces 40 places, sur le territoire. Chacun des 2 partenaires associés aurait eu les moyens de recruter 1,75 ETP pour cet accompagnement spécifique.

Ici aussi, une réponse négative nous a été adressée par la DGEF qui avait sollicité le réseau, en argumentant par le manque de financement, pourtant proposé quelques mois plus tôt. Au sujet de ces deux refus, outre l'impossibilité de développer de nouvelles actions nécessaires, le point négatif majeur réside dans la non prise en compte de la notion de territoire d'intervention, et le renvoi de chacun à la notion d'établissement.

Les changements organisationnels et les ressources humaines

Comme évoqué plus haut, dans la continuité du renouvellement prévu de l'équipe, les changements internes se sont poursuivis et diversifiés en 2019. Nous tenons à souligner l'arrivée en avril 2019 d'une éducatrice spécialisée dont le poste est financé à parité par la DDFE 31 et la Ville de Toulouse, dans le but de **favoriser l'accompagnement des parcours de sortie de prostitution**, allégeant par ce biais les deux travailleurs sociaux qui étaient en charge jusqu'alors. A ma connaissance, l'Amicale du Nid 31 est la seule à avoir pu augmenter la masse salariale pour soutenir les parcours liés à la mise en place de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains de Haute-Garonne.

En revanche, **deux départs non prévus** sont survenus au cours des six premiers mois de l'année. Plusieurs facteurs semblent être à l'origine de cet arrêt ou du moins à l'impossibilité de continuer le travail. Parmi eux, nous pouvons mentionner la fatigue liée à l'accompagnement de personnes victimes de TEH, qui confronte en permanence les intervenant.es à la violence ; la difficulté de voir les ancien. nes collègues quitter l'établissement ; les changements induits par ces départs et par

l'évolution de l'organisation du travail ; ou encore les difficultés éventuelles liées à la brèche intergénérationnelle au sein de l'équipe. Cette situation nous invite à être attentifs.ves à la question de l'ancienneté. Lorsque la seule expérience de travail est liée à une même structure et qu'elle dépasse les 30 années, les relations interpersonnelles sont aussi prégnantes que la notion de projet de travail collectif, et les changements à réaliser, quels qu'ils soient, exigent de plus gros efforts.

Le second départ imprévu est celui de la sociologue chargée de prévention et formation, en formation de cadre, qui a saisi une opportunité au sein de l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA), dans le service juridique qui aura en charge les stages de responsabilisation des clients mis en place dans le cadre de la Loi du 13 avril 2016. La difficulté du recrutement pour cette fonction réside dans les compétences très diverses et spécifiques qu'il faut associer. Il s'agit en effet, pour les plus importantes fonctions, de construire des modules de formation ou de sensibilisation pour des publics très variés, animer des groupes de parole auprès de jeunes, animer des groupes de travail de professionnel.les, animer les réseaux sur les territoires, être au contact du public concerné pour certaines actions, animer et actualiser le site internet, créer des outils de communications et participer à des recherches. Le premier recrutement effectué en septembre pour remplacer la chargée de prévention/formation n'a pas pu aller au-delà de la période d'essai, laissant le poste est vacant durant environ la moitié de l'année. Malgré cela, demandes n'ont pas tari et ceci est plutôt un bon indicateur de notre implantation. Le second recrutement, bien plus adapté, a été réalisé en février 2020.

Cette année a donc été riche en mouvements du personnel, et si l'activité a parfois été perturbée, les réflexions et la dynamique institutionnelle ont permis d'avancer dans ce contexte de changement et d'adaptation permanents.

Les commissions départementales, liées à la loi du 13 avril 2016

Bien évidemment, comme l'ensemble du secteur social spécialisé sur la prostitution et la traite des êtres humains, la mise en place des commissions départementales a constitué une réforme importante, bien que le nombre de personnes qui ont pu en bénéficier n'est pas encore significatif. Nous expliquions déjà dans le rapport d'activités de 2018 que « l'enseignement majeur de cette politique publique est peut-être à mettre sur cet aspect : la prostitution est devenue progressivement une question là où il n'y en avait pas, où les fonctionnements sociaux faisaient qu'il valait mieux ne pas voir, ne pas se poser de question, ne pas y réfléchir au-delà de la question de droit et de la liberté de chacun. Les établissements sociaux ou scolaires, les assistants parlementaires de certains députés, les partenaires, les journalistes, les services enquêteurs, un certain nombre d'acteurs semblent se mobiliser différemment, comme si le travail en commission avait permis la diffusion de questionnements, plus éclairés ».

Pour l'année 2019, **l'activité de l'établissement liée aux PSP s'est considérablement renforcée et diversifiée**. Les deux intervenant.es sociaux.ales qui réalisent l'accompagnement des personnes bénéficiaires de PSP ont pu, grâce au recrutement évoqué plus haut, accompagner davantage de parcours, mais en atteignant tout de même certaines limites. **A la fin de l'année 2019, 13 personnes sont accompagnées par l'Amicale du Nid 31 grâce à cette procédure, soit la moitié des parcours approuvés par la commission départementale de la Haute-Garonne**. Ces suivis suscitent des bonheurs certains, lorsque nous voyons les personnes s'engouffrer dans l'insertion et retrouver une place dans la société dès l'ouverture de leurs droits. Être témoins de l'émancipation des personnes procure une grande satisfaction. Dans le même temps, ces parcours génèrent également des inquiétudes véritables lorsque les perspectives de développement semblent réduites. Les deux travailleur.es sociaux.ales

impliqué.es directement reviendront sur ces questions techniques plus avant dans le rapport .

En termes de partenariat, les réseaux de travail évoluent favorablement et ceci replace cette action dans une notion de territoire qui se mobilise autour d'une problématique et des personnes victimes, que la société que nous représentons en tant qu'établissement doit accompagner spécifiquement. Parmi les partenaires engagés, citons Soliha, qui gère l'hébergement en en dispositif d'Intermédiation Locative (IML) de 10 personnes en colocation. Les associations agréées prennent en charge l'accompagnement social global. Ce type de dispositif ne peut d'ailleurs fonctionner que sous cette formule, tant le dispositif du PSP est peu soutenu financièrement. La Direction de la Migration et de l'Intégration (DMI) s'est également montrée très engagée sur la question des titres de séjour et des validations des titres nationaux, grâce à l'ensemble des *process* mis en place permet aux personnes de bénéficier au maximum de leur droits. Citons également la justice et la police, qui suite à plusieurs interpellations de notre part, relatives à la difficulté de réaliser des dépôts de plainte dans de bonnes conditions, ont proposé une procédure simplifiée. Celle-ci associe systématiquement le parquet à notre demande aux services enquêteurs lors de la préparation de la plainte. De fait, depuis 18 mois, les plaintes se réalisent dans des conditions optimales pour les victimes. Cette démarche devient une vraie possibilité et opportunité pour les victimes, les réparations psychiques étant possibles, et la protection, renforcée. Enfin citons pour clore ce chapitre l'engagement de la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE) de Haute-Garonne, grâce à laquelle cette commission, qui a encore du chemin à parcourir, fonctionne d'année en année davantage au bénéfice des victimes de TEH.

La traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

Depuis de nombreuses années, le public majoritaire composant la file active de l'AdN 31 – à l'image des partenaires avec lesquels nous travaillons - est composé de **personnes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle (TEHFES)**, des **femmes d'origine nigériane** pour la plupart. Cette situation est générale ; le protocole de Palerme - et la Convention de Varsovie à partir de 2003 - ayant été ratifiés car le trafic mafieux mondial prenait de l'ampleur, l'évolution mondiale de la TEH ne laisse guère planer le doute sur l'avenir. L'agglomération toulousaine est particulièrement touchée par cette problématique, et le nombre de sollicitations à ce sujet émanant des partenaires en atteste. L'AdN 31 a construit une expertise, comme tant d'autres, en se formant, en s'adaptant, en identifiant au plus juste les besoins des personnes et en modifiant ses pratiques de travail. La création du poste de juriste était une réponse à cette nécessaire adaptation.

Notre **référence à l'abolitionnisme** et notre **engagement dans le champ du travail social** ont certainement permis, dans les différents réseaux où nous sommes engagés, ainsi que chez les partenaires proches, que notre entité soit identifiée comme « **experte** » **de la TEH et dans l'accompagnement des victimes**. Nous sommes extrêmement sollicité.es pour échanger, partager, mettre en place des réunions de concertation et des protocoles. Les demandes de formation sont également relativement nombreuses sur l'angle des réseaux de traite nigériens. La dernière offre de collaboration a émané de Mr Pons, le Procureur de la République adjoint au Tribunal de Grande Instance de Toulouse, en vue de la mise en place de la cellule de veille sur la traite au début de l'année 2019. Celle-ci rassemble un grand nombre d'institutions, incluant bien entendu le service enquêteur, les différents parquets, et le parquet mineur depuis peu, mais aussi la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le Conseil Départemental, et finalement cinq associations dont l'AdN 31. Le maître mot de Mr Pons, qui avait déjà instigué la création d'une cellule de veille dans son précédent ressort à Bordeaux, est de véritablement placer la victime au centre des différents enjeux, tout en

construisant un réseau de travail. Il est par exemple très tenace sur l'absence de « déclic traite » dans des enquêtes, dès lors qu'un ou deux indicateurs sont présents. Les administrations ou services enquêteurs bénéficient souvent de sa pédagogie active. De même, il sollicite régulièrement les associations spécialisées sur des éléments ou des situations qui doivent être favorisés ou qui mettent en avant les manques.

Nous ne mesurons pas encore les résultats de cet axe de travail, mais la création d'une autre cellule de veille sur les mineur.es fait d'ores déjà partie des projections futures. La cellule prendrait en charge les cas de victimes de traite ou de prostitution, les deux étant assimilables dans la logique de Mr Pons, qui augure bien des développements à venir. Pour autant, nous souhaiterions vivement que notre expertise, sans abandonner celle-ci, s'élargisse vers des contextes de prostitution plus divers ; celle des jeunes et/ou des mineur.es, sur les réseaux sociaux mais aussi la prostitution vivrière, sont des sujets sur lesquels nous aimerions avoir les moyens d'intervenir.

La participation des usager.es

Depuis 2016, s'appuyant sur les projets de déménagement et l'application de la loi du 13 avril 2016, l'établissement proposait régulièrement des rencontres avec les personnes bénéficiant d'un accompagnement pour recueillir leurs réflexions, informer, réfléchir et construire ensemble, sans aller jusqu'à la mise en place véritable d'un Conseil de Vie Sociale (CVS). 2019 a marqué un tournant sur ce point, en s'appuyant cette fois-ci sur la proposition du Conseil d'Administration de l'association. La proposition a été faite, à l'ensemble des établissements de l'Amicale du Nid, de mettre en place selon des modalités adaptées, des **espaces de discussions et de recueil des réflexions de groupe** associant **administrations locales, personnes accompagnées et travailleurs.euses sociaux.ales**. Les points de discussions ont été donnés à choisir sur un ensemble de thèmes transversaux à la problématique prostitutionnelle et à la traite.

Pour l'AdN 31, les trois axes retenus sont les suivants dans la vie de l'établissement : **la prostitution des mineur.es, l'articulation du travail social et juridique** et **la participation des personnes accompagnées**. Cet espace a permis de rendre évident le besoin de rencontres régulières entre l'ensemble des acteurs présents dans les groupes de travail, afin de mettre en place une **instance officielle de concertation**. Celle-ci a pour ambition de pérenniser cet espace de réflexion, et pourquoi pas de **mise en œuvre des actions**, autour de la problématique de la traite ou de la prostitution sur le territoire, et sur une meilleure connaissance de l'établissement et l'association pour les personnes accompagnées. La mise en place de cette rencontre bimestrielle, ouverte à toutes les personnes accompagnées et pilotée par un petit comité, a été officialisée en février 2019, et sera donc amenée à se reproduire tout au long de l'année, instituant ainsi une relation différente entre les personnes accompagnées et l'établissement, les premières reprenant davantage une **place de sujet-actrice de l'institution**.

1. Présentation de l'Amicale du Nid 31

1.1. Le projet d'établissement

Totalement en cohérence avec les orientations du projet associatif, le projet d'établissement du CHRS de l'Amicale du Nid 31 date de 2007, et tient compte des réalités de la prostitution au plan local. Il s'inscrit dans le dispositif de lutte contre les exclusions et les politiques de prévention existant sur le territoire d'implantation.

L'évaluation interne nous a permis d'actualiser certains axes d'intervention, tels que les actions collectives, l'accompagnement individualisé et la protection des données. Cela étant, pour l'essentiel le projet d'établissement élaboré pour le dossier présenté au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Medico-Sociale (CROSMS) reste d'actualité.

Les principes fondateurs de l'action

- Participer à la lutte contre les exclusions et le développement de la prostitution, en agissant auprès des personnes en situation de prostitution, et en amont auprès des publics vulnérables et des professionnels par des actions partenariales.
- Proposer un accompagnement global et personnalisé de chaque situation.
- Respecter le choix des personnes tout en les aidant à l'analyser pour leur permettre de passer d'*objet* à *sujet* de leur histoire.
- Veiller à ce que chaque personne accueillie ne s'installe pas dans un lien de dépendance vis-à-vis du service.
- Conserver et enrichir la fonction *relais* entre les publics et les dispositifs de droit commun.
- Construire des actions souples et adaptables à l'évolution des publics, des dispositifs de droit commun, du contexte social, économique et des politiques sociales.
- Participer aux actions et événements qui permettent d'agir sur les représentations du grand public quant aux phénomènes prostitutionnels.
- Elargir notre action au-delà du territoire de l'agglomération et du département, vers l'ancienne région Midi-Pyrénées, notamment grâce à la prévention et à la formation.
- Préparer et mettre en œuvre - dans les départements où l'action régionale est déployée - les commissions départementales induites par la loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Notre positionnement

L'accompagnement des parcours d'insertion ne s'appuie pas sur l'hébergement, mais sur le travail en partenariat aux niveaux local et national, ainsi que sur la coopération entre structures. En d'autres termes, notre positionnement a pour dessein d'initier des ponts entre les différents publics et les dispositifs existants. Il exige donc une adaptabilité permanente des pratiques en interne et en externe. L'orientation du projet d'établissement, décidée par la structure dès sa création pour plusieurs raisons majeures, est toujours d'actualité :

- Eviter la stigmatisation.
- Adapter les possibilités de réponses.
- Offrir d'autres compétences pour accompagner les parcours.

- Favoriser l'apprentissage des relations sociales et des codes indispensables pour vivre en société.
- Donner aux personnes la possibilité d'être accompagnées par d'autres professionnels et de circuler entre différents acteurs.
- Se situer en *référent.es de parcours* pour une continuité du suivi.
- Proposer aux partenaires un partage de connaissances pour faire évoluer les représentations véhiculées sur les personnes accompagnées et faciliter leur prise en charge.
- Conserver des capacités d'intervention sur la problématique prostitutionnelle, au sens large du terme, et pas seulement sur la gestion du toit.

L'Amicale du Nid 31 est aussi impliquée dans des dispositifs et commissions de réflexion au niveau national.

La spécificité du service d'accompagnement vers l'insertion tient en grande partie au fait que cette fonction n'étant pas articulée autour d'une offre d'hébergement ou de logement. L'essentiel du travail d'accompagnement s'effectue en **milieu ouvert**. Il faut souligner que sur l'ensemble des CHRS du département de la Haute-Garonne, l'AdN 31 est le seul à avoir adopté ce positionnement. Un autre CHRS, orienté vers les violences faites aux femmes, développe une partie de son activité en tant qu'accueil de jour, mais l'autre partie de son activité repose sur l'accès à l'hébergement et au logement.

Ce parti pris exige un **double positionnement** auprès des personnes :

- D'une part il exige de mettre en place des **procédures de travail pour aller vers les publics** concernés afin de proposer une offre qui peut susciter, soutenir ou initier un début de démarche ;
- D'autre part il implique d'**être en lien avec l'ensemble des acteurs sociaux** qui peuvent prendre une place dans cet accompagnement au titre de leur spécificité : logement, hébergement, santé, emploi, formation, justice, etc.

Dans ce cadre, notre service maintient sa place de **pivot qui accompagne et organise avec la personne**, en plus de prendre en compte en premier lieu les questions liées à la prostitution. Ce double positionnement, initié depuis de nombreuses années dans l'établissement, se définit maintenant dans les référentiels professionnels du travail social en tant que **référent.e de parcours**.

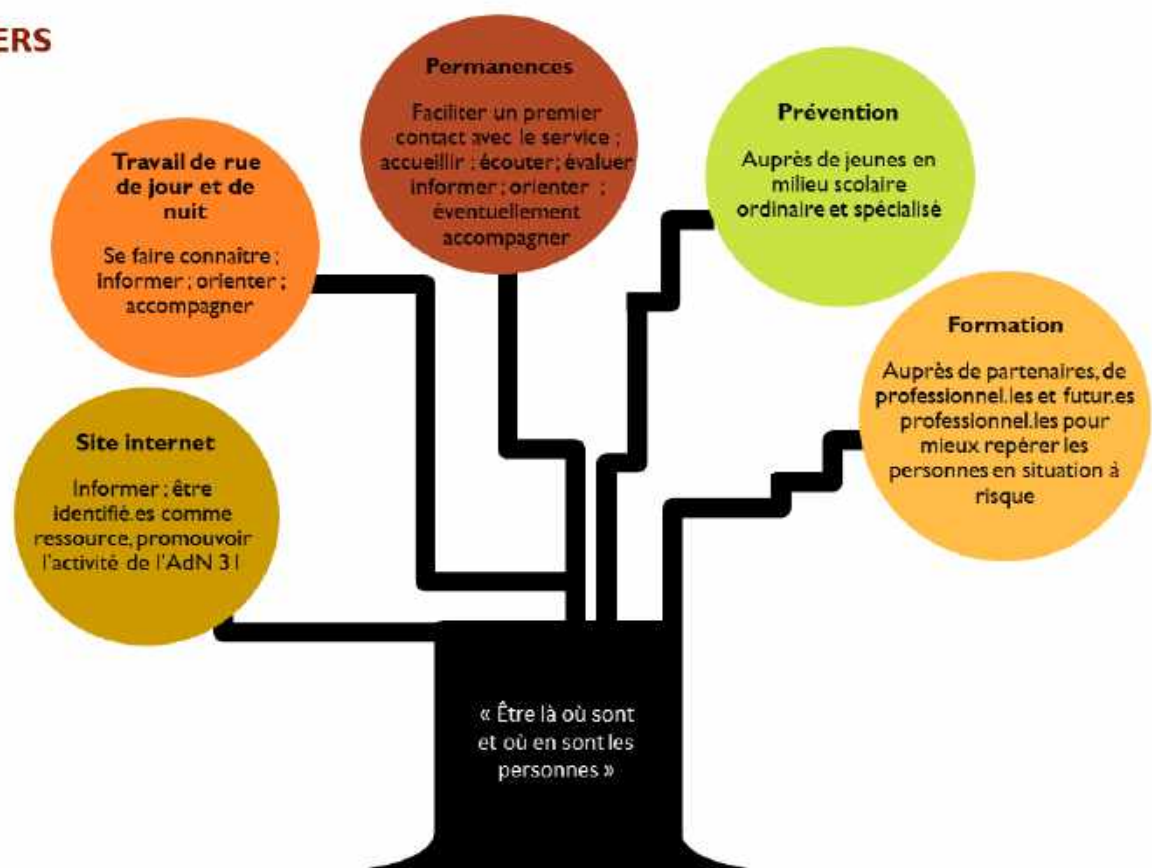
Selon le *Guide d'appui à la mise en œuvre du référent de parcours* élaboré par la DGCS en avril 2019, le **référent.e de parcours** est un.e professionnel.le :

- Disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il.elle coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants également susceptibles de l'accompagner.
- Il.elle réalise avec la personne un diagnostic global de sa situation et de ses besoins afin de définir un projet d'ensemble.
- Il construit avec la personne accompagnée et l'ensemble des intervenant.es un plan d'action en adéquation avec le projet.
- Il garantit, dans le cadre d'un accompagnement global et au travers de son action, la continuité du parcours et la cohérence de l'accompagnement dans le cadre du projet.
- Il assure le suivi de la situation de la personne et la coordination des différents intervenant.es.

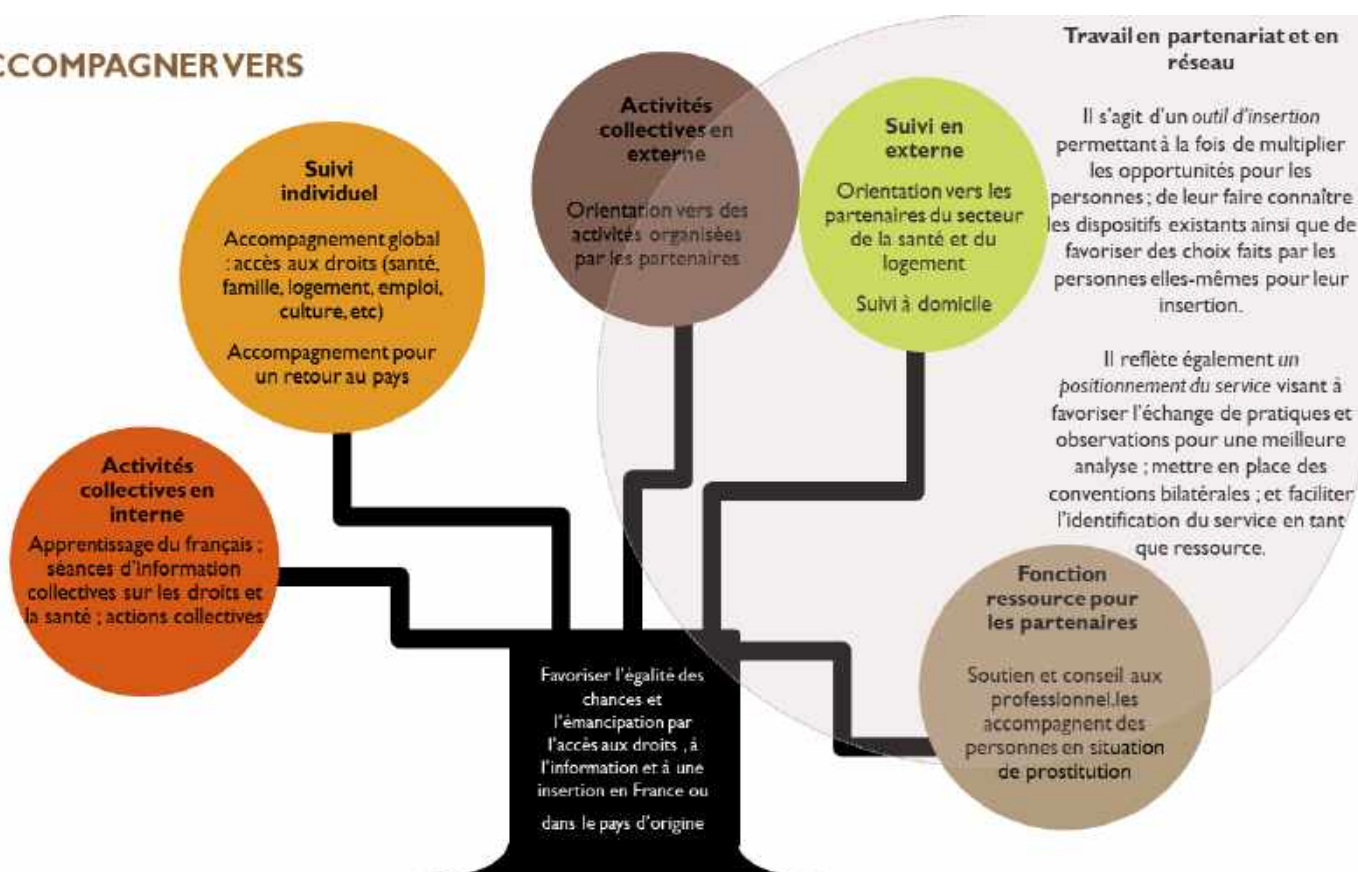
Cette approche de l'intervention sociale consiste à aller vers les publics en situation de prostitution, leur permettre de construire leurs alternatives et les accompagner dans la reconstruction de leur place dans la société. Il s'agit donc d'un **double mouvement** - schématisé ci-après -, de **l'aller vers à l'accompagner vers**, qui se distingue des missions traditionnelles des CHRS.

Parce que le contexte prostitutionnel met souvent les personnes dans des places stigmatisées, que la situation d'exclusion s'amorce souvent dès l'enfance ; parce que les personnes ignorent souvent leurs droits ; parce que la prostitution crée un enfermement renforcé par la barrière de la langue, de la culture, de la position marginale inhérente à cette activité, le projet de l'établissement doit viser à créer les conditions du changement pour les personnes et offrir des interventions et des compétences adaptées. Dans les documents de travail et échanges professionnels il est de plus en plus souvent fait état d'un accompagnement **vers l'émancipation**.

L'ALLER-VERS



L'ACCOMPAGNER VERS



1.2 Organisation des actions

Cette partie du rapport d'activité s'attache à présenter l'organisation de l'activité des sept intervenant.es. L'équipe est composée de cinq travailleur.es sociaux.ales, d'une juriste, et d'une intervenante chargée de prévention-formation, qui mettent en œuvre les actions de contact, d'accueil et d'accompagnement vers l'insertion des publics, ainsi que les actions qui sont donc financées dans le cadre de la DGF, pour la partie du poste de la chargée de prévention-formation en lien avec le public. L'action prévention et formation apparaît en dernière partie de ce rapport ; elle est soutenue par des financements complémentaires. La chargée de prévention et formation apparaît néanmoins dès ce chapitre car elle intervient sur des temps d'accueil du public en complément de son activité de prévention et de formation.

L'enjeu pour l'établissement est de proposer aux personnes accueillies un ensemble cohérent qui tienne compte à la fois des moyens humains à disposition, et des objectifs poursuivis par les actions mises en place, en accord avec les orientations présentées dans le projet d'établissement.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ACTIVITES					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h30-10h : Organisation hemdomadaire	8h30-13h : RDV individuels et accompagnement des personnes en parcours d'insertion	8h30-13h : RDV individuels	8h30-11h30 : Réunion d'équipe – suivis	-8h30-16h RDV individuels et accompagnements, travail administratif
	10h-12h : Groupe d'Analyse de Pratiques / cours d'anglais (en alternance, respectivement 1 lundi sur 3)		9h à 12h : Premiers accueils de personnes rencontrées en permanence		13h-14h30 : Chorale
Après-midi	14h30-18h : Travail de rue (1 lundi sur 4)	14h-16h : Accueil collectif sans RDV	13h-18h : RDV individuels ou démarches	12h-16h : -RDV individuels	
	RDV individuels	RDV individuels, suivis et accompagnements		-Actions collectives (1 jeudi sur 4)	
Soir		16h00-18h30 : Atelier de français			
				23h-3h : Travail de rue (1 jeudi sur 4)	

Plusieurs précisions sont à apporter sur l'organisation adoptée en 2019 :

- La sortie de travail de rue en journée n'a pu se tenir qu'à deux reprises ; elle s'est en effet interrompue lors de l'arrêt de travail de l'assistante sociale issue de l'ancienne équipe. La reprise n'a pas pu se faire suite à d'autres absences.
- Les sorties de travail de rue nocturnes ont été maintenues à une fréquence mensuelle, et se sont orientées vers des profils de personnes victimes de traite, originaires des pays de l'Est de l'Europe et de l'Afrique subsaharienne.
- Il faut noter la bonne inscription du binôme en charge auprès des publics, connus ou pas. Le renouvellement du binôme d'intervenant.es, actuellement composé d'un éducateur spécialisé et d'une juriste, n'a altéré en rien la capacité de rencontre et de lien.
- L'organisation du service propose, dans le déroulement de la semaine, une **alternance équilibrée entre les différentes propositions**, de manière à favoriser une arrivée adaptée au service : une personne rencontrée lors du travail de rue pourra rapidement accéder à l'accueil collectif ou à un rendez-vous individuel. Cette articulation est d'autant plus cohérente, et délicate à organiser du fait de l'intégration de la juriste : dans les accompagnements orientés vers la demande de protection internationale et/ou le dépôt de plainte L 316-1 du CESEDA, **les temps d'accompagnement juridique et d'accompagnement social alternent et/ou se déroulent conjointement**.
- Le **travail administratif demeure en constante progression** : outre la montée en charge de toutes les saisies informatiques liées au suivi classique des personnes accompagnées, les dossiers liés aux demandes d'asile ou en référence à la loi L316-1, à la protection des personnes victimes de réseau de Traite d'Etres Humains, sont également très lourds administrativement. Les enjeux sous-jacents de ces démarches accroissent également la tension pour les intervenant.es sociaux.ales.

- Les changements de personnel ont renforcé la lourdeur de ces tâches, ce qui est bien naturel : les plus ancien.nes avaient leurs repères, les éléments concernant les partenaires étaient davantage inscrits, et les éléments prioritaires dans l'accompagnement plus aisément ciblés.

Les sorties de travail de rue et les accueils collectifs mobilisent toujours deux travailleurs.euses sociaux.ales simultanément : il s'agit pour l'établissement de mettre en place des outils qui répondent aux notions de sécurité pour les salarié.e.s mais également de qualité pour les personnes rencontrées ou accueillies.

Dans le cas spécifique de la permanence d'accueil du mardi, l'intégration dans le roulement de la chargée de prévention/formation permet 2 choses :

- Une diversité renforcée des intervenant.es, croisant des regards et des analyses variés ;
- La possibilité pour celle-ci d'enrichir ses propositions de prévention et formation grâce aux expériences auprès du public accompagné par l'Amicale du Nid 31.

Cette activité s'est éloignée de la dimension collective depuis quelques années. En effet, la plupart des venues se font depuis longtemps dans l'objectif d'être accompagnées, en qualité de victimes de traite, avec les enjeux liés à cette situation : la prudence vis-à-vis des autres personnes accueillies, l'attente de l'inscription du premier accueil le lendemain, et la non connaissance des règles et habitudes qui régissent le service.

Des **entretiens ponctuels durant les temps de permanence** avec des personnes en attente d'accompagnement individualisé se déroulent régulièrement et permettent une forme de suivi allégé répondant à certains besoins. Toutefois, la dimension collective est renforcée par le biais des **actions collectives**, qui suite à l'évaluation sont passées à une fréquence moyenne d'une par mois. Elles reflètent des propositions diversifiées et des choix construits davantage conjointement avec le public.

L'éducatrice spécialisée vacataire est également impliquée sur un accueil collectif, afin de s'immerger plus rapidement dans l'activité, d'être « formée » en travaillant en duo et de diversifier les situations de travail.

Cette organisation est extrêmement sensible et difficile à pérenniser sur l'ensemble des semaines d'ouverture, en plus des aléas et des impondérables de l'activité humaine (maladie), des obligations professionnelles (formation), les départs et/ou les arrivées au sein de l'équipe, etc.

En termes d'organisation et d'articulation des actions, la mise en place d'une **double référence sociale et juridique sur les dossiers de protection** est un élément nouveau important.

1.3 Moyens en personnel et affectation

Tableau global des effectifs pour l'année 2019

QUALIFICATION	Equivalents Temps Plein (ETP)	
	Financement DGF	Financement hors DGF
Responsable	1	
Assistante de direction	1	
Agent de service	0,30	
Travailleurs.euses sociaux.ales	4.50	0.50
Chargée de prévention et formation	0.12	0.88
Juriste	0.62	0,38
Sous- Total	7.42	1.76
Total	9,18	

Le tableau ci-dessus met en évidence plusieurs aspects concernant l'équipe de travail :

- L'intervention juridique, qui était financée par la DGF à hauteur de 0,62 ETP en 2018, grâce à la conversion d'une partie du temps de la retraite progressive de l'assistante sociale, a pu être étendue et stabilisée à hauteur d'1 ETP en 2019, grâce à une subvention de la ville de Toulouse. La pérennisation de cette fonction est très importante au regard des nombreuses procédures de demande d'asile, dépôts de plainte, et des accompagnements sociaux en lien avec une question juridique.
- La sociologue chargée de prévention et formation est restée à plein temps en 2019, cette augmentation ayant été rendue possible par les projets mis en place dans cet axe de travail, ce qui marque la bonne santé de cette ligne d'intervention. Son développement a été rendu possible, entre autres, par le projet régional autour des commissions départementales et par le développement d'actions de prévention. Le poste de chargée prévention et formation a également repris la gestion du site web de l'établissement, de concert avec l'assistante de direction, la maintenance étant auparavant effectuée par la juriste. Désormais seules 4 heures hebdomadaires attribuées au poste de chargée de prévention et formation impactent la DGF pour les permanences d'accueils et les actions collectives.
- Enfin n'apparaissent pas dans ce tableau d'effectif les personnes intervenant sous forme de vacation : l'intervenante assurant la supervision mensuelle - budget DGF - et les cours de français - budget complémentaire du Conseil Départemental 31-.

1.4 Affectation par activités en direction du public

Ce paragraphe présente la répartition des temps d'activité par action, c'est la raison pour laquelle apparaissent les temps d'intervention des deux personnes vacataires citées ci-dessus, dont une sur financement du Conseil Départemental 31.

Les équivalents de temps plein identifiés représentent le temps d'intervention des 7 intervenant.e.s sur l'ensemble des actions publics. Les temps de réunion et les temps de travail administratif ne sont pas pris en compte.

Actions	Fonctions	Répartitions DGF	Hors DGF
Actions collectives	<ul style="list-style-type: none"> • Assistantes sociales • Educateurs.rices spécialisé.es • Juriste 	0,28 ETP	
Accueil collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Assistantes sociales • Juriste • Educateurs.rices spécialisé.es • Chargée de prévention-formation 	0,35 ETP	0.05 ETP
Suivis individuels	<ul style="list-style-type: none"> • Educateurs.rices spécialisé.es • Assistantes sociales • Juriste 	4.55 ETP	0.15ETP
Travail de rue	<ul style="list-style-type: none"> • Assistantes sociales • Juriste • Educateur spécialisé 	0,22 ETP	--
Atelier de Français	Vacation de Parole et Expression	0.06 ETP	--
Réunions internes	Equipe au complet	0,77 ETP	
Réunions avec les partenaires	Travailleurs.euses sociaux.ales	0.11 ETP	
		4.94 ETP	0.26 ETP
Total : 5.2 ETP			

Le graphique suivant permet de visualiser la répartition du temps de travail et de faire apparaître la diversification des fonctions.

Répartition du temps de travail



Plusieurs observations peuvent être faites quant à la répartition du temps de travail par activité pour l'année 2019. Les ajustements découlent directement des changements présentés depuis le début de ce document.

- D'une part, le temps imparti aux « actions collectives » a augmenté, en raison la hausse et la diversification des propositions ; d'autre part le segment « réunions internes » ne prend pas en compte les temps de réunions thématiques présentés en introduction, afin de ne pas fausser les statistiques.
- Seules les réunions « traditionnelles » sont prises en compte, soit les temps d'organisation du lundi matin, les réunions techniques du jeudi, et la supervision mensuelle.
- On note également un accroissement du temps de travail dédié à l'accompagnement, qui s'explique par le renforcement de l'accompagnement juridique ainsi que le recrutement de la cinquième travailleuse sociale qui renforce le temps d'accompagnement social.
- Le temps d'accompagnement individuel - en entretien de premier accueil - induit par l'accueil en permanence est considéré comme partie intégrante des activités d'accompagnement individualisé depuis 2012. Il indique ainsi l'étape intermédiaire entre la permanence sans rendez-vous et l'accompagnement individualisé, ce dernier étant orienté vers l'insertion des personnes.
- Ceci a permis de mieux faire apparaître l'augmentation de cette activité d'accompagnement individuel induit directement par l'accueil collectif, notamment auprès des personnes victimes de Traite des Êtres Humains et des personnes transgenres. Cette activité est en augmentation puisqu'un soutien ponctuel a bénéficié à un nombre croissant de personnes. Ce dispositif débouche régulièrement sur un accompagnement individualisé, lorsqu'il reste des places dans la file active. Dans d'autre cas, un soutien ponctuel permet de faire évoluer la situation des personnes de telle manière qu'elles ne nécessitent pas d'accompagnement individualisé par la suite.
- Nous avons également tenu à faire apparaître les temps d'intervention des vacataires sur le tableau du temps d'affectation par activité, afin de mettre en lumière les paradoxes actuels de notre organisation administrative et financière. En effet, ces vacances sont financées par une subvention étrangère à la DGF, alors même que leur destination est le renforcement des actions d'insertion. La subvention émane du Conseil Départemental 31 et veille également à associer au cours de français une orientation sur le volet sanitaire, au sens où l'entend l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les cours de français sont ainsi essentiels pour conforter l'insertion des personnes étrangères sur le territoire national.

1.5 Moyens financiers

Le budget prévisionnel 2019 était initialement construit autour d'une demande chiffrée à **482 371€**. L'autorisation de dépense après la procédure budgétaire contradictoire s'est finalement élevée à **469 789€**. La DGF équivaut finalement **465 508€**, les recettes en atténuation s'élevant à **4 281€**.

Pour rappel, en 2018 la DGF de l'établissement de l'AdN 31 a été en diminution, après des années de consolidation. Comme pour l'ensemble des structures de l'Accueil à l'Hébergement et l'Insertion (AHI), le Ministère de la Cohésion Sociale et Jeunesse et Sports a pris la décision de diminuer les enveloppes limitatives, affichant des baisses allant de 1,5 % jusqu'à 5% dans la région. Pour l'établissement, la baisse a pu être absorbée par une diminution des charges salariales suite aux départs de l'ancienne équipe, qui bénéficiait d'un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) important. C'est l'unique raison de l'absence de recours gracieux ou contentieux de la part de l'établissement. Il est en effet ardu d'admettre une baisse de financement, à l'heure actuelle et avec les publics qui y accompagnés par l'AdN 31, lesquels font régulièrement l'objet de déclaration d'intérêt de la part des politiques publiques. Ceci est d'autant plus maladroit et incompréhensible que la concomitance de cette

restriction financière avec la mise en place de la politique du logement, font inévitablement penser à une stratégie de transfert de financement. Nous espérons vivement qu'en 2020 l'ensemble des décideurs politiques et financiers reviennent à une gestion plus raisonnable, eu égard aux besoins des différents publics pris en charge par le secteur social.

L'autre inquiétude budgétaire concerne les budgets permettant les actions de prévention et de formation. Les financements complémentaires concernant l'axe prévention et formation sont de nature très différente et couvrent autant des besoins de formation, que des besoins d'intervention directe auprès des publics, les jeunes en priorité. Ils émanent de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) et de la Mairie de Toulouse pour des actions spécifiques et des projets financés par des opérateurs associatifs, notamment des institutions prenant en charge des jeunes. Depuis trois ans des actions sont organisées en partenariat avec des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), qui souhaitent que la question de la vie affective et sexuelle soit prise en compte de manière spécifique par des intervenants spécialisés. Ainsi en 2019, l'ITEP partenaire depuis 2017 nous a à nouveau sollicités pour poursuivre l'action, à la demande des jeunes et de l'équipe éducative.

Malgré ces multiples financements, l'action reste non pérennisée à l'heure actuelle, même si la situation purement comptable s'est améliorée, notamment grâce au partenariat avec la DRDFE. La fragilité budgétaire de l'activité prévention et formation est structurelle depuis 2009, date de sa sortie de la DGF, et les récentes baisses des dotations assignées aux collectivités locales par les gouvernements successifs vont l'augmenter. Ces baisses coïncident avec l'arrêt de certaines subventions.

Cette fragilisation est d'autant plus préoccupante que nous constatons une augmentation des besoins, notamment en direction des publics qui ne sont pas visibles - comme souligné dans l'introduction -, et alors même que la prostitution est une problématique sur laquelle il est possible d'agir en amont ou dès la mise en place d'une situation pré-prostitutionnelle. Cette orientation de travail est donc de plus en plus difficile à accomplir, et paradoxalement de plus en plus nécessaire au regard des besoins des jeunes voire des mineurs, de la précarisation croissante d'une partie de la société française, et des inégalités structurelles accrues au niveau mondial.

La baisse des crédits d'intervention et des dotations de l'Etat aux collectivités locales est pour l'établissement de l'AdN 31 une source d'incertitude d'autant plus grande qu'il est notoire que les actions de prévention et/ou de formation doivent idéalement souscrire à des logiques pluriannuelles. Seul le travail en profondeur peut faire naître des interrogations sur les comportements ; c'est l'un des objectifs de la prévention. De la même façon, favoriser l'émergence de pratiques professionnelles plus adaptées est l'un des objectifs de la formation. La seule certitude à l'heure actuelle est celle de devoir de plus en plus fréquemment travailler sur des contextes de prostitution différents, qui mobilisent des procédures et des outils différents.

Notre expérience en termes de financement montre que la mobilisation des partenaires institutionnels est vitale afin de pouvoir agir sur les différents versants ou formes de la prostitution ; néanmoins il manque à ce jour une dynamique de travail rassemblant la cohorte des partenaires en charge des publics concernés, tels que le Conseil Départemental 31 (CD31) , Toulouse Métropole, l'Education Nationale, la PJJ ou encore l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour les plus importants.

Résultat par centre analytique - Exercice 2019

CHARGES	CHRS	Prevention - formation	CD 31 - Actions sante	DDFE Parcours de Sortie de Prostitution	Mairie de Toulouse	Total
	0-10	0-21	0-40	0-26	0-50	
60 Achat matières et fournitures	6 130,45	369,00	97,74			6 597,19
61 Services extérieurs	19 311,75	2 053,18	8 018,10			29 383,03
62 Autres services extérieurs	14 768,34	4 661,09	29,42	28,36	28,35	19 515,56
63 Impôts et taxes sur rémunérations	29 050,88	1 782,13	29,04	102,89	785,76	31 750,70
64 Salaires & charges sociales	307 160,27	24 719,39		10 563,93	11 654,91	354 098,50
65 Autres charges de gestion	26 681,15	2 556,00	1 735,50	563,00	650,00	32 185,65
66 Charges financières	5 309,29					5 309,29
67 Charges exceptionnelles						0,00
68 Dotations & provisions	71 165,93	22 145,85	2 254,72	21 741,82	23 438,28	140 746,60
Total charges	479 578,06	58 286,64	12 164,52	33 000,00	36 557,30	619 586,52
RESSOURCES						
DDCS DGF	465 508,00					465 508,00
Subventions :						0,00
Mairie Toulouse	4 650,00	7 500,00			15 000,00	27 150,00
Conseil Général			9 775,00			9 775,00
Droits des femmes et l'égalité		30 000,00		16 000,00		46 000,00
Toulouse Métropole						0,00
Produits divers :						0,00
Autres formation		3 173,00				3 173,00
Produits interventions		3 427,50				3 427,50
Remboursements IJSS + IJ Prev	7 511,10					7 511,10
Remboursements	1 798,23	28,57				1 826,80
Salaires transférés	10 302,52					10 302,52
Charges transférées	55,27					55,27
revenu de location parking	2 031,17					2 031,17
Quote part de subvention virées	750,00					750,00
Autres produits de gestion	2,42	20,21				22,63
Reprise provisions et report subventions	6 000,00	14 137,36	2 389,52	17 000,00	21 557,30	61 084,18
Remboursement assurance	596,76					596,76
Total ressources	499 205,47	58 286,64	12 164,52	33 000,00	36 557,30	639 213,93
Résultat de l'exercice 2019	19 627,41	0,00	0,00	0,00	0,00	19 627,41
Résultat de l'exercice 2018	12 286,43	0,00	0,00		0,00	12 286,43

* **Les actions de santé** financées par le Conseil Général qui figuraient encore en 2010 dans le compte administratif du CHRS ont été retirées avec l'accord de la DDCS du compte administratif depuis 2011 pour une plus grande lisibilité.

2. L'activité de l'établissement en 2019

En 2019 la **file active** du CHRS Amicale du Nid 31 s'est élevée à **365 personnes**. Comparativement, 378 avaient été en lien avec l'établissement en 2018. Cette relative stabilité est due à l'équilibre trouvé entre la diminution de l'activité de travail de rue en journée d'une part, et la hausse de fréquentation de la permanence d'accueil d'autre part, qui pour la première fois depuis sa mise en place a pu atteindre le chiffre de 28 personnes.

Ces 365 personnes ont généré **445 situations de travail** différentes :

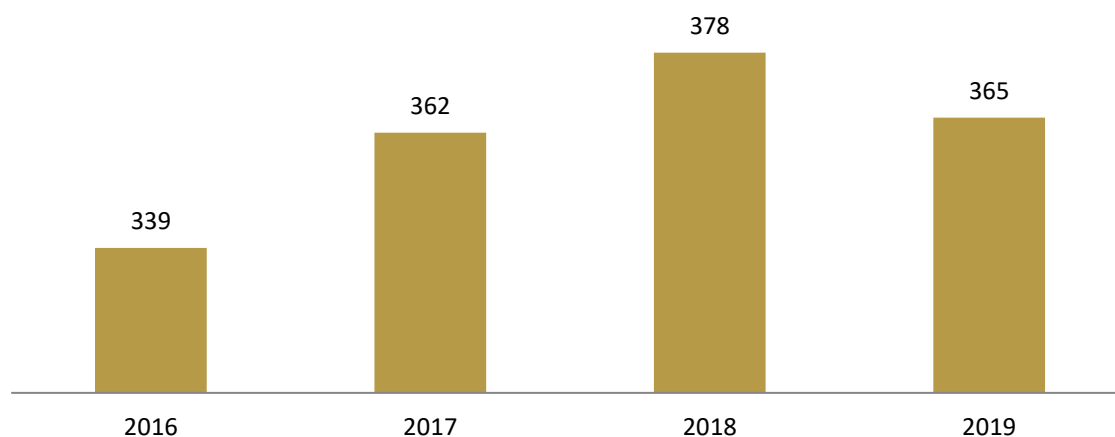
- **67 personnes** ont bénéficié de **deux propositions d'accompagnement**, les duos constitués par le travail de rue et l'accueil collectif en permanence, ou l'accueil collectif en permanence et l'accompagnement individualisé prévalant.
 - Rarement une personne a pu bénéficier des trois axes d'intervention.

Les trois actions proposées, soit le travail de rue, l'accueil collectif et l'accompagnement individualisé ont concerné un nombre sensiblement équivalent de personnes :

- **105 personnes** ont été rejointes grâce au **travail de rue**
- **133 personnes** se sont présentées en **permanence d'accueil collectif**
- **127 personnes** ont bénéficié d'un **accompagnement individualisé**

Les nouvelles procédures de premier accueil ont permis à l'équipe de rencontrer **87 nouvelles personnes**, soit environ deux personnes par semaine d'activité pleine. Parmi elles, **34** ont pu être **accompagnées globalement**. Les autres personnes ont été réorientées vers des structures partenaires mais la plupart a maintenu un lien avec la permanence du mardi, et **37** d'entre elles en bénéficiant des **ponctuels de soutien**. Nous insistons sur le fait que malgré notre difficulté à répondre à une majorité des demandes qui nous sont faites, nous sommes quasiment au niveau du seuil d'accueil à réaliser établi avec le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS).

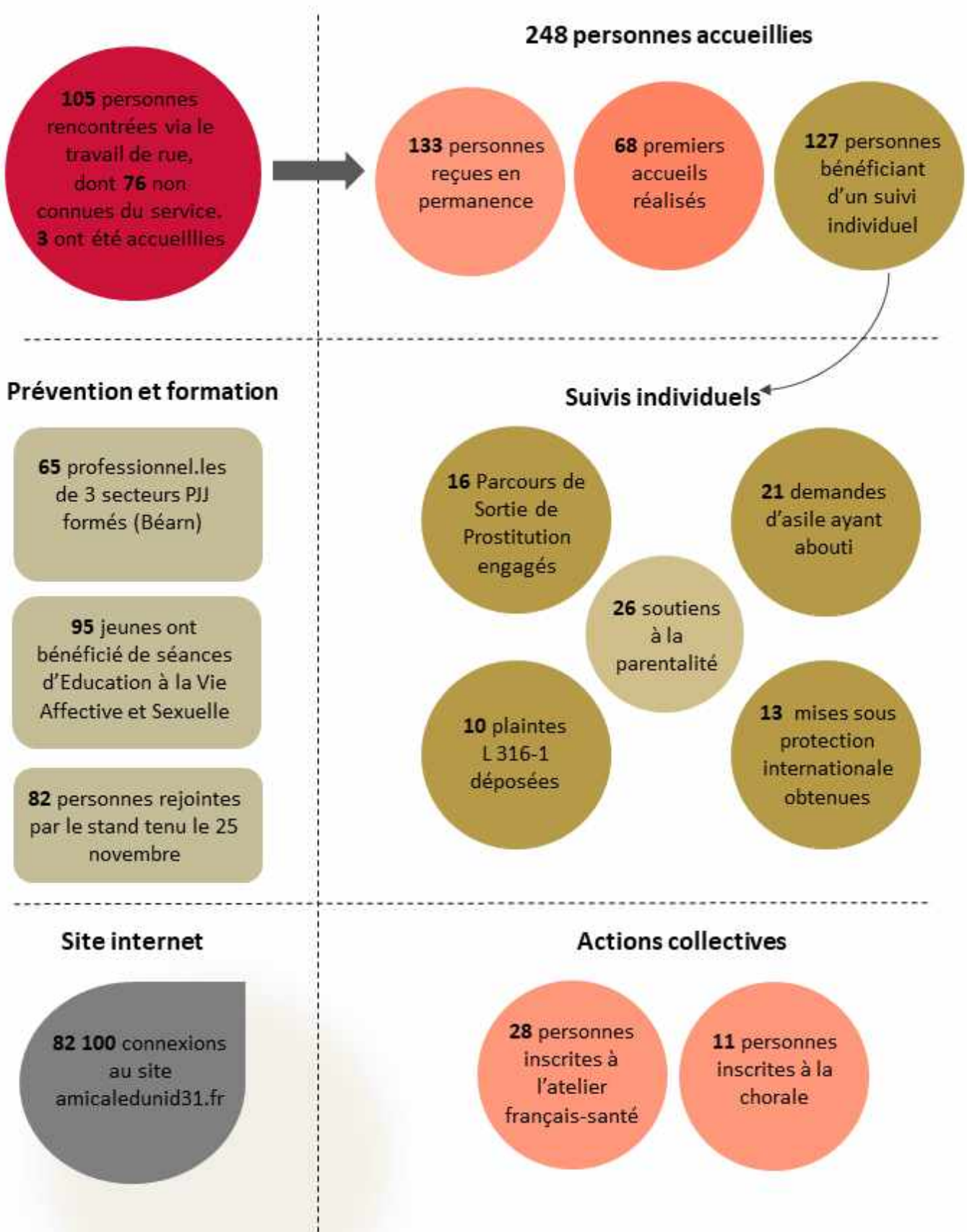
Evolution du nombre de personnes différentes rencontrées



L'établissement organise son activité en direction des publics en situation de précarité autour de deux axes : **l'aller-vers** et **l'accompagner-vers**.

ALLER-VERS

ACCOMPAGNER-VERS



Quelques observations

Les chiffres présentés, notamment dans la partie « accompagnement », ne rendent pas compte de l'intégralité des actions réalisées auprès du public ; à titre indicatif nous ne présentons pas les démarches en lien avec l'accès à l'hébergement et à l'emploi, à la santé ou encore à la formation, la culture, le sport et les activités bénévoles. Ces activités sont génératrices d'insertion sociale et ont d'ailleurs été largement renforcées depuis 2018.

Ces chiffres témoignent d'une partie de la réalité du travail dans l'établissement : chacun des parcours indiqués peut révéler des différences très importantes en termes d'intensité et de diversité d'actions d'accompagnement. Les situations présentées par les travailleurs.euses sociaux.ales dans leurs écrits plus avant dans le rapport en rendront compte de manière plus riche.

Situations particulières

La mise en place des **Parcours de Sortie Prostitution (PSP)** est une nouvelle vignette dans ce tableau. Une partie plus complète leur est dédiée dans le présent document. Ce dispositif constitue une véritable alternative, depuis sa mise en place effective le 21 décembre 2017. Il a été consolidé tout au long de l'année 2019. Nous pouvons noter une augmentation substantielle du nombre de PSP accompagnés par l'Amicale du Nid 31 ainsi que les associations agréées au sein de la commission départementale de Haute-Garonne. Cette évolution est rendue possible grâce au recrutement d'un ETP de travailleurs.euses sociaux.ales co-financé par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE) 31 et la Ville de Toulouse.

La mise en fonction du **site internet de l'établissement** effectuée fin 2010 a amené l'établissement à accompagner des situations délicates. Le nombre de connexion a été en nette augmentation en 2019, avec **82 100 visites**, certaines ayant permis la prise de contact par des institutions accueillant des jeunes en difficulté. La question du développement d'un axe de travail spécifique en direction des personnes en situation de prostitution à partir des réseaux sociaux d'impose toujours à l'équipe. L'expérimentation lancée par l'Amicale du Nid 13 devrait nous amener des enseignements ainsi que l'outil technique pour y intervenir, sans avoir besoin d'en créer un spécifique à notre établissement.

Les **partenariats en** matière d'hébergement, hors dispositifs du 115 ou du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), relèvent de trois natures différentes depuis la mise en place des PSP. La convention avec la ville de Toulouse, signée en 2011, a inscrit l'Amicale du Nid 31 dans le dispositif logement Passerelle. Celui-ci met à disposition de femmes victimes de violence, - de violences intrafamiliales et de personnes en situation de prostitution dans le cas de l'Amicale du Nid -, des logements du parc de la ville de Toulouse. L'accès aux logements est établi par période de 6 mois renouvelable une fois, et l'accompagnement social des personnes qui en bénéficient est assuré par les associations signataires, tandis que le suivi du logement est effectué par les services de la ville.

La convention signée avec Olympe de Gouges en 2013, CHRS dont la mission est l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences familiales, a fonctionné pleinement depuis 2014. Cette institution, en répondant à l'appel à projet de la DDCS sur le Plan Territorial de Sortie de l'Hiver a vu son hébergement d'urgence augmenter de 15 places, créant ainsi le service Frida Khalo. Cette convention permet d'accompagner conjointement des personnes étrangères, sans droit ouvert, à partir du moment où la situation de victime de traite d'êtres humains permet de formuler une demande de protection, ou un dépôt de plainte.

L'Amicale du Nid prend en compte le parcours administratif lié à la demande de protection, tandis qu'Olympe de Gouges s'occupe de l'insertion à partir du logement. L'intérêt pour les personnes tient aussi à l'accès aux autres services à partir de cette entrée. L'Atelier d'Accompagnement à la Vie Active

(AAVA) mis en place par Olympe de Gouges, qui forme aux métiers de la restauration, est notamment une expérience fondatrice pour les personnes hébergées. Il s'agit souvent de leur première expérience de travail, et pour beaucoup d'entre elles la seule confrontation au gain d'argent de manière ordinaire.

La troisième convention signée sur l'accès à l'hébergement/logement est signée avec Soliha, dans le cadre du parcours de sortie de prostitution. Mme Hugues, qui siège pour la DDCS à cette commission, a permis la mise en place d'un parcours d'hébergement dès la validation du parcours de sortie de prostitution. Pour la première période de six mois, quatre places en hébergement d'urgence dans le dispositif du SIAO ont été fléchées, lesquelles permettent souvent la mise à l'abri et l'éloignement des contextes de prostitution. Les trois périodes suivantes, correspondant à la fin du parcours, sont réalisables si besoin dans les colocations en IML. Soliha étant en charge de la gestion du logement, les intervenant.es des trois associations agréées accompagnant le parcours d'insertion. Dix places ont ainsi été créées.

Tableau comparatif des actions menées

Actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Travail de rue	165	141	124	203	142	133	105
Personnes accueillies	171	297	363	120	135	245	260
Personnes accompagnées	172	179	177	129	126	113	127
Total File active	422	437	414	339	362	378	365

NB : Dans ce tableau, le total de la file active est inférieur à la somme de chacune des rubriques, certaines personnes étant concernées par plusieurs actions.

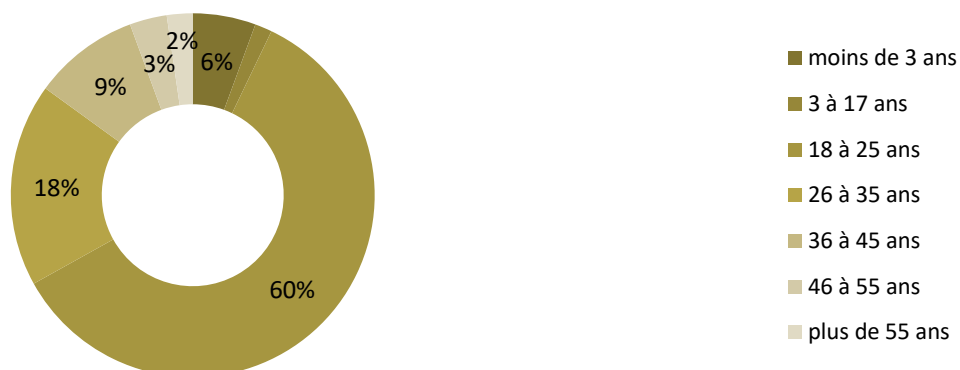
Les **procédures de premier accueil** ont permis de réaliser personnes nouvelles les admissions en suivi individualisé dans de meilleures conditions, et de formuler des propositions d'accompagnement social aux personnes demandeuses plus rapidement. Ces nouvelles procédures de travail ont également eu un **effet régulateur** dans une certaine mesure, face à l'afflux des demandes, mais n'ont pas permis d'y répondre complètement.

Les aménagements mis en place en septembre 2019, présentés en première partie, ont permis de pérenniser l'accessibilité du service aux personnes en demande de suivi travers un accompagnement ou non, en réalisant une double évaluation sociale et juridique.

Nous sommes tout de même forcés de mentionner les difficultés rencontrées au cours de l'automne 2019, quant au maintien des permanences d'accueil du mardi et les premiers accueils, suite à un niveau d'absence de salarié.es qui n'a pas permis de maintenir l'intégralité de nos actions. Dans ces circonstances, qui s'étaient déjà produites, nous maintenons en priorité les accompagnements individualisés et les accompagnements aux procédures juridiques.

Enfin, les demandes concernant des personnes particulièrement vulnérables, très jeunes et potentiellement mineures, des femmes enceintes, des personnes très isolées, ou bien présentant des problématiques sanitaires, ont toujours été prises en compte et souvent accompagnées.

Répartition de la file active par classes d'âge



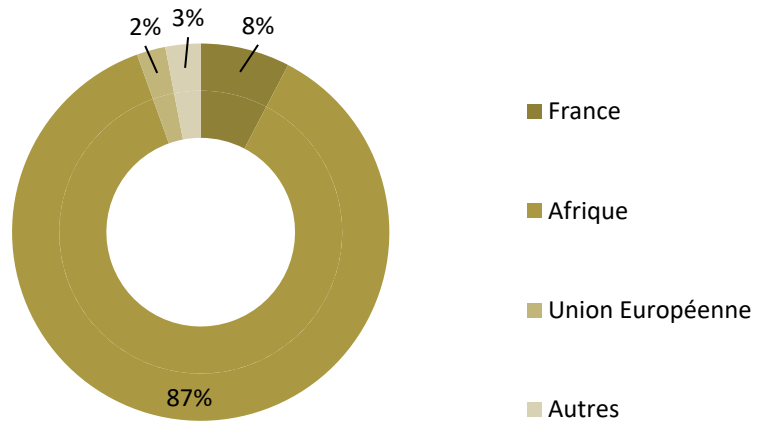
Ces classes d'âge concernent la file active totale, et pas seulement celle des personnes accueillies dans l'établissement ; cela explique l'incertitude liée au travail de rue et à la permanence d'accueil du mardi.

- Les personnes appartenant à la classe d'âge 18-25 ans et 26-35 ans constituent les groupes les plus importants et présentent une évolution en 2019.
- Les moins de 3 ans, en augmentation, représentent les enfants des personnes accompagnées.
- La classe d'âge des personnes les plus âgées continue à diminuer, phénomène certainement dû à la baisse de représentation des personnes européennes dans la file active.
- Aucun.e mineur.e n'a été accueilli.e pendant l'année 2019.

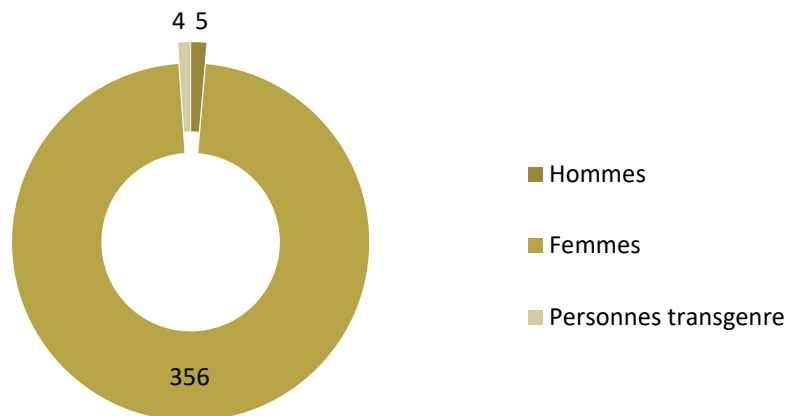
Pour une meilleure représentation des 365 personnes constituant la file active, nous pouvons également commenter les faits suivants :

- **28 personnes** sont d'**origine française**, 27 d'entre elles étant connues depuis longtemps au sein du service, par le biais du travail de rue jour ou encore les réunions entre les personnes accueillies et l'équipe.
- **317 personnes** sont originaires d'**Afrique centrale**.
- 9 personnes sont originaires de l'**Union Européenne**, le lien étant pour la majorité le travail de rue nuit et jour.
- 1 personnes sont originaires d'autres aires géographiques : 3 personnes en provenance de Saint-Domingue, 2 d'Asie, et 6 d'Albanie.
- Les personnes originaires de l'Afrique sont en grande majorité de **nationalité nigériane**, et dans quelques cas guinéenne et ghanéenne.
- Les personnes ressortissantes de l'UE sont originaires de **Bulgarie** ou de **Roumanie**. Les personnes originaires d'Albanie sont plus présentes en 2019 ; souvent la rencontre a permis un accompagnement individualisé.
- Parmi les 2 personnes originaires d'Asie, nous comptons un homme, dont le parcours de traite est atypique.

Répartition de la file active par origine



Répartition de la file active par genre



3. Aller-vers

3.1. Travail de rue

Le renouvellement d'une grande partie de l'équipe, qui s'est effectué au cours de l'année 2018, a eu des incidences sur les activités de l'aller-vers. Celles-ci se traduisent dans notre service par les sorties de rue en journée et la nuit notamment, à un rythme mensuel. Ainsi, les sorties de rue de jour ont été suspendues en 2019 en raison des départs à la retraite ou absence des personnels qui composaient le binôme engagé sur cette mission. En revanche, l'activité de travail de rue de nuit s'est poursuivie à un rythme mensuel. Elle a connu des changements en termes de composition du binôme, mais sans incidence aucune sur son exercice. De janvier à juin 2019, le binôme en place depuis le deuxième semestre 2018 a poursuivi l'activité d'allers-vers le public de nuit. Il était alors constitué de la personne chargée de formation et prévention, Emilie Boutin - sociologue de formation -, et d'un travailleur social éducateur spécialisé, Nicolas Daval. Au départ du service d'Emilie Boutin pour une nouvelle orientation professionnelle au début de l'été 2019, c'est la juriste de l'association Oriane Gaspard qui a pris le relais au sein du binôme, favorisant ainsi la continuité de la mission.

3.1.1 Les modalités des maraudes nocturnes

Nous avons poursuivi l'activité en 2019 selon une méthodologie inchangée. Le travail de rue nuit s'exerce sur une durée de 4h environ, et nécessite la location d'une voiture permettant de circuler sur le territoire de la ville de Toulouse principalement, ainsi qu'à l'entrée d'Aucamville (Nord de Toulouse). L'objectif de recourir à ce mode de déplacement consiste en la possibilité de balayer l'ensemble des secteurs historiques et actifs de l'activité prostitutionnelle sur Toulouse, ainsi que de mener des investigations de nature prospective. Des informations recueillies dans la presse ou dans des échanges avec des partenaires nous conduisent à des déplacements sur des zones nouvelles – en l'occurrence, vers les Izards, Pech David, l'île du Ramier par ex. - pour aller vérifier la véracité de ces dires. Sur l'année 2019, nos déplacements sur ces nouvelles zones n'ont pas donné lieu à la découverte de nouveaux territoires marqués par l'activité prostitutionnelle, mais ils sont à garder en mémoire malgré tout. Nos interventions se sont majoritairement déroulées sur les zones du Canal du midi et Fondeyre.

Un temps entre chaque rencontre est consacré à une prise de note sur le contenu et les effets de l'échange, les éléments et les interprétations tirés de la conversation. Cette prise de note s'opère via le téléphone du service. Une reprise de ce travail s'effectue a posteriori, permettant de mettre en place un débriefing et d'ordonner le compte-rendu de la maraude. Cet outil nous accompagne dans le cadre de nos sorties ; il permet de faire mémoire des rencontres précédentes et favorise une continuité. Cette veille informationnelle est une ressource précieuse. Elle garantit aussi auprès du public la marque d'une connaissance de leur situation, et évite l'écueil de l'anonymat qui rendrait l'activité du travail de rue plus sociologique et/ou anthropologique que sociale et sanitaire, ce qu'elle est dans nos pratiques et auquel nous tenons. Sans déconsidérer et mettre de côté les premiers aspects de notre mission, l'ambition de favoriser des passerelles entre le travail de rue et l'activité du service est motrice.

3.1.2 L'adaptation du travail de rue en 2019

Le changement de binôme qui s'est opéré en juillet 2019 a participé de changements à la marge sur les modalités de rencontre avec le public qui ont permis d'obtenir de nouveaux résultats :

- Le changement du jour des sortie de rue, soit les jeudis plutôt que les mardis, nous a permis d'observer que l'activité est manifestement plus importante les jeudis soirs que les mardis soirs dans la ville de Toulouse.
- La décision de débiter la maraude une heure plus tard, soit de 22h00 à 23h00, a permis d'être plus directement en contact avec les personnes car à 22h00 l'activité est très faible.
- La présence d'une juriste à son aise dans la maîtrise de l'anglais a favorisé des échanges plus qualitatifs. Les entretiens sur la rue deviennent alors des ressources pour les personnes rencontrées quant à leurs droits et aux procédures dans lesquelles elles sont engagées ou qu'elles pourraient solliciter.

3.1.3 La portée de l'action

L'arrêté anti-prostitution adopté par la mairie de Toulouse fin octobre 2019, étendant davantage encore les zones interdites à l'activité prostitutionnelle, a contribué à réduire drastiquement la présence des personnes dans la rue sur la fin de l'année. En conséquence, sur l'année 2019, **11 sorties de travail de rue nuit** ont été effectuées pour un total de **96 rencontres** -certains contacts ayant été établis en plusieurs occasions avec les mêmes personnes-. En comparaison avec l'année précédente, nous avons constaté une **diminution de la présence des personnes** ; en revanche, nous avons établi beaucoup **plus de liens entre la rue et le service**, avec davantage de sollicitations de personnes rencontrées au cours des sorties sur la rue lors des **temps de permanence**.

L'Amicale du Nid 31 est **identifiée en tant qu'entité** par les personnes en situation de prostitution. La distinction avec d'autres associations intervenant sur ce champ est notable. Si **quelques suivis globaux ont été initiés** à partir d'un contact pris au cours des sessions de travail de rue nocturne, d'autres **n'ont pas pu s'engager faute de place** pour des suivis par l'établissement, ou bien parce que les personnes n'ont **pas donné suite aux mains qui leur ont été tendues**, pour des raisons qui leur appartiennent.

Concernant les éléments de nature anthropologique, demeurent des données récurrentes, notamment celles reflétant la corrélation entre occupation des espaces et origines ethniques des personnes (la « zone des Albanaises », les lieux où se situent les Nigérianes, le « quartier des Camerounaises » etc.) ; on observe toutefois une certaine mixité. Beaucoup d'échanges participent d'un recueil sur les regards que portent les communautés les unes sur les autres et sur les traits qui les particularisent. De nombreuses informations nous sont rapportées sur l'attitude des clients, sur les comportements qui varient en fonction des âges, des catégories sociales et culturelles, sur la nature des demandes qui leur sont adressées, sur les tarifs pratiqués et/ou acceptés, sur la concurrence qui s'exerce au sein des « praticiennes », sur les produits qu'elles consomment ou pas, sur leur sexualité (surtout pour les personnes transsexuelles), sur leur vie quotidienne (hébergement, vie sociale, vie matérielle). Toutes ces enquêtes de terrain participent d'un matériel clinique précieux, sur lequel le service pourrait peut-être s'appuyer plus systématiquement pour tirer des enseignements, bâtir des stratégies et modifier les pratiques professionnelles, en appréhendant différemment la rencontre avec des populations d'autres origines.

Il est incontestable que cette dimension de notre travail doit être conservée, en ce qu'elle favorise notre **connaissance du terrain** et participe à **consolider notre expertise** ; celle-ci nous permettant d'accueillir de manière toujours mieux avertie les personnes qui viennent à notre service adresser leur demande.

3.2 Site internet

Le site internet de l'Amicale du Nid 31 est en activité depuis décembre 2010. La gestion et la maintenance du site sont assurées par la chargée de prévention-formation pour deux raisons. Le site, en tant qu'outil de communication externe, s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le pôle prévention et de la communication. En outre, ceci nous permet de faire supporter la plus grande partie de travail liée au site à l'action de prévention, qui n'est pas financée par la DGF. Ainsi la maintenance et l'animation du site sont assurées par la chargée de prévention-formation, qui fait le lien avec l'équipe d'accompagnement en cas de besoin. Depuis 2015, les services de lutte contre les exclusions de la ville de Toulouse, sous la coordination de Mme Bouic et sous l'autorité de Mr Rougé, soutiennent financièrement cette action. Ce soutien nous a permis de restructurer le site à deux reprises, dont la dernière fois en 2018. La chargée de prévention et l'assistante de direction ont été formées pour l'actualiser en continu.

Les objectifs du site sont multiples :

- Rendre plus visibles les actions de l'AdN 31 sur la thématique de la prostitution et ses différents contextes sur le territoire Midi-Pyrénées / Occitanie
- Attirer de nouveaux partenaires (notamment pour la demande de formation)
- Informer le grand public et le public cible de l'AdN 31 sur la posture et les actualités de l'association, et en lien avec la prostitution
- Être identifiés comme organisme ressource par des personnes en situation de prostitution, à risque et/ ou leur entourage

L'évolution du contenu, publié en vue de créer un lien avec les personnes utilisant les réseaux sociaux pour la prostitution prend de l'ampleur. Un groupe de travail interne à l'AdN 31 a été constitué afin de nourrir cette réflexion, et il renforcera ses activités en 2020 pour rejoindre probablement l'instance coordonnée nationalement qui devrait se mettre en place au siège de l'association. Cette préoccupation est partagée par nombre d'acteurs spécialisés, tant le phénomène gagne du terrain à grande vitesse et touche aussi les jeunes publics.

3.3 Formation

La formation et la prévention sont envisagées, dans notre projet d'établissement, comme des **actions complémentaires** aux actions d'accompagnement des personnes, dès lors qu'elles permettent de **prévenir ou de sensibiliser en amont des situations de prostitution, et/ou de préparer et outiller les intervenant.es des dispositifs de droit commun**. Pour rappel, cet axe de travail n'est pas financé par la DGF mais par des budgets complémentaires et des subventions liées à des projets, émanant généralement des collectivités locales et des services déconcentrés du Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Ces actions sont rattachées, dans notre logique d'intervention, à la fonction d'"aller vers", car l'initiative émane de l'établissement qui démarche activement des publics ciblés, qu'il s'agisse de personnes vulnérables ou en risque de situation pré-prostitutionnelle, de professionnel.les ou des collectivités locales. Les publics-cible des propositions de formation sont les professionnel.les travaillant au contact de jeunes concerné.es par la prostitution, mais aussi des jeunes traversé.es par des questionnements sur les sujets de la sexualité, des rapports femmes-hommes et des violences, subies ou agies.

Cette approche globale et ses fondements théoriques trouvent leur ancrage dans la lecture particulière que nous faisons en tant qu'établissement des **systèmes prostitutionnels** : la prostitution s'appuie sur

un **ensemble d'éléments interreliés**, aucun n'étant suffisant individuellement pour appréhender la prostitution. Tous doivent être abordés pour permettre aux partenaires de mieux appréhender, prévenir et accompagner les situations de prostitution. Ainsi, différents aspects sont abordés lors des formations, dont le contenu est adapté selon les orientations souhaitées. En voici quelques exemples : la sensibilisation à l'éducation à la sexualité, la question de la violence et de la résolution des conflits, l'utilisation d'outils de prévention, l'aide au repérage et à l'orientation, l'élaboration de projets de prévention, etc. L'ensemble des actions réalisées dans ce domaine est présenté plus loin dans le rapport.

4. Accompagner-vers

La fonction « accompagner vers », qui est le cœur de métier de l'accompagnement global vers l'insertion, se décline de différentes manières poursuivant des objectifs communs :

- Favoriser l'**accès à des alternatives** qui permettront à la personne d'orienter son existence autrement et de **prendre une place autre dans la société** ;
- Permettre de construire et élaborer un **projet de vie distinct**, sans se situer dans des processus de normalisation intenable ;
- **Co-construire**, avec la personne accompagnée, un parcours dans le temps.

Le référentiel que nous mobilisons est celui de l'accompagnement social individualisé. Il s'appuie principalement sur la prise en compte des demandes des personnes, le Code de l'Action Sociale et des Familles, la garantie de la confidentialité, la proposition de co-construction avec les personnes demandeuses, ainsi qu'une forme de contractualisation adaptée au parcours et aux demandes des personnes.

Qu'il s'agisse de la question de la prostitution, de la transidentité, de l'accès à la culture par la langue française, ou encore de l'accès à la régularisation pour les personnes étrangères, l'objectif central de cette fonction est de **permettre aux personnes qui le désirent de bénéficier d'un accompagnement, individuel ou collectif**, d'atténuer les situations d'exclusion en leur permettant d'agir sur elle-même et sur leur environnement et donc de **retrouver des capacités de choix**.

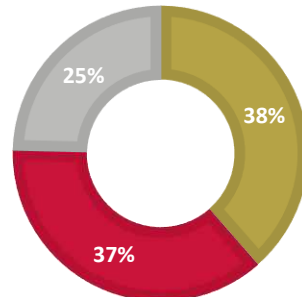
Souvent, le démarrage de ce travail est primordial car nous constatons régulièrement que les premières démarches entreprises et les premiers changements induits permettent la mise en perspective des étapes suivantes, si les conditions et le tempo de cette mise en place respectent les besoins, souhaits formulés et possibilités réels de la personne.

Pour les personnes victimes de réseau de traite, l'élément déclencheur est bien souvent le constat que la situation de contrainte et de violence exercée sur la personne ne changera pas. La condition à la construction apaisée d'un avenir alternatif passe alors inévitablement par une réaction et une rupture avec les systèmes mafieux. La demande de protection, prévue par les textes internationaux, représente souvent l'outil de ce changement, mais il ne faut pas oublier le dépôt de plainte au titre de l'article L 316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), toutefois moins utilisé, car il exige de dénoncer des personnes.

Les activités de l'accompagner vers se déclinent donc de la façon suivante :

FILE ACTIVE - ACCOMPAGNER VERS

- Permanences d'accueil (dont 40 personnes bénéficiant de RDV ponctuels)
- Accompagnement individuel
- Premier accueil (dont 30 personnes accompagnées)



- L'ensemble des modalités d'accueil (collectif, individuel, avec ou sans rendez-vous) ;
- L'accompagnement avec un.e référent.e (individuel, personnalisé, à court, moyen et/ou long terme) ;
- L'ensemble des travaux collectifs (atelier français et actions collectives) ;
- Le travail en partenariat pour accompagner vers le logement, la santé, l'emploi, la protection par la régularisation, l'accès aux droits et à la culture.

Pour rappel 3,60 ETP de travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et assistantes sociales, et juriste sont dédiés à ces actions cette année.

Sur l'ensemble de ces actions, 260 personnes différentes ont pu bénéficier d'un accueil et/ou d'un accompagnement. Ce chiffre prend en compte la soustraction des doublons de personnes accompagnées selon plusieurs modalités.

4.1. Les permanences d'accueil sans rendez-vous

La permanence d'accueil sans rendez-vous est une proposition issue de l'histoire de l'Amicale du nid 31 et du constat que les personnes ont besoin de **dispositifs alternatifs à l'accompagnement individualisé**. Jusqu'en 2000, le service disposait d'un accueil collectif ouvert 5 jours par semaine, dissocié géographiquement des locaux administratifs et de ceux dédiés aux rendez-vous. L'objectif était alors de faciliter, pour des personnes éloignées d'un service classique, l'accès à un dispositif social. La réorientation des « crédits SIDA » a entraîné la réorientation du projet vers une réduction d'activité. D'autre part, nous savons que des personnes en difficultés, qu'elles soient d'ordre social et/ou personnel, peuvent bénéficier des apports d'un lieu collectif, régulé par les travailleurs.euses sociaux.ales, au sein duquel le groupe et les pairs revêtent une fonction ressource importante. La relation duelle dans la confidentialité d'un bureau n'est pas la seule action envisageable ; les deux dimensions – individuelle et collective - sont en revanche largement complémentaires.

Cette proposition a encore évolué en 2019, dans le dessein de s'adapter à la demande des personnes et tout en conservant le sens de cet espace. Ainsi, cette année la fonction de la chargée de prévention et formation a été redéfinie pour lui attribuer le rôle de fil rouge de cette action, aux côtés d'un.e

travailleur.euse social.e en rotation. Le binôme ainsi créé reconsolide notre accueil. Désormais, cette modalité d'accompagnement est moins orientée vers l'animation, mais plutôt centrée sur l'accueil des personnes, la gestion du collectif en présence, et le lien avec les actions collectives réalisées ou en cours.

Les deux assistantes sociales participent toujours en « second rideau », pour les entretiens ponctuels, tandis qu'une réflexion est en cours à ce sujet : est-il préférable de maintenir les deux mêmes personnes à cette place, en prenant le risque d'alimenter la confusion sur la sensation d'« être suivie » par l'établissement ? Ou est-il plutôt souhaitable d'étendre ces entretiens aux éducateurs.rice spécialisé.es du Pôle insertion, ce qui aurait l'avantage de diversifier davantage les réponses et ne soutiendrait pas l'illusion de l'accompagnement individualisé ?

La permanence a été suspendue à l'automne, lorsque la situation de l'équipe nous a obligé.es à prioriser les actions à maintenir. L'accompagnement individualisé s'est évidemment imposé, puisqu'il est impensable de ne pas poursuivre les accompagnements déjà mis en place.

Cette année **133 personnes différentes** ont fréquenté les permanences d'accueil collectif sans rendez-vous :

- **72 personnes** ont bénéficié d'un **entretien socio-juridique de premier accueil**, et donc à minima d'évaluation plus fine de leur situation, de premiers conseils, et parfois d'orientation.
- **40 personnes** ont eu accès aux **entretiens ponctuels**, qui parfois se répètent.
- **35 personnes** ont bénéficié, à partir de cette permanence d'accueil, d'un **accompagnement individualisé** proprement dit, certaines faisant partie du groupe ci-dessus.

Les personnes accueillies sont rattachées à trois grands groupes d'appartenance :

1. Des personnes d'origine étrangère est le plus important, avec une représentation de plus en plus importante des personnes ressortissantes **d'Afrique centrale**, soit **94%** d'entre elles. L'accueil sans rendez-vous leur offre une accroche aisée. Les autres pays représentés sont la **Bulgarie** et la **Roumanie**.
2. Des personnes connues par le service depuis longtemps, d'origine française ou d'immigration ancienne, très minoritaire.
3. Des personnes **transgenres** ou **travesties**, soit 2 d'entre elles. La participation des personnes transgenres à cette instance est en diminution cette année, comme depuis plusieurs années.

4.1.1 La dimension collective de l'accueil

Les permanences collectives sont investies comme un espace ressource qui offre un **accueil non différé aux personnes**, de même qu'une écoute, des conseils, des informations, des orientations externes pour les activités culturelles, des partages d'expérience avec des pairs, et des étapes intermédiaires entre le travail de rue et l'accompagnement individuel. Pour soutenir ces objectifs, l'équipe s'appuie sur différents supports d'accès aux droits pour animer la discussion collective : accès ou maintien d'une couverture sociale, aux soins, domiciliation, à une demande de régularisation, à une demande d'hébergement, etc. Les personnes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel font majoritairement partie des premier et deuxième groupes sus-mentionnés, respectivement pour des accompagnements à la régularisation et un suivi lié à l'accompagnement social sous des modalités adaptées.

L'accueil collectif a également comme fonction de faire le **lien avec l'atelier français-santé** - que nous détaillons plus loin dans le rapport-, le rendez-vous avec le groupe et la présentation des thèmes ayant lieu à la fin de la permanence du mardi. En 2019, l'atelier a pu reprendre une organisation en deux temps avec un temps d'apprentissage du français classique et un second temps plus thématique, autour de la question de la santé toujours au sens de la Charte d'Ottawa et de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Finalement, l'accueil collectif sert également à un nombre restreint de personnes, particulièrement vulnérables. Cet espace représente un espace sécurisé qui permet par la suite d'évoluer vers un accompagnement individualisé au sein du service, ou tout au moins d'être pris.e en compte de manière adaptée et sécurisante.

4.1.2 Les entretiens ponctuels en permanence

Au cours des permanences, nous sommes amenés.es à recevoir des personnes se trouvant dans une situation "d'entre-deux" : elles ont déjà pris contact avec notre service dans le cadre de l'entretien de premier accueil, mais ne bénéficient pas encore d'un accompagnement social global. La durée d'attente pour bénéficier d'un accompagnement global varie en fonction des capacités d'accueil de l'équipe mais aussi de la situation propre à chaque personne - de leur degré de vulnérabilité, par exemple-. Nous les recevons ainsi dans le cadre d'entretiens "ponctuels" qui recouvrent différentes fonctions :

- Dans la plupart des cas, les personnes reviennent toutes les semaines au sein de nos permanences, afin de **maintenir un lien avec le service**, mais aussi avec une demande de prise en charge plus globale.
- Parfois également, la permanence a pour fonction de **répondre à des demandes ponctuelles** des personnes, notamment concernant des **démarches administratives ou des procédures**. L'équipe y répond parfois directement, ou bien oriente les personnes vers les structures adaptées.
- Le fait de répondre à des demandes ponctuelles suffit parfois à améliorer et stabiliser une situation, sans nécessiter ensuite par la suite une prise en charge dans le cadre d'un accompagnement global.
- Enfin et surtout, la permanence sans rendez-vous est destinée à répondre à un besoin de **soutien et d'écoute active**. Il arrive régulièrement que les personnes demandent à être reçues sans parvenir toutefois à formuler une demande précise. Il est tout de même essentiel pour nous de les recevoir, afin de les soutenir dans leur quotidien.

Situation de Mr C., demandeur d'asile

Monsieur C. a fréquenté la permanence sans rendez-vous de l'AdN 31 durant plusieurs mois au cours de l'année 2019. Sa demande initiale était une demande de soutien face à une situation de prostitution difficile à vivre pour lui, pour laquelle il est parvenu à mettre un terme par la suite. Parallèlement, il nous a interpellé l'équipe de travailleurs.euses sociaux.ales pour des démarches administratives. Nous avons entre autres été amenés à l'aider à rédiger un recours auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), en vue du rétablissement de ses Conditions Matérielles d'Accueil (CMA). Lorsque sa situation a été stabilisée suite à l'obtention de l'Allocation des Demandeurs d'Asile (ADA), des CMA et d'une place en centre d'hébergement, Monsieur C. a cessé de nous solliciter.

Entretien entre Mme O., victime de TEH, et Sophie Valenza, assistante sociale

Madame O. fréquentait systématiquement nos permanences depuis plusieurs semaines en 2019. Un jour, lors d'un entretien ponctuel durant lequel elle n'avait exprimé aucune demande spécifique, alors qu'elle n'exprimait aucune demande au cours de l'entretien ponctuel, je lui ai demandé de me raconter son quotidien, et de me parler de ses conditions de vie. Puis la conversation a naturellement découlé vers une question : "Quel est ton rêve dans la vie ?". Question à laquelle elle a répondu : "Je rêve d'être quelqu'un dans la société". Je me suis alors saisi de cette réponse pour aborder la notion de sujet avec elle, mise en contraste avec le fait qu'elle ait été considérée comme un objet durant la période où elle avait été exploitée. Cet entretien a été marquant dans le parcours de Mme O. au sein de l'Amicale du Nid 31 car à partir de ce moment, s'est instaurée une relation de confiance solide avec le service. De plus, le fait de l'aider à se considérer en tant que sujet à part entière - et non plus seulement en tant que victime de TEH - lui a permis de se positionner différemment et de commencer à prendre confiance en elle.

4.2 Actions collectives

4.2.1 Projet associatif

L'évaluation interne, finalisée en 2018 a permis d'aborder la question de la dimension collective de l'accompagnement des personnes, sans toutefois en faire une priorité ou un axe d'amélioration. Cela étant, renforcer la dimension collective au sein de la permanence d'accueil et diversifier les propositions d'activités collectives entre autres, constituent des préoccupations au sein de l'équipe. Le projet associatif avait vocation, à l'origine, à proposer une action collective par mois. L'objectif était de consolider une dynamique relationnelle forte et bienveillante au sein d'un groupe réunissant salarié.es et personnes accueillies, réunies autour d'un projet défini ensemble, portant principalement sur les questions de santé, de culture, de loisirs, d'information et de découverte du territoire. Un objectif secondaire important était également celui de soutenir au sein du groupe de pairs des réflexes de transmission, d'entraide, de conseils, de réflexions, partant du postulat que les personnes que nous accompagnons peuvent également constituer des ressources les unes pour les autres. Les actions collectives présentées ci-dessous rendent compte de la diversité et de la richesse de cet axe de travail.

4.2.2 Activités culturelles

Découvrir Toulouse Plage

Cette sortie avait pour but de permettre aux personnes accompagnées de découvrir cet espace de plein air et de loisirs accessibles à tout.es durant l'été, enfants compris. Cette année l'activité a été enrichie par un déjeuner collectif, demande formulée l'année précédente. Le groupe des participantes a choisi le menu, une recette nigériane en l'occurrence, et s'est organisé pour effectuer les achats, cuisiner le mets puis le transporter sur place. La réalisation des achats est un bon révélateur de ce qui peut se passer lorsque les personnes accompagnées ont l'espace de prendre des initiatives. Les achats auraient pu être réalisés dans un magasin de petite surface à proximité de nos locaux, mais une fois arrivées sur place les personnes ont trouvé les prix trop onéreux et ont proposé de le faire ailleurs. L'équipe a accueilli favorablement leur proposition et s'est laissée guidée dans les endroits qui leurs étaient d'avantage familiers. Les jeunes femmes se sont coordonnées, se sont adressées aux commerçants, ont cherché à respecter la liste, les quantités et le budget. Elles ont eu de la satisfaction à être partie

prenante de toute l'activité. Plusieurs d'entre elles nous ont fait savoir que le fait de cuisiner et de manger le *jeloff rice* était leur motivation première. Un deuxième groupe s'est investi le jour de la sortie pour la cuisine. Le groupe était nombreux mais certaines personnes ont pris les commandes, tandis que les autres ont profité de ce moment, ravies de pouvoir échanger les unes avec les autres. Un brouhaha se mélangeait aux effluves de cuisine qui ont embaumés tout le service.

Un peu avant de partir pour le repas un petit groupe nous a devancés pour assister à une séance de sport sur les lieux où nous allions manger. Sur place, le groupe étant nombreux, le choix du lieu a été sensible. Le repas a été convivial et a permis beaucoup d'échanges. D'autres personnes sont arrivées au fur et à mesure, elles s'appelaient entre elles pour se joindre au groupe. Après le repas nous avons découvert ensemble l'espace et lancé quelques jeux tels le Molky. Au départ de l'équipe, peu sont restées profiter de Toulouse Plage.

Avec cette proposition de sortie, nous avons ouvert une parenthèse dans la vie de ces femmes, un espace pour être ensemble dans un cadre différent, se découvrir dans un contexte autre que la relation éducative. La joie est un véritable bienfait pour les personnes qui la ressentent et pour nous, éducateurs.rices qui les accompagnons dans leur parcours difficile.

Fête des réfugiés

Durant la permanence d'accueil et lors des entretiens individuels, la proposition a été faite aux personnes accompagnées ou en attente d'accompagnement de se joindre au cortège de la Fête des réfugiés. La proposition de prendre part à ce moment festif et militant a été bien accueillie. Le cortège est parti d'une place où des groupes chantaient, ce qui a permis aux membres de la chorale présentes de présenter les chants qu'elles avaient appris et préparé. Lorsque nous nous sommes trouvées derrière un groupe de musiciens, la danse s'est tout de suite mêlée au chant, créant une belle synergie entre les participantes et les musiciens. Alors que la suite promettait un rassemblement entre les manifestant.es, il nous a semblé opportun de quitter la manifestation et de laisser les personnes investir pleinement le lieu et l'espace par elles-mêmes. Pourtant, alors qu'une belle dynamique de groupe avait été créée avec plusieurs personnes, il n'a plus été question pour les participantes de rester à l'annonce de notre départ.

Nous nous interrogeons sur notre présence, en tant que travailleurs.euses sociaux.ales : permet-elle d'ouvrir un espace de liberté, un moment pour soi, une occasion d'être soi ? Sommes-nous symboliquement vecteurs.trices de sécurité, ouvrant la voie à l'expression à voix haute haute ? Quoi qu'il en soit, ces moments hors institution permettent aux personnes de s'autoriser : à sortir, à s'exprimer, à militer, et finalement à gagner un sentiment de liberté.

Manifestation de la ronde des femmes

Ayant démontré précédemment leur investissement dans le fait de manifester, et le désir de pouvoir s'exprimer dans la foule, le service a proposé aux femmes accompagnées de participer à une manifestation organisée dans le cadre Journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Chacune d'elles ayant vécu des parcours marqués par la violence, répétitive et souvent impunie, elles ont répondu à l'appel. L'équipe leur a proposé de réaliser des pancartes avec des messages courts et forts. Devant le tribunal, plusieurs groupes de militantes étaient présents, ainsi que des médias. Des messages étaient scandés et les femmes présentes les répétaient, certaines se sont même exprimées au mégaphone. Pour une autre il s'agissait juste d'être là, debout, d'être partie en faveur d'un changement social et légal.

Ces actions qui se déroulent hors les murs contribuent à renforcer notre travail éducatif quotidien autour de la question du choix et du refus. Cette action leur a permis de s'exprimer et de dire « non » et « stop » aux violences faites aux femmes, à la souffrance, et à l'injustice des rapports de domination. Avec cette action collective nous avons permis à ces femmes de prendre part à la société, de se sentir

concernées par le débat public et d'avoir voix au chapitre. Si avons constaté à cette occasion une forme d'insouciance et de méconnaissance de leurs droits, leur force et leur détermination nous ont aussi impressionné.es.

« *You have rights* »

Cette rencontre, organisée en interne, a été proposée aux personnes qui fréquentent l'AdN 31, soit sur les temps de permanence, soit à travers un suivi individualisé. L'action a eu pour but d'échanger autour des droits en général, et des règlementations relatives à la prostitution. Ce temps d'échange a permis aux personnes que nous accompagnons de poser des questions et d'identifier les différences entre ce que dit la loi et la réalité de leur vécu quotidien, de déconstruire certaines représentations et d'ajuster les connaissances qui proviennent de tiers mal informés. Une fois l'échange enclenché, des sujets pluriels ont été abordés, même s'ils étaient parfois éloignés du thème initialement proposé. Cela a permis à l'équipe de pouvoir élargir les propositions de débats à venir.

4.2.3 L'atelier français-santé

Durant l'année 2019, l'Amicale du Nid 31 a maintenu son partenariat avec l'association Parole expression pour dispenser des cours de français auprès du public accueilli. Cet atelier est proposé par l'équipe aux personnes qui bénéficient d'un suivi individuel au sein de l'établissement. Il dure 2h30 et s'adresse aux personnes dont les droits ne sont pas ouverts et ne pouvant de fait ni s'inscrire dans d'autres programmes d'apprentissage du français disponibles, ni dans des programmes destinés aux personnes analphabètes. Les conditions d'accueil proposées sont les mêmes depuis plusieurs années, à savoir qu'une quinzaine de personnes sont inscrites chaque trimestre, et leur inscription est reconductible. En 2019, une nouvelle intervenante a remplacé temporairement Nathalie Strelkoff, parfois secondée d'une bénévole, a été sollicitée pour assurer l'atelier de français. Au même moment la coordinatrice de l'atelier au sein de l'équipe de l'AdN 31 a également été remplacée. Ces changements n'ont pas modifié le projet initialement élaboré dans la convention établie.

Objectifs généraux

- Améliorer son niveau de français à l'écrit et à l'oral.
- Augmenter la confiance en soi en apprenant à prendre la parole.
- Echanger avec des personnes d'origines diverses, bien que dans la réalité la majorité des participantes sont d'origine nigériane.
- Suivre un atelier en respectant le cadre horaire.

Objectifs opérationnels

- Connaître l'environnement culturel à Toulouse.
- Participer à des événements publics.
- Grâce à une approche fondée sur la santé, être en lien et agir sur son environnement.

La méthodologie mobilisée se base sur un travail à partir de thèmes essentiels pour l'autonomie dans la vie courante -tels que la santé, les transports, la météo, la date, les institutions administratives, les économies d'énergie, la vie en France, la famille, les commerces, etc. Les apprenantes sont donc invitées à parler de leurs besoins. Le travail alterne les temps en groupe et individuels. Les contenus sont choisis pour développer la compréhension et l'expression orale. La participation à des activités annexes organisées par d'autres structures pour favoriser les échanges est encouragée.

Des tests d'évaluation des niveaux Diplôme Initial de Langue Française (DILF) ou Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFL) sont effectués au terme de chaque semestre, permettant de reconduire

l'inscription si besoin, ou de l'orienter vers des dispositifs correspondant d'avantage au niveau acquis. Il n'est pas rare que la fin de la participation aux cours de français soit synonyme de crainte pour les personnes accueillies. Cela révèle qu'elles voient en cet atelier, outre la possibilité d'apprentissage, un lieu contenant et sécurisant.

Tel qu'expliqué précédemment, l'équipe de l'AdN 31 a été réduite en 2019 nous obligeant à différer la mise en place de nouveaux suivis individuels, et à fermer la permanence d'accueil. Ceci a entraîné, pour certaines personnes qui fréquentaient l'espace du mardi depuis longtemps, une rupture significative dans les rencontres. Pour leur permettre de maintenir le lien, nous avons proposé à certaines d'entre elles une inscription à l'atelier de français, lorsque leur intégration prochaine dans notre file active était envisagée. Leur adhésion a été immédiate. Les élèves sont assidues car elles ont conscience que la maîtrise de la langue française est un atout primordial pour favoriser leur insertion, à travers la démarche de régularisation mais au-delà, pour ancrer les liens avec les partenaires institutionnels dans le cadre de la recherche d'emploi.

En résumé, à travers l'atelier de français il s'agit ainsi de permettre aux personnes apprenantes, d'acquérir dans un premier temps les bases de la langue française et d'appréhender certains soubassements culturels fondamentaux. Dans un second temps d'articuler ces apprentissages autour d'une thématique qui les aide à être en lien avec la société française.

4.2.4 La collaboration avec une sage-femme de la PMI

Durant l'année 2019, nous avons à nouveau bénéficié de la collaboration de Sylvie Peyre, sage-femme de la Protection Maternelle Infantile (PMI). En effet, cette dernière a réalisé des consultations de futures mamans dans nos locaux à plusieurs reprises. A cette occasion, elle a pu engager des discussions avec d'autres femmes, en attente de leur rendez-vous avec un.e travailleur.se social.e dans notre salle d'accueil. Ces échanges improvisés et ponctuels, parfois rejoints par des travailleurs.ses sociaux.ales, ont porté sur des thèmes variables, tels que la grossesse et son évolution, mais aussi la contraception, l'alimentation pendant la grossesse, les menstruations, la place de la femme dans la société, le métier de sage-femme, l'accouchement, etc. Ces discussions étaient étayées par le matériel mis à disposition par Mme Peyre, soit des manuels comportant des illustrations notamment. Les thèmes des discussions étaient amenés par Mme Peyre, mais aussi par les femmes présentes elles-mêmes.

Ces moments inopinés, investis par les personnes présentes dans les locaux, ont fait naître le souhait commun chez l'Amicale du Nid 31 et de Mme Peyre de créer un projet partenarial avec les sages-femmes du service PMI du Conseil départemental, afin de formaliser les temps d'action collective. Mme Peyre, dont nous reconnaissons la qualité de collaboration et qui est partie à la retraite à la fin de l'année 2019, a transmis cette idée de projet à ses collègues, que nous espérons voir concrétisée au plus vite.

4.2.5 La chorale

La proposition de former une chorale à l'Amicale du Nid 31 a émergé durant le second semestre 2018. L'objectif était de diversifier les actions collectives régulières, alors que l'établissement avait déjà mis en place l'atelier de français-santé avec Parole Expression, et que les questions de maternité et de procréation étaient abordées avec Mme Peyre, sage-femme. L'équipe a rencontré plusieurs chefs de chœur et c'est finalement Marie-Paule Dasque qui a été retenue, en raison de ses expériences antérieures au sein de deux chorales et au conservatoire de musique, mais également de son désir de

s'adresser à d'autres publics que ceux qui fréquentent habituellement les groupes de chants qu'elle accompagne. Marie-Paule Dasque a tenu à exercer cette fonction de façon bénévole, ce malgré nos propositions de rétribution qui aurait été rendue possible dans le cadre du projet européen du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI).

L'orientation du projet a été définie lors d'une première réunion dans les termes suivant : « La mise en place d'une chorale à l'Amicale du Nid 31 répond à l'objectif de **proposer aux personnes accompagnées par l'établissement**, personnes en situation de prostitution et victimes de traite, de **bénéficier des bienfaits du chant en groupe**, au sein d'une action collective, durant l'année 2019 ».

A partir de cette orientation générale émergent également des **objectifs spécifiques** tels que :

- Compléter les autres propositions de l'établissement, à savoir les actions collectives plus ponctuelles et les accompagnements individuels.
- Enrichir l'offre de l'établissement en matière culturelle.
- Renforcer les dimensions de plaisir, bien-être et partage dans le cadre de l'accompagnement proposé.
- S'appuyer sur une activité déjà souvent pratiquée par le public à l'extérieur.
- Favoriser des ponts entre les différentes cultures.

Des **objectifs opérationnels** ont également été définis :

- Renforcer l'estime de soi.
- Travailler l'engagement dans le temps.
- Construire en groupe.
- Aborder les émotions de manière plus légère.
- Renforcer les liens entre les personnes.
- Mélanger les différents publics en lien avec le service.
- Intégrer le projet européen FAMI.

Et finalement les **modalités** de mise en œuvre :

- Séances d'une durée d'une heure et demi par semaine, le vendredi de 14h30 à 16h
- Les personnes participant à la doivent bénéficier d'un accompagnement individualisé par le service.
- Le groupe est constitué de 12 à 15 personnes maximum.
- Une travailleur.euse sociale de l'équipe est désigné.e comme référent.e de cette pour assurer les fonctions de coordination avec le service, sans pour autant être inscrit.e dans le groupe de chant.
- Le groupe participe au choix des chants, l'objectif étant d'offrir une alternative aux chants pratiqués dans d'autres lieux - religieux, du pays d'origine, etc -, en s'appuyant toutefois sur les expériences individuelles.
- Le groupe participe parfois à des représentations publiques, à l'occasion d'évènements symboliques – par exemple, le 25 novembre -.

Premier bilan

Le bilan de l'année écoulée est plutôt positif, malgré que la mise en place et la constitution d'un groupe stable et structurant aient nécessité 6 mois de temps. Sur les 15 personnes qui se sont vues proposer l'activité, entre 8 et 12 personnes y ont participé régulièrement mais pas de façon hebdomadaire ; au final le groupe stable et régulier a été composé de 6 femmes nigérianes.

Pour certaines des participantes les bienfaits ont été quasiment immédiats, telle Mme O., une jeune femme nigériane très renfermée sur elle-même, qui est ressortie de la première séance avec un sourire que l'équipe ne l'avait encore jamais vue arborer, et qui par la suite a développé avec ses référent.es un lien beaucoup plus apaisé et confiant. De même, Mme S., une femme plus âgée, a acquis peu à peu au sein du groupe une place stabilisatrice et de « grande sœur » vis-à-vis des autres membres du groupe. Elle a pourtant un parcours jalonné de violences et une situation familiale complexe et douloureuse ; avant la chorale elle avait plutôt tendance à porter un air grave, et beaucoup de colère en elle.

Au total le groupe s'est produit trois fois durant la fin d'année 2019 : à deux reprises lors de l'évènement mis en place avec la mairie lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, et en interne lors de la fête de fin d'année réunissant personnes accompagnées, membres du Conseil d'Administration et salarié.es de l'établissement, organisée le 20 décembre.

Avec l'engagement renouvelé de notre cheffe de chœur, nous continuerons cette action en 2020. Nous avons constaté que cette activité collective, à la fois authentique et complète, a apporté aux personnes qui y ont pris part à la fois du plaisir, de la bonne humeur, une meilleure santé psychique et des relations extérieures riches.

4.3 L'accompagner-vers, en première ligne

4.3.1 Les axes de travail du Pôle première ligne

Le Pôle première ligne est constitué de deux assistantes sociales : Chantal Larrieu, remplacée par Audrey Cabarrou depuis décembre 2019, et Sophie Valenza. Nous travaillons également en lien avec la juriste du service, Oriane Gaspard.

Le Pôle première ligne accompagne des personnes en situation de prostitution éloignées des démarches d'insertion, ainsi que des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en demande de régularisation. Les questions de la prostitution et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle sont abordées et travaillées à travers tous les items de l'accompagnement social. En effet, un parcours de prostitution, qu'il soit passé ou actuel, a un impact sur tous les aspects de la vie quotidienne de la personne.

➤ L'accompagnement à la procédure d'une victime de TEHFES et/ou de proxénétisme aggravé

La protection des personnes en situation de prostitution ou victimes de TEH peut être mise en oeuvre à travers différentes procédures, la première étant la procédure de demande d'asile, et la seconde le dépôt de plainte pour proxénétisme aggravé, prévu par l'article L316-1 du Ceseda. Le choix de recourir à l'une ou l'autre procédure est fait avec la personne, après avoir évalué ses besoins et sa situation. Pour cela, des questions essentielles sont à aborder avec la personne :

- Où se situe-t-elle par rapport à la prostitution ? La prostitution constitue-t-elle un fait actuel ou passé ?

- Subit-elle des menaces ? Le cas échéant, comment la personne les gère-t-elle ? Ces menaces sont-elles un frein à la mise en place d'une procédure ?
- Quelle procédure semble la plus adaptée pour la personne ? Se sent-elle prête à s'engager dans cette procédure ?

Le travail de récit

Le travail de récit occupe un temps conséquent au sein des accompagnements sociaux menés par le Pôle première ligne. Nous évaluons le temps consacré à ce travail à une vingtaine d'heures environ par récit. Il est effectué en lien constant avec Oriane Gaspard, la juriste de l'équipe.

Outre le fait que le travail de récit est nécessaire dans le cadre d'une procédure de demande d'asile par exemple, celui-ci peut également revêtir d'autres fonctions. En effet, nous avons pu observer au cours de nos accompagnements qu'il peut participer à la libération de la parole chez certaines personnes, mais aussi à la mise à distance des événements vécus.

Situation de Mme I., d'origine nigériane, victime de TEH et sous arrêté de transfert

Mme I. a pris contact avec notre service au travers des permanences. Présentant des signaux de grande vulnérabilité, l'équipe de l'AdN 31 a décidé rapidement de la prendre en charge, dans le cadre d'un accompagnement global sur le Pôle première ligne. Au début de sa prise en charge, Mme I venait d'être déclarée en fuite par les services préfectoraux. En effet, étant sous procédure Dublin, elle n'a pas respecté un arrêté de transfert qui lui a été notifié car elle craignait d'être retrouvée par le réseau qui l'avait exploitée en Italie. Ainsi, il n'était pas possible pour elle de déposer une demande d'asile en France avant la fin du délai de fuite, à savoir pour une période de 18 mois.

Pour autant, nous avons décidé avec elle de démarrer un travail de récit, initialement afin de rendre optimal ce temps d'attente. Il s'est avéré que la mise en place de ce travail a été considérablement bénéfique, ce à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il a permis de construire une relation d'aide et de confiance solides avec Mme I. De plus, cette dernière, porteuse d'un parcours de victime de TEH long et traumatique, s'est tout de suite investie dans ce travail. Dans sa manière de raconter son histoire, avec un débit de parole très soutenu et de manière très spontanée, il est apparu évident qu'elle avait besoin de mettre des mots sur les événements vécus afin de s'en libérer. Par le biais de ce travail, une orientation vers des soins psychologiques a pu être mise en place. Mme I a finalement elle-même exprimé qu'elle avait ressenti un réel bénéfice à l'issue de ce processus.

➤ L'accompagnement à l'hébergement

La question de l'hébergement est une part importante de l'accompagnement des personnes en première ligne. Il nécessite un lien très régulier avec le service du 115 ainsi qu'avec les autres acteurs de l'hébergement.

L'hébergement constitue l'un des premiers indicateurs de la situation réelle de la personne quant à l'activité prostitutionnelle. En effet, une personne formulant une demande d'hébergement démontre par cette démarche qu'elle est, soit distancée d'un potentiel réseau de prostitution, soit désireuse de s'en distancier. A l'inverse, lorsqu'une personne ne formule aucune demande d'hébergement et dit être hébergée chez des connaissances, cela peut être un indicateur pour l'équipe qu'elle est encore sous emprise de son réseau de prostitution. En effet, les réseaux de prostitution maintiennent souvent leur emprise sur les personnes qu'elles exploitent en les hébergeant, ce qui garantit le maintien d'un lien permanent avec elles. Afin d'évaluer au mieux la situation, nous abordons rapidement certaines questions au cours de l'accompagnement :

- Où vit la personne ? Son lieu de vie est-il sécurisé ? Est-il satisfaisant ?
- La personne a-t-elle besoin d'une mise à l'abri immédiate ?

Dans certains cas, une personne peut également exprimer se sentir en danger à Toulouse, du fait de la présence de son réseau de prostitution. Il est alors possible de l'aider à se protéger en quittant la métropole, via le réseau national Ac.Sé¹.

➤ **L'accompagnement à la santé**

La question de la santé est cruciale en matière d'accompagnement d'une personne étant ou ayant été en situation de prostitution. En tant que professionnelles du Pôle première ligne, nous observons que sur le plan physique, nombreuses sont les personnes qui en bénéficient d'aucun suivi médical, ou tout du moins pas d'un suivi régulier. Il est donc important de les ancrer dans la question du soin. De même, la majorité des personnes que nous suivons étant des femmes et n'ayant jamais rencontré de gynécologue, il est essentiel de mettre en place un suivi de ce type au regard des risques liés à l'activité prostitutionnelle. De manière générale, la question du rapport au corps est régulièrement abordée, que ce soit au regard de l'activité prostitutionnelle, mais aussi en prenant en compte les abus subis par les victimes de TEHFES. Nous portons enfin une attention particulière à la prévention des risques en matière de santé. Par exemple, la mise à disposition des préservatifs est un outil intéressant pour aborder cette question.

Sur le plan psychologique, nous maintenons une vigilance particulière quant aux différentes manifestations et signes de traumatismes que présentent les personnes que nous accompagnons. Par exemple, une personne qui dit rencontrer des problèmes de sommeil (cauchemars, insomnies), souffrir de troubles alimentaires ou de pertes de mémoire présente potentiellement des signes de traumatismes. Nous abordons alors avec elle la possibilité d'un suivi auprès d'un.e psychologue, voire d'un.e psychiatre. En effet, ces manifestations peuvent être un frein à la volonté d'insertion des personnes. Par exemple, une personne présentant des pertes de mémoires peut avoir des difficultés dans l'apprentissage du français.

Enfin, les personnes nigérianes victimes de TEH ont un rapport à la santé particulier, du fait de l'omniprésence de la médecine traditionnelle au Nigéria. Cet aspect est à prendre en compte dans la dimension sanitaire accompagnements que nous engageons auprès d'elles. De surcoût, il est important

¹ Le dispositif national Ac.Sé est un programme d'accueil et de protection des victimes de traite des êtres humains.

d'évaluer le rapport que chacune d'elle entretient quant aux croyances ancrées culturellement, et les craintes qui en découlent éventuellement, notamment autour de la cérémonie Jju².

² Cérémonie menée par un « médecin » ou prêtre traditionnel nigérian, au cours de laquelle les jeunes filles recrutées par les réseaux de traite prêtent serment de loyauté vis-à-vis de leur proxénète. Le grigri fabriqué durant la cérémonie constitue un moyen d'emprise sur les jeunes filles, celles-ci se voyant contraintes de respecter le serment en raison du poids des croyances associées à la cérémonie.

➤ **L'accompagnement concernant les ressources**

L'accès à des ressources constitue également un indicateur important quant à l'actualité ou non de l'activité prostitutionnelle de la personne. Par exemple, une personne n'ayant droit à aucune ressource, et ne formulant néanmoins aucune demande à ce sujet, pourrait être en situation de prostitution. Les questions importantes à aborder dans ce domaine sont les suivantes :

- Quel rapport à l'argent la personne entretient-elle ?
- Qu'en est-il de la dette contractée ? La personne continue-t-elle à rembourser des sommes d'argent ? Si oui, par quel moyen ?

Cela étant, la majorité des personnes que nous accompagnons sont en demande de soutien quant à la gestion de leur précarité financière. Il est donc courant que nous fassions appel aux associations caritatives.

➤ **La situation familiale de la personne**

L'environnement familial de la personne est un élément qu'il est important de prendre en compte dans nos accompagnements. En découlent plusieurs questions à aborder :

- Les proches de la personne sont-ils au courant de la situation de prostitution ? Sont-ils.elles présent.es de manière bienveillante, en soutien ? La personne subit-elle au contraire des pressions de leur part (pour rembourser la dette notamment) ?
- La famille restée au pays subit-elle des menaces ?
- La personne a-t-elle des enfants ? Quelles sont leurs conditions de vie ? Font-ils.elles l'objet de menaces ?
- Si la personne est en couple, quelle est sa définition du couple ? Comment se situe-t-elle au sein du couple ?

➤ **L'accompagnement à la parentalité**

L'accompagnement à la parentalité occupe une place importante dans le travail effectué en première ligne. En effet, certaines des femmes accompagnées sont des jeunes mères ou en devenir de l'être. La situation souvent précaire de ces personnes impacte leur quotidien de (futurs) parents. De plus, le contexte de l'exploitation sexuelle et les traumatismes liés à cela influent sur le vécu de la grossesse/ parentalité. Par exemple, certaines femmes évoquent leur grossesse faisant suite à un viol ou liée à l'activité prostitutionnelle. Enfin, il est également essentiel de prendre en compte les différences culturelles liées à la parentalité notamment pour les victimes de TEH dans l'accompagnement. En lien avec ces éléments, nous avons une vigilance particulière quant à la construction du lien mère-enfant et du quotidien familial.

Situation de Madame E., d'origine nigériane, victime de TEH, dont les droits ADA ont été interrompus durant la grossesse.

Madame E. est accompagnée par l'Amicale du Nid depuis 2018. Lors de l'introduction de son recours de demande d'asile auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), ses droits ADA ont été interrompus, alors même qu'elle était enceinte. Cette interruption de droits a été effective jusqu'à trois mois après son accouchement. De ce fait, Madame E. a été contrainte de préparer l'arrivée de son bébé mais aussi de devenir mère dans un contexte de grande précarité. Elle exprimait son inquiétude face à la situation à chacun des entretiens. Un soutien financier ponctuel ainsi qu'une écoute active ont été nécessaires afin de la soutenir.

Dans les semaines qui ont suivies l'accouchement, Madame E. a obtenu la réouverture de ses droits ADA. Suite à cela, elle a fait part d'un besoin d'accompagnement de proximité quant à son nouveau rôle de mère. En effet, elle était socialement et géographiquement très isolée avec son fils, du fait de son hébergement dans un hôtel éloigné de Toulouse. Elle verbalisait un sentiment de solitude et était en demande d'ouverture vers l'extérieur. Nous avons donc étayé l'offre d'accompagnement au fil des semaines afin de répondre à ses besoins, notamment en l'orientant vers des structures adaptées telles que la PMI, la ludothèque et la halte garderie. Les différent.es professionnel.les impliqué.es dans l'accompagnement ont observé une prise de confiance graduelle dans son rôle de mère, qu'elle a elle-même exprimée au fil de l'accompagnement.

➤ **L'accès aux activités et au bien-être**

Au-delà de l'accès aux cours de français qui est l'une des demandes récurrentes formulées par les personnes, le bien-être est une notion essentielle tout au long de l'accompagnement. L'accès à des activités de loisirs et de bien être contribue en effet à la prise de confiance en soi, bénéfique pour toutes les démarches à accomplir en parallèle. Nous essayons ainsi de les orienter vers des cours de français ou vers des associations proposant des activités à moindre coût (associations sportives, activités de couture, de dessin, etc.). Par ailleurs, des cours de français sont dispensés par l'association Parole Expression, et depuis février 2019, une chorale a vu le jour, tous deux au sein de l'Amicale du Nid. Ces deux actions collectives sont détaillées plus avant.

Situation de Mme O., d'origine nigériane, victime de TEH, accompagnée par Sophie Valenza.

Mme O. est accompagnée par l'Amicale du Nid 31 depuis novembre 2018. A son arrivée, elle avait été déclarée en fuite par la préfecture de Haute-Garonne, n'ayant pas respecté un arrêté de transfert vers l'Italie. Elle arborait une posture très fermée et méfiante car elle vivait dans la peur constante d'être reconduite en Italie. Le premier objectif de cet accompagnement a donc été l'instauration d'une relation de confiance avec le service. Lorsque cet objectif a été atteint, j'ai abordé la question de bien-être avec elle. Je lui ai demandé s'il existait une activité qu'elle aimerait faire, dans le seul objectif de se sentir bien. Elle a semblé très surprise par ma proposition. Vraisemblablement, cela faisait longtemps qu'on ne lui avait pas permis de penser par elle-même et pour elle-même.

Peu de temps après cet entretien, Mme O. a intégré la chorale de l'Amicale du Nid 31. Elle s'y est investie considérablement. A partir de ce moment, son attitude a évolué de manière flagrante. Elle s'est ouverte aux autres, a semblé s'épanouir et a pris confiance en elle. Elle a elle-même exprimé que le fait de chanter lui permettait de se sentir beaucoup mieux. Je me suis saisie de ce changement et lui ai proposé

de réaliser un travail de récit, car elle m'apparassait alors prête et armée pour le réaliser. Elle a pu

La question de la gestion « logistique » de la prostitution

Dans le cadre de l'accompagnement global, nous sommes également attentives à l'usage du téléphone et des réseaux sociaux par la personne. Elle constitue un indicateur important sur la place qu'elle occupe au sein du réseau. Elle est également à discuter en toute transparence, notamment lorsque celle-ci reçoit des appels insistants au cours de nos entretiens (ex : changer sa carte sim pour se tenir à distance du réseau et ne plus subir de menaces).

ensuite se mobiliser pour améliorer sa situation. Sa situation migratoire est aujourd'hui régularisée, et elle s'est engagée dans un Parcours de Sortie de Prostitution.

4.3.2 Les faits marquants du Pôle première ligne en 2019

L'année 2019 a été marquée par l'accompagnement d'un nombre conséquent de personnes victimes de TEHFES, pour la majorité d'entre elles encore en lien avec leur réseau de prostitution, et exprimant une volonté de s'en extraire et d'en être protégées. Ces demandes ont émané de manières différentes :

- Soit au cours d'un accompagnement déjà amorcé par le Pôle première ligne, l'instauration d'une relation de confiance ayant facilité la libération de la parole de la personne, alors en capacité de nommer la réalité de sa situation ;
- Soit au cours d'entretiens réalisés lors de la permanence sans rendez-vous. Nous avons en effet accueilli lors permanence et pour la première fois, des personnes exprimant clairement l'existence de menaces et de danger sur la ville de Toulouse.

Pour chacune de ces situations, il est intéressant de décliner le process « classique » de mise sous protection d'une personne en danger, et d'analyser ensuite la manière dont la personne elle-même est en capacité - ou non - de se saisir de ce processus.

En effet, et fort heureusement, lorsqu'une personne dépose à l'Amicale du nid 31 une demande de protection face au réseau qui l'exploite ou qui l'a exploité, l'équipe est munie d'outils adaptés. En premier lieu, la personne rencontre la juriste, qui réalise avec elle un travail étayé de recueil d'informations. Ce travail permet à la personne de déposer par la suite ensuite une plainte auprès des services de police pour proxénétisme aggravé. Cette plainte, lorsqu'elle est qualifiée de la sorte par les services concernés, ouvre la voie pour la personne à l'obtention d'un droit au séjour - accompagné d'un droit au travail -, au titre de l'article L316-1 du Ceseda. Par la suite, nous sollicitons le dispositif national Ac.Sé, dont la mission consiste à proposer un hébergement et un accompagnement éloignés géographiquement du lieu de résidence de la personne victime de traite en danger ou en grande vulnérabilité. La personne a ainsi la possibilité de bâtir un nouveau projet de vie, dans une autre ville.

Les relations de travail de qualité que nous entretenons avec l'équipe de ce dispositif constituent un atout essentiel à la mise sous protection des personnes en danger que nous accompagnons.

Situation de Madame J., d'origine nigériane, victime de TEH, ayant bénéficié d'une orientation hors Toulouse via le dispositif Ac.sé et accompagnée par Sophie Valenza, assistante sociale

Madame J. a bénéficié d'un accompagnement au sein du Pôle première Ligne de l'Amicale du Nid 31 à partir de janvier 2019. Elle venait alors de se voir notifier un rejet de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA). Elle a donc travaillé un recours auprès de la CNDA avec le concours d'Oriane Gaspard. Au fil de ce travail, elle a été en capacité de verbaliser que la femme qui l'avait exploitée se trouvait toujours à Toulouse, et qu'elle la croisait régulièrement. Elle a pu formuler qu'elle ne se sentait pas en sécurité. Parallèlement à l'élaboration de ce recours, un travail précis de recueil d'informations a été réalisé. Mme J. a finalement déposé une plainte pour proxénétisme aggravé. Suite à cette plainte, j'ai pris contact avec les coordinatrices du dispositif Ac.Sé, qui ont organisé son orientation dans un CHRS situé dans le Nord de la France. Elle a quitté Toulouse en mai 2019 et construire un nouveau projet de vie. Elle a obtenu il y a peu le statut de réfugiée.

Cet exemple montre à quel point la création d'un lien de confiance avec la personne est essentiel, à l'Amicale du Nid 31 peut-être plus qu'ailleurs. C'est en effet grâce à elle que la parole de la personne se libère, et cela nous permet de connaître la réalité de la situation de la personne. C'est à partir de cette notion de libération de la parole que nous avons la possibilité de proposer des solutions adaptées à ce qu'elle vit. Cependant, pour que ce « schéma classique » de mise sous protection soit couronné de succès, il est également essentiel de prendre en compte la temporalité et le rythme de la personne.

L'importance de la prise en compte de la temporalité de la personne

Cette notion est primordiale lorsqu'il s'agit de mise sous protection. En effet, même si nous identifions qu'une personne est en situation de réel danger, si celle-ci n'est pas prête à agir à l'instant T pour sa propre protection, les solutions que nous pourrions lui proposer seront mises en échec. Deux exemples de situations survenues au cours de l'année 2019 pour illustrer ce propos.

Situation de Madame I., d'origine albanaise, victime de proxénétisme, ayant bénéficié d'une orientation hors Toulouse via le dispositif Ac.Sé et accompagnée par Sophie Valenza, assistante sociale

Madame I. a bénéficié d'un accompagnement social au sein du Pôle première ligne à partir de juillet 2019, après avoir fréquenté durant quelques mois la permanence sans rendez-vous. Elle a dans un premier temps affirmé être en situation de prostitution pour subvenir à ses propres besoins, et vouloir arrêter de se prostituer afin d'avoir une vie « normale », selon ses dires. Madame I. avait eu un long parcours prostitutionnel. Elle s'était prostituée durant 25 ans en Grèce, avant d'arriver en France en

2015. Bien qu'elle affirmait qu'elle ne se prostituait que pour son propre compte, il m'a paru important de questionner rapidement avec elle la notion de violence. Je lui ai dit que même si la prostitution faisait partie de son quotidien depuis longtemps, la violence qui pouvait l'accompagner ne devait pas être banalisée, et que si elle était victime de violence, quelle qu'elle fut, elle pouvait venir m'en parler. Cet entretien a été, je pense, un moment marquant dans le parcours de Mme I. Peu de temps après cet entretien (le 24/07/2019), alors que nous étions au milieu d'une sortie estivale avec les personnes accompagnées par notre association, Mme I. m'a prise à part pour me parler. Elle m'a révélé être en réalité victime d'un proxénète avec qui elle vivait, qui lui prenait tout son argent issu de la prostitution, et qui la violentait et la violait quotidiennement. A la suite de ces révélations, tout s'est enchaîné très rapidement pour Mme I. Elle a été prise en charge le jour-même par les services de police. Le lendemain, son proxénète a été interpellé. Mme I. a accepté de participer une confrontation, et a souhaité se constituer partie civile lors du procès de ce dernier qui a eu lieu le 05/09/2019. En attendant le procès, Mme I. a été mise à l'abri dans un centre d'hébergement sécurisé à Toulouse. Parallèlement, j'avais fait une demande d'orientation hors Toulouse, via le dispositif Ac.sé. Dès le 10/09/2019, Mme I. est partie vivre dans une ville du nord de la France. Et le 23/10/2019, soit environ un mois plus tard, elle est revenue à Toulouse, disant n'avoir pas supporté ses nouvelles conditions de vie. Nous nous sommes beaucoup questionné.es en équipe sur les raisons du retour de Mme I. L'hypothèse nous avons émise est qu'elle n'a pas eu le temps de cheminer elle-même sur un nouveau projet de vie. Comment aurait-elle pu, en deux mois, changer radicalement le mode de vie qui avait été le sien durant 29 ans ?

Situation de Mme F., nigériane, victime de traite, ayant bénéficié d'une place en centre maternel hors Toulouse et accompagnée par Sophie Valenza, assistante sociale

Mme F. s'est présentée pour la première fois au service de l'Amicale du Nid 31 en décembre 2018, lors d'une permanence sans rendez-vous. Dès sa première rencontre avec nous, elle nous a dit être enceinte, atteinte du VIH, et être pistée et harcelée par le réseau, présent à Toulouse, qui l'exploitait depuis des années. Madame F. a grandi dans un orphelinat au Nigéria. Elle a été adoptée à l'âge de 15 ans par une femme qui deviendra sa proxénète et l'exploitera au Nigéria puis en Europe. Au vu de sa situation, nous lui avons proposé un accompagnement social global dès début 2019. Elle a déposé une plainte pour proxénétisme aggravé contre réseau qui l'exploite. Elle a accouché en juillet 2019 à Toulouse. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le dispositif Ac.Sé ont été sollicités pour la mettre en sécurité hors de Toulouse avec son bébé, car Mme F. maintenait toujours le même discours : elle souhaitait quitter Toulouse et vivre libre et en sécurité. Mais dans les faits, nous nous sommes aperçu.es qu'elle ne parvenait pas à couper totalement ses liens avec le réseau. Elle a fini par être orientée vers un centre maternel au nord de la France, début août 2019. Mi-septembre, nous avons appris que Mme F. était de retour sur Toulouse avec son bébé. Nous avons repris l'accompagnement auprès d'elle, et une fois encore, nous nous sommes rendu.es compte qu'elle était encore sous l'emprise de son réseau. En octobre 2019, une Ordonnance de Placement d'Urgence (OPU) a été prononcée pour mettre en sécurité son enfant. A ce jour, elle est toujours accompagnée par l'Amicale du Nid 31, et encore sous l'emprise de son réseau. Il nous paraît important de maintenir le lien auprès d'elle et de favoriser un discours lui permettant d'entrevoir, peut-être un jour, que des alternatives son possibles à son quotidien actuel.

Ainsi, ces deux exemples illustrent le fait que, bien qu'il nous apparaisse parfois indispensable - à juste titre - d'impulser des actions de mise en sécurité d'une personne en situation de danger, celles-ci auront peu de chances d'aboutir si celles-ci ne prennent pas en compte son propre rythme et sa propre temporalité.

Conclusion

Tout au long de nos accompagnements, une notion primordiale pour le public ayant un lien avec la prostitution apparaît en filigrane : la notion du **sujet**. En effet, nous nous attachons à ce que la personne se considère elle-même comme un sujet à part entière, ancré dans la société dans laquelle il évolue. Il nous semble primordial de **placer la personne au cœur de son accompagnement, et de son projet de vie**. Nous l'amenons à se questionner elle-même, et à formuler ses propres choix et besoins, que ce soit dans le cadre de l'accompagnement mais aussi, plus largement, dans le cadre de sa vie. Ainsi, l'un des objectifs principaux de l'accompagnement en Pôle première ligne est **d'amener la personne à se considérer non plus comme un objet exploité, mais bel et bien comme un sujet libre, détenteur de droits et de devoirs**.

4.4 L'accompagnement dans les démarches juridiques

L'accompagnement dans les démarches juridiques est réalisé par Oriane Gaspard. En qualité de juriste, je travaille à l'antenne toulousaine de l'Amicale du Nid depuis Janvier 2018. J'ai pour mission principale d'accompagner le public que nous recevons pour des démarches administratives et juridiques, telles que la demande d'asile et le dépôt de plainte.

L'année 2019 s'est singularisée par le nombre croissant de dépôts de plainte pour violences, proxénétisme et traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Ce phénomène peut être expliqué de plusieurs manières. Mais il s'agira ici de suivre le parcours de ces femmes que nous accompagnons dans leurs démarches juridiques et administratives. Ce parcours, long, réglementé et plein de rebondissements, permet de mettre en exergue les rouages de la protection des personnes victimes de prostitution organisée. Pour bien l'appréhender, il est utile de narrer chronologiquement les étapes imposées à toute personne demandant une protection internationale, des droits au séjour et au travail, ou bien l'intervention de la police et de la justice.

En 2019, sur près de 50 personnes accompagnées, 20 l'ont été dans le cadre d'un dépôt de plainte, et 40 pour une demande d'asile.

La première démarche effectuée est donc la demande d'asile auprès de l'OFPRA en passant par Forum Réfugiés, la préfecture et l'OFII. L'obtention en premier lieu du statut de demandeur d'asile, et *in fine* de celui de réfugié politique, permet la reconnaissance juridique, une stabilité du droit au séjour et l'accès aux droits sociaux. Il s'agit toutefois d'une démarche, qui dès le début, se veut difficile et contraignante.

La majorité des personnes accompagnées par l'Amicale du Nid 31 ont été transportées en France, à Toulouse par de multiples intermédiaires, en suivant leurs consignes, en traversant de nombreux pays et en y restant parfois de longues périodes. Leurs empreintes ont souvent été prises en Italie ou en Espagne. Alors, une fois à destination, elles sont pour la plupart confrontées à la réglementation européenne dite « Dublin » qui les laisse pendant plusieurs mois dans l'incertitude de pouvoir rester en France ou pas. Cette première prise de contact avec les services administratifs de l'immigration a de nombreux impacts, la personne « en sursis » se voyant contrainte à une certaine précarité, vivant avec l'anxiété de recevoir un arrêté de transfert vers le premier pays où ses empreintes ont été enregistrées et de recourir déjà à la justice, notamment à un.e avocat.e pour faire un recours devant

le tribunal administratif contre cette décision. Elle risque également, si elle fait défaut au transfert, de rester dans la clandestinité pendant plus d'un an. **Tout cela peut accentuer à la fois la mainmise du réseau de prostitution sur la personne, ainsi que la méfiance qu'elle va nourrir envers les institutions par la peur d'être rejetée, renvoyée, et le sentiment d'être illégitime à exercer ses droits. Ce sont sur ces fondements que repose le travail d'accompagnement juridique.**

4.4.1 La demande d'asile

En grande majorité, les demandes d'asile portent sur les risques liés à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en cas de retour dans le pays d'origine, mais **trois d'entre elles, cette année, ont concerné les risques de mariage forcé ou d'excision.** Dans le premier cas, il faut que la personne témoigne d'un parcours de vie spécifique pour appartenir « *au groupe social des femmes nigérianes contraintes à des fins d'exploitation sexuelle, par un réseau transnational de traite des êtres humains, parvenues à s'en extraire ou ayant entamé des démarches en ce sens* ». Cette définition, précisée par la CNDA le 30 mars 2017, fait figure de jurisprudence et a été appliquée de manière implacable par les institutions en 2019. La question de la « distanciation », **les preuves devant démontrer que la personne est « parvenue à s'en extraire » ou a « entamé des démarches en ce sens », sont devenus la pierre angulaire de l'accès à la protection internationale des personnes que nous accompagnons.** Toute la question réside à présent sur la manière de présenter, d'affirmer, le fait qu'elles sont « *parvenues à s'en extraire* », et sur celle de qualifier les démarches « *en ce sens* ». Est-ce que le dépôt de plainte est l'ultime preuve de distanciation ? Dans cette décision du 30 mars 2017, la CNDA s'appuie sur le fait que la personne avait déposé plainte pour TEH puis avait été prise en charge par le dispositif Ac.Sé pour quitter la ville où elle avait été exploitée. Cependant, il semble que la distanciation d'un réseau de trafiquants soit dans la réalité bien plus complexe et nécessiterait une prise en considération moins « administrative ». Les deux démarches mentionnées sont bien des gages de distanciation, mais ne peuvent, selon moi, être considérés comme des signaux exhaustifs de la libération et de l'émancipation des personnes, qui ont chacune des parcours singuliers et complexes. D'autres façons qui ne passent pas des démarches administratives et juridiques.

L'OFPRA, comme première institution du droit d'asile, est peut-être pour nos bénéficiaires la plus sévère dans les décisions rendues. En effet, nous avons constaté que **sur les 13 personnes ayant obtenu le statut de réfugié en 2019 - parmi les 40 qui s'étaient adressées au service en 2019 -, seulement 2 ont été reconnues par l'OFPRA en première instance.** Dans l'un des cas, la jeune femme avait porté plainte en Gendarmerie contre le réseau qui l'exploitait. Pour l'autre, la jeune femme présentait à l'OFPRA une demande de réexamen de sa demande d'asile initiale. Elle avait apporté des éléments nouveaux et éclairci sa situation d'exploitation en France en dénonçant dans son récit les agissements des trafiquants. Ayant par ailleurs d'importantes difficultés cognitives, elle a bénéficié de mon soutien présentiel pour l'entretien avec l'officier de protection. **C'est la seule fois en 2019 qu'un accompagnement par l'Amicale du Nid 31 à l'OFPRA a été mis en oeuvre,** et il a permis d'aider la personne à se faire comprendre, à contextualiser ses propos et à soutenir sa demande de régularisation.

La majorité des décisions prises par l'OFPRA a fait l'objet d'un recours en annulation, porté par notre service auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). C'est ainsi qu'en 2019, **11 personnes ont obtenu le statut de réfugié à la Cour.** Sur ces 11 personnes, 3 ont fait valoir des persécutions autres que liées à la TEH. Et **parmi les 8 personnes victimes de TEH, 5 avaient porté plainte contre le réseau d'exploitation, 2 avaient quitté la ville où elles étaient exploitées - l'une par elle-même, l'autre via Ac.Sé - et l'une a fait valoir son statut de mineure et les particularités de l'accompagnement qui en avait découlé.** Ces chiffres démontrent bien que l'obtention du statut de réfugié, en raison de la

jurisprudence établie, dépend de ces démarches annexes (dépôt de plainte et déménagement). En effet, **sur les 21 demandes d'asile ayant abouti en 2019, 10 d'entre elles ont été rejetées par la Cour.**

Ces personnes déboutées avaient toutes en commun le fait de ne pas avoir porté plainte et/ou quitté la ville où elles avaient été exploitées. Mais nous pouvons déplorer que certaines d'entre elles avaient bien entamé des démarches en vue de se distancier d'avec le réseau de traite. En effet, elles avaient mis des distances en étant, par exemple, prises en charge par des centres d'accueil, sécurisés, au suivi social significatif. Malheureusement, ces gages de distanciation n'ont pas été considérés comme suffisamment probants.

La distanciation d'avec un réseau de traite étant un processus long et complexe, l'Amicale du Nid 31 a soutenu en 2019 de **nombreuses demandes de réexamen** des demandes d'asiles initiales. Cette procédure permettant à la personne de faire valoir l'évolution de sa situation et de mieux préparer sa demande de régularisation.

4.4.2 Le dépôt de plainte

En 2019, 12 dépôts de plainte ont été effectués. 10 plaintes ont été déposées pour proxénétisme aggravé et traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et 2 plaintes ont fait suite à des agressions physiques liées au réseau d'exploitation. Trois de ces plaintes ont été effectuées par lettre, directement adressées au parquet concerné (Paris, Evry et Toulouse). En effet, les lettres-plaintes sont utilisées pour des faits commis en dehors de Toulouse et datés de plus d'un an. Pour l'un des cas cette année, un dépôt de plainte a été fait au commissariat central suite à une agression physique et une lettre-plainte a été envoyée quelques semaines plus tard, comme complément, pour contextualiser l'agression et le parcours de la personne en tant que victime de la traite. Nous nous déplaçons majoritairement au commissariat central pour tout fait actuel commis sur le territoire toulousain. Avant de se rendre au commissariat, un long travail d'accompagnement et de pédagogie, est réalisé pour que la personne soit à même de décrire clairement les faits, et d'apporter aux services de police des éléments exploitables pour l'enquête (adresses précises, numéro de téléphone par exemple). Il est essentiel de lui expliquer ses droits, ainsi que les tenants et aboutissements d'une plainte. Le dépôt de plainte, en tant qu'acte fort de distanciation, demeure pour les personnes une procédure stressante et nouvelle à appréhender. En effet, la plupart des personnes sollicitent pour la première fois la police et la justice et doivent revenir sur leurs représentations et appréhensions.

La prise en charge au commissariat central de Toulouse des personnes accompagnées par l'AdN 31 en 2019 s'est dans la majorité des cas bien déroulée, avec un rendez-vous prévu à l'avance et la présence d'un interprète. Toutefois, nous pouvons déplorer que les plaintes ne soient pas, dès le début, prises en charge par le service spécialisé. Aussi, les suites données à la plainte ne sont pas communiquées rapidement à la personne, malgré que des lettres ont été envoyées au commissariat et au parquet de Toulouse. C'est ainsi que les personnes accompagnées prennent conscience du temps long de la justice. Une fois que la plainte a été déposée, la personne reste plusieurs mois, voire plusieurs années sans actualisation sur le devenir de la démarche. **En 2019, sur ces 12 plaintes, seulement 4 personnes ont été convoquées et auditionnées suites au dépôt de plainte initial.**

Aussi, **5 titres de séjour ont été octroyés dans le cadre de l'article L316-1 du CESEDA suite à ces plaintes.** Ces titres risquent de ne pas être pérennisés si aucune suite n'est donnée au dépôt de plainte. Il est intéressant de noter qu'en 2019, les services de la Police Aux Frontières (PAF) se sont mobilisés sur une plainte visant un réseau nigérian, ont convoqué à plusieurs reprises la plaignante et sont restés en contact avec elle.

Aussi, **nous avons vu une plainte visant un réseau de prostitution albanais aboutir au procès en correctionnel du proxénète.** Dans ce cas précis, grâce à une prise en charge rapide et aux avancées de l'enquête, la personne a pu faire valoir ses droits en tant que victime, être accompagnée par un avocat pénaliste et témoigner lors de l'audience. La condamnation qui en a résulté s'est élevée à 18 mois d'emprisonnement fermes pour le proxénète, suivis d'une expulsion et d'une interdiction de revenir sur le territoire français. Toutefois, il est regrettable que l'affaire n'ait pas été requalifiée et portée devant les Assises.

En 2019, le dépôt de plainte, comme outil de protection, est devenu un outil de régularisation. Cela a transformé son approche tant du côté du public accompagné, que de celui des autorités.

4.5 Le Parcours de Sortie de Prostitution (PSP)

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes en situation de prostitution a permis d'appuyer la philosophie de travail de l'Amicale

du Nid en précisant, entre autres, que la prostitution doit être reconnue comme une violence faite aux femmes. De ce fait, des **mesures de protection** en direction des personnes ayant connu ou connaissant la prostitution ont été mises en place, grâce à la création dès la fin d'année 2017 de nouvelles instances telles que les **commissions départementales**, et avec elles la possibilité d'inscrire les personnes dans le dispositif des « Parcours de Sortie de la Prostitution ». Sur le bassin toulousain, trois associations ont reçu l'agrément octroyant la possibilité de présenter et d'accompagner des personnes dans le cadre de ces PSP : le Mouvement du Nid, Grisélidis et l'Amicale du Nid 31.

L'AdN 31 a fait le choix de nommer deux personnes responsables de mener à bien spécifiquement l'accompagnement des PSP et ce dans le but, d'une part, de créer un binôme de travail habilité à gérer la complexité inhérente à l'accompagnement de ces parcours, mais aussi, d'autre part, d'être plus facilement repérables en tant que service auprès des nombreux partenaires impliqués dans ce processus. Depuis le changement d'équipe, Nicolas Daval et A-Céline Dimeglio sommes les deux travailleurs.euses sociaux.ales en charge de ces parcours, tant dans le bon déroulé de la présentation des dossiers lors des commissions départementales, que dans l'accompagnement des personnes, en passant par le lien à construire ou à entretenir avec les partenaires. Nous ajoutons donc cette spécificité aux autres missions qui nous incombent sur le Pôle insertion.

En 2019, à nous deux, **nous avons pu accompagner 11 personnes dans ce contexte, dont 6 en continuité de l'année 2018 et 7 nouvelles situations qui ont été présentées lors des commissions. Seulement 5 d'entre elles ont pu être validées dès la première demande, tandis que 2 dossiers ont été ajournés.** L'un a été accepté lors de la commission suivante ; quant à l'autre, nous avons choisi de ne pas le présenter de nouveau. Le premier ajournement fut au motif que la situation de la personne au regard de l'hébergement n'était pas suffisamment transparente pour certains membres de la commission ; et l'autre, car la personne présentée était détentrice d'un droit au séjour au regard de l'ART. L 316-1 du CESEDA. Aucun dossier n'a été refusé.

4.5.1 La préparation du dossier PSP

Les personnes que nous présentons en PSP ont des parcours de vie variés, cependant dans la majorité des cas, les femmes – tous les parcours présentés ont été ceux de femmes - auxquelles nous proposons ce dispositif sont dépourvues de droits sociaux et en situation administrative irrégulière. Certaines ont cessé l'activité prostitutionnelle depuis un ou deux ans mais le risque d'un retour vers celle-ci est bien présent. D'autres se sont extraites du réseau de traite mais n'ont d'autre alternative que celle de continuer à se prostituer, soit faute de ressources et d'accès aux biens de première nécessité, soit par méconnaissance des droits auxquels elles peuvent prétendre. La principale porte d'entrée dans ce dispositif reste **la volonté de mettre un terme à l'activité prostitutionnelle, et la possibilité que nous offre la personne d'évaluer sa motivation quant à son insertion socio-professionnelle.**

En effet, la philosophie de la loi nous pousse à accompagner les femmes qui ont pour désir premier l'arrêt de la prostitution, et la **régularisation du séjour** est l'un des enjeux majeurs et décisifs dans ce processus. **La prostitution n'est jamais un choix, mais bien un non-choix, une nécessité économique.** Le PSP doit **ouvrir le champ des possibles, le droit de s'inscrire dans un projet alternatif et justement, d'avoir le choix.**

Telle qu'est actuellement organisé le service de l'AdN 31, un grand nombre des dossiers présentés en commission départementale sont des personnes accompagnées par le Pôle première ligne. Le lien de travail entre les deux Pôles, pour le bon déroulé de ce processus, est fort et concret. Lorsque les assistantes sociales identifient qu'une entrée en PSP semble pertinente, elles prennent le soin de nous

présenter en réunion d'équipe l'évaluation qui les pousse à penser que nous sommes face à de bonnes candidates pour le dispositif. Nous complétons cette évaluation en équipe afin de mettre en exergue les freins et les possibilités de la personne, et de statuer finalement sur la constitution d'un dossier.

Illustration d'une première évaluation significative d'une personne bénéficiant du PSP

Madame O. a fait preuve d'une évolution considérable depuis sa première venue au sein de l'Amicale du Nid 31 en septembre 2019. En effet, durant les premiers mois elle s'est présentée très repliée sur elle-même, peu encline à l'échange, et très mal à l'aise en groupe durant les permanences sans rendez-vous. Au début de son accompagnement, elle a exprimé un fort besoin de soutien et une grande souffrance vis-à-vis des événements vécus. Bien qu'aucune démarche administrative n'ait pu être mise en place durant les premiers mois en vue d'améliorer sa situation, elle s'est tout de même investie dans l'accompagnement qui lui a été proposé, et a rapidement démontré sa confiance dans le travail effectué par l'association. Elle a tout de suite accepté d'intégrer le cours de français et la chorale de l'AdN 31. Elle s'est investie dans ces activités avec beaucoup de sérieux. Cela lui a apporté un mieux-être considérable et lui a permis d'entrevoir et d'envisager une alternative à sa situation. Elle est donc passée d'un sentiment de fatalité à une volonté d'être actrice de sa vie.

Aujourd'hui, elle vit moins dans la crainte et s'est ouverte sur l'extérieur, sur son environnement et vis-à-vis de son entourage. Elle exprime souvent une envie de reconstruire une vie en France en reprenant des études et en accédant à l'emploi.

Sa procédure de demande d'asile ainsi que l'orientation en Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) vont lui permettre d'avancer dans sa demande de protection et dans son processus de reconstruction personnelle. Par ailleurs, l'intégration en PSP serait un levier pour consolider ses nouvelles aspirations.

4.5.2 La commission départementale

En théorie, les commissions départementales se réunissent tous les trois mois. En réalité, les dates des commissions sont mouvantes et ces perturbations impactent la qualité du suivi social des personnes. Les dossiers préparés en amont sont présentés par l'éducateur.trice spécialisé.e qui sera en charge du suivi socio-professionnel si la personne intègre le PSP. Ces temps de présentation sont toujours empreints d'une vive tension de notre part car nous ne savons jamais à l'avance comment un dossier va être accueilli. Notre rôle a alors plusieurs dimensions ; celui d'**être la voix d'une personne qui souhaite accéder à un droit**, mais aussi celui de garantir la **sensibilisation et de prévention quant à la réalité des parcours de vie et des facteurs de vulnérabilités induits par un passé prostitutionnel**.

L'un des enjeux est de sensibiliser les membres de la commission à la réalité temporelle des personnes, qui n'est pas toujours en adéquation avec l'injonction institutionnelle et leurs attentes. Le but de l'accompagnement social que nous proposons est de ne pas céder de nouveau à un non-choix, de ne pas entrer dans un fonctionnement visant à satisfaire une représentation idéalisée d'un parcours d'insertion économique qui irait à l'encontre des valeurs et des rêves des femmes que l'on accompagne.

Aujourd'hui, ce principe de réalité commence à être pris en compte par les membres de la commission mais nous restons vigilants. es à ne pas nous satisfaire aisément de la signature d'un CDI dans le secteur

du nettoyage, par exemple, qui serait vu comme une intégration réussie pour certain.es, sans pour autant correspondre aux objectifs fixés par la personne elle-même.

L'objectif à ce jour, serait de permettre à **chaque membre de la commission**, garant.e de l'institution qu'il.elle représente, de **prendre une place d'acteur.rice dans l'émancipation et la réussite du parcours des femmes** que nous présentons, plutôt que de se cantonner à la place de celui.celle qui juge un dossier comme recevable ou non.

4.5.3 L'accompagnement spécifique des PSP

L'accompagnement est rythmé par les renouvellements des parcours lors des sessions plénières des commissions. Tous les six mois, nous devons exposer des éléments traduisant l'avancée des personnes dans leur processus d'intégration. Toute la difficulté est celle de « jongler » entre une temporalité engagée par le processus du PSP, et la temporalité des personnes qui ont été soumises et contraintes souvent pendant de nombreuses années. Leur difficulté à se projeter dans un avenir meilleur est bien ancrée, et l'enjeu de notre accompagnement repose donc principalement sur la possibilité de les rendre actrices de leur vie. **Lever les freins engendrés par des années de prostitutions dans des tranches de 4 fois 6 mois - au sein d'un système administratif tournant souvent au ralenti - n'est pas simple, mais nous pouvons nous appuyer sur un faisceau de partenaires solides.**

S'agissant du déroulement de l'année 2019, nous sommes satisfait.es du travail que nous avons mené aux côtés d'un large réseau de partenaires, et auprès desquels nous avons pris le temps nécessaire pour les sensibiliser aux problématiques liées à la prostitution et aux enjeux du PSP. Ainsi, aujourd'hui notre capacité d'action est plus forte et nos relations avec des institutions de droit commun sont largement facilitées lorsqu'il s'agit de mener à bien des PSP.

Nous souhaitons saluer la capacité d'adaptation et de mise en place de protocoles spécifiques aux PSP des partenaires SOLIHA, de la Mission Locale, de Pôle Emploi, de la déléguée départementale aux droits des femmes, de la responsable de la DDRCS, et du 115 (PIAO/SIAO).

4.6 Accompagner vers l'insertion socio-professionnelle

Le Pôle insertion prend le **relais du Pôle première ligne** dès lors qu'une insertion professionnelle est envisageable. Ainsi, le Pôle insertion accompagne les personnes dans la **concrétisation des projets d'émancipation**. Trois éducateur.trices spécialisé.es interviennent sur le Pôle insertion. Nous avons tout.es les trois pris nos fonctions au sein de l'association au cours des deux dernières années ; Nicolas Daval en mars 2018, A-Céline Dimeglio en septembre 2018 et Dorothee Vierne en avril 2019.

Historiquement, les personnes souhaitant arrêter leur activité prostitutionnelle étaient orientées vers un.e travailleur.euse social.e du Pôle insertion qui pouvait alors lui proposer un accompagnement visant à renforcer ce choix, cette décision. Actuellement, cette tendance est moins évidente puisque notre public est principalement composé de personnes d'origine étrangère, victimes de traite des êtres humains. Les orientations vers le Pôle insertion se font donc de plus en plus en fonction de la situation administrative des personnes ; dès que la régularité de séjour est envisageable, un.e travailleur.euse social.e prend en charge la situation en relais du Pôle première ligne.

Nos missions auprès de ce public consistent à **proposer un accompagnement individuel global dans le respect des capacités et des désirs de la personne, et de construire avec elle un projet lui permettant d'accéder à une pleine autonomie, dans un mode de vie qu'elle aura choisi.**

La spécificité qui est la nôtre, en tant que professionnel.les du Pôle insertion, est d'accompagner des personnes ayant connu, connaissant ou en risque de connaître la prostitution et qui recherchent une alternative à cette activité. Les questionnements et l'accompagnement que nous proposons aux personnes doivent continuer d'aller dans ce sens. Ainsi, pour répondre à l'ampleur du travail d'insertion, nous nous devons de nous entourer de partenaires de qualité pour répondre aux questions qui ne seraient pas en lien avec celles de la prostitution, tout en nous assurant de demeurer le point central du dispositif en construction. Ainsi, si nous centralisons l'accompagnement, c'est dans le dessein de construire un maillage suffisamment solide autour de la personne en fonction des dommages et impacts engendrés par l'activité prostitutionnelle passée.

Notre accompagnement se veut spécifique dès lors que nous avons pleinement conscience des conséquences de l'activité prostitutionnelle ; conséquences qui se traduisent sur les plans physique, psychique, social, affectif et sexuel.

Notre action se déploie donc au travers de plusieurs axes, passant prioritairement par un accès aux droits variable en fonction de la régularisation acquise, et par un accès aux soins de santé en continuité avec le travail effectué sur le Pôle première ligne. De surcroît, nous proposons un accompagnement favorisant la revalorisation de soi, l'accès à la citoyenneté, la sensibilisation aux violences faites aux femmes, à la vie affective et sexuelle ; nous accompagnons également les personnes à la parentalité, dans l'accès à l'hébergement et au logement, et établissons un lien avec les associations d'insertion par l'emploi, les cours de français, et les institutions administratives.

4.6.1 L'accès à la régularisation

Comme dit précédemment, nous recevons sur le pôle insertion des personnes détentrices d'un premier droit au séjour. En conséquence, notre mission première a pour ambition de leur permettre d'accéder à leurs droits au regard de la régularisation obtenue. A ce moment de l'accompagnement, sommes particulièrement attentif.ves et présent.es pour la personne.

Accéder à un titre de séjour, parfois après une longue période de non-droit, n'est pas sans conséquence pour les personnes, Nous sommes souvent confronté.es à deux cas de figure: soit la personne est animée d'un désir d'autonomie si fort qu'elle se précipite vers des choix de vie et/ou professionnels très en deçà de ses capacités et il s'agit dès lors de l'amener à penser sa vie ; soit la personne montre des signes d'athymhormie³. Quoi qu'il en soit, cette première étape de travail constitue un moment clé pour la suite de notre accompagnement. Les freins vers un accès à la pleine autonomie doivent être levés étape par étape. Cette mission est d'autant plus délicate que les personnes ayant connu la prostitution, et plus particulièrement les victimes de TEH, sont empreintes d'une forte mésestime d'elles-mêmes, voire d'un sentiment de culpabilité quant à leur histoire personnelle. Elles peuvent alors se montrer très vulnérables face aux mécanismes d'emprise et vont parfois chercher à recréer le seul fonctionnement relationnel qui leur est familier auprès des travailleurs.euses sociaux.ales qui les accompagnent. C'est à nous de leur offrir un soutien et une écoute, sans chercher à être omniprésent.e ou omniscient.e dans leur cheminement.

La situation de Madame OA., accompagnée par Céline Dimeglio, éducatrice spécialisée

Mme OA est une jeune femme qui a toujours été sous l'emprise de quelqu'un ; d'abord sous l'emprise de son oncle, puis sous l'emprise d'un réseau de traite. Lorsque je suis arrivée à l'ADN, une relation de

³ Trouble de la motivation caractérisé par une disparition plus ou moins importante de l'élan vital, par une perte de désir ou d'intérêt d'ordre affectif ou intellectuel.

confiance s'est vite installée entre elle et moi. Grâce à un concours de circonstances et au travail d'Oriane Gaspard (juriste), nous avons pu régulariser sa situation administrative, ceci après plusieurs années sans droit au séjour. Ce contexte a eu pour effet de renforcer la confiance qu'elle avait à l'égard d'Oriane et de moi. La conséquence est qu'elle m'a ensuite donné une place particulière, celle qui consistait à veiller sur elle. Ainsi, c'est l'une des situations que j'ai le plus évoquées lors des réunions d'équipes afin de ne pas rester seule face à cet enjeu relationnel afin de ne pas me laisser happer dans un système où j'aurais pu devenir la nouvelle personne à avoir de l'emprise sur cette toute jeune femme. Quelque part, elle me demandait de tenir la place de celle qui prendrait les décisions pour elle, qui validerait ou invaliderait ses choix. C'est un travail qui est toujours en cours, qui suppose de la laisser faire ses propres erreurs, prendre ses propres décisions et la pousser à croire qu'elle en est capable et que je ne suis qu'un étayage à un moment précis de sa vie. L'exemple de Mme OA. est illustratif de parcours d'une personne animée par une forte volonté d'autonomie depuis sa régularisation administrative, mais systématiquement entravée par un schéma dysfonctionnel dans sa relation à l'autre.

4.6.2 L'accès aux droits

Dans un premier temps, un accès aux droits de base (prestations sociales, hébergement stable, inscription dans les différents organismes étatiques, etc.) permet à la personne de commencer à s'ancrer dans un système, à y prendre part et à pouvoir se visualiser en tant que sujet capable d'affirmer des choix. C'est en travaillant étroitement avec la personne que nous lui donnons l'opportunité de comprendre les mécanismes et les rythmes propres à chaque institution.

Quelle est la date de validité de mon titre de séjour, de ma protection maladie ? Quand dois-je déclarer mes ressources auprès de Pôle emploi, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Centre des impôts ?

Nous sommes dans un premier temps garant.es de la gestion de ces rythmes imposés, jusqu'à ce que la personne accompagnée gagne en confiance et en autonomie dans ses démarches ; autant de situations où l'incompréhension et l'anxiété sont de mise. Il est alors essentiel pour les travailleurs.es sociaux.ales de rassurer, de guider, de laisser prendre part à ces démarches qui petit à petit vont devenir moins anxiogènes.

L'accompagnement des éducateurs.trices spécialisé.es du Pôle insertion englobe tous les champs suivants :

- De droits des étrangers,
- Accès aux prestations sociales au regard des situations spécifiques des personnes
- D'accès aux droits en termes d'hébergement et de logement
- D'accès aux formations et à l'emploi
- D'accompagnement dans l'accès à l'appropriation du système français
- D'accès aux soins de santé

L'enjeu du rapport au temps, à toutes les étapes de l'accompagnement global

Les personnes qui ont vécu ou vivent la prostitution ont un rapport au temps souvent altéré. Le rythme de la journée, la mémoire d'un rendez-vous, l'importance de la ponctualité sont autant de réapprentissage qu'il leur est nécessaire d'acquérir.

Il s'agit également dans ce rapport au temps d'acquérir une certaine disponibilité psychique. Suis-je disponible mentalement pour être présent.e à un rendez-vous ? Quelles pressions je subis vis-à-vis de la pratique prostitutionnelle qui m'empêchent d'être présente à moi-même et aux autres ?

Le cadre horaire institutionnel permet d'instaurer des repères. La répétition des actions collectives proposées donne un rythme. La souplesse dans notre accompagnement les aide, en leur permettant de progresser dans cette "ré-appropriation" du temps.

4.6.3 L'accès à la formation et à l'emploi

En premier lieu, il s'agit souvent d'orienter les personnes vers un apprentissage de la langue française, car la plupart d'entre elles sont anglophones.

Parfois, les personnes que nous accompagnons présentent des difficultés d'apprentissage, liées à l'absence de scolarisation dans le pays d'origine, et/ou aux traumatismes vécus. Le rôle des travailleurs sociaux consiste alors à proposer des solutions pour favoriser cet apprentissage, celui-ci étant directement déterminé par les capacités cognitives des personnes.

Dans un second temps, et avant de les orienter vers des partenaires de l'insertion socio-professionnelle, nous tentons d'évaluer avec elles quelles sont leurs aspirations professionnelles. Souvent, la réponse qui s'impose comme la plus directe vers l'accès à un revenu est celle de l'entretien et du nettoyage. Bien qu'il s'agisse d'un secteur d'activité porteur, beaucoup des personnes que nous accompagnons énoncent ce choix par dépit ou par manque de confiance en leurs capacités. Pour l'équipe, il s'agit de proposer de les accompagner à se réaliser, à être actrices de leur vie et de leurs choix. Si nombre d'entre elles seront amenées à travailler dans le secteur du ménage dans un premier temps, beaucoup aspirent pourtant à d'autres possibilités : coiffeuse, conductrice de tramway, agent de contrôle Tisséo, travail dans la restauration, peintre en bâtiment ou encore intégrer une make-up school.

Il importe aux travailleurs sociaux de permettre aux personnes d'avoir en tête des schémas autres que ceux où elles « n'ont pas d'autre choix ». Une fois cet objectif en tête, il est plus aisé pour elles de s'inscrire pleinement dans un parcours et un accompagnement auprès des associations d'insertion socio-professionnelle. Il peut être nécessaire de les accompagner physiquement lors des premières rencontres. Nous nous attachons à construire une relation de travail adéquate, en considérant les freins de la personne et les leviers à mettre en place pour les surmonter.

Le système de l'employabilité n'est pas le seul à appréhender. Souvent, c'est au travers du discours des personnes que nous pouvons identifier leur méconnaissance ou leur a priori sur le fonctionnement des institutions.

La situation de Madame ON., accueillie dans un centre d'hébergement et accompagnée par Dorothée Vierne, éducatrice spécialisée

Elle s'adresse aux différents travailleurs sociaux en exprimant qu'elle veut « travailler tout de suite ». Je retrace son parcours scolaire professionnel, qui permet en avant de mettre en avant les compétences acquises, et de les mettre en adéquation avec les compétences exigées pour les métiers visés. Nous élaborons son CV pour mettre en avant le fait qu'elle est anglophone : un atout pour effectuer de la garde d'enfant. Je lui communique une adresse d'agence spécialisée dans ce type de recrutement pour qu'elle y dépose son CV. Empressée, elle s'y rend en sortant de mon bureau. Malheureusement, elle n'a pas réalisé que sa tenue n'était pas du tout adéquate pour se présenter à un employeur potentiel, ce qui lui a valu d'essuyer un refus. Elle en a convenu en ajoutant « j'étais si pressée ». En échangeant avec le partenaire de son hébergement, nous avons pu identifier qu'elle n'avait pas beaucoup de tenues adaptées. J'ai ainsi pu l'orienter auprès d'une association spécialisée qui fournit des vêtements et procure du conseil en image.

4.6.4 Les démarches liées à l'hébergement et au logement

Cette demande a souvent lieu dans les entretiens initiaux de rencontre avec les personnes, bien avant qu'elles soient accompagnées par le Pôle insertion. En continuité avec les démarches mises en place grâce à l'accompagnement en première ligne, la question qui préoccupe souvent les personnes accompagnées lorsqu'elles obtiennent un droit au séjour est d'avoir un logement à elles.

Les conditions d'hébergement et la lenteur du parcours d'accès au logement sont parfois difficiles à accepter pour elles et freinent souvent leur mobilisation pour l'insertion. Il s'agit de les inviter à faire face à un principe de réalité et les entraves qui en résultent, telles que le manque de place dans un hébergement stable, le manque de disponibilité dans le parc social locatif, ou la non-adéquation des critères d'attribution à leur situation.

Il est donc nécessaire d'être à l'écoute de leurs difficultés et de les informer sur les suites possibles afin qu'elles envisagent toutes les étapes comme un processus allant vers une direction cohérente.

Dans ce parcours, nous sollicitons de nombreux partenaires et nous sommes actifs.ives et présentes à tous les stades de l'accompagnement - avant, pendant et après l'obtention d'un logement autonome-.

4.6.5 L'accompagnement à la parentalité

Un nombre important de femmes accueillies ont des enfants, ou vont être mère ; certaines d'entre elles vit en France avec leurs enfants, d'autres ont laissé leurs enfants dans leur pays d'origine.

L'accompagnement à la parentalité est restreint du fait de nos modalités d'intervention. Néanmoins, les entretiens individuels permettent d'observer la prise en charge de l'enfant, de générer des discussions autour du rôle de mère et des difficultés rencontrées, des besoins non couverts, ou encore sur le désir de faire venir leurs enfants auprès d'elles.

Notre mission principale vise à permettre l'obtention d'une reconnaissance du statut parental en termes de droits sociaux - aides financières, droits aux prestations familiales, hébergement/logement, soutien matériel, crèches, etc.-, à garantir une insertion professionnelle compatible avec les obligations familiales, et finalement pour les personnes dont les enfants sont restés dans le pays d'origine, à favoriser l'accès aux droits à la réunification ou au regroupement familial. Encore une fois, nous nous appuyons sur un faisceau de partenaires importants pour accompagner ces femmes dans leur maternité et l'exercice de leur parentalité.

Pour certaines d'entre elles, devenir mère est parfois un moment charnière qui déclenche l'arrêt de la prostitution.

4.6.6 L'accompagnement à la santé

La santé est un vaste sujet, et même si elle est associée à la question de la maladie, elle peut se définir de plusieurs façons. La plus populaire reste celle de l'OMS qui précise « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »⁴. Conditions de travail, de logement, modes de vie, etc. ; nombreux sont les facteurs dont l'incidence sur l'état de santé a été démontrée et c'est en ce sens que nous travaillons. Réciproquement, les inégalités face à la santé renforcent les inégalités face à l'emploi ou face à l'éducation et la formation qui, en retour, contribuent aux inégalités d'accès aux soins. Dans ce contexte, la question du droit à la santé et des droits sociaux des personnes que nous accompagnons s'impose comme un enjeu d'autant plus fondamental que ces droits constituent une protection essentielle de base - qui se trouve définie dans le concept de protection sociale-. Pour ces personnes affectées par des inégalités sociales, l'accès aux droits doit être assuré le plus rigoureusement possible. Les traumatismes engendrés par le parcours de vie des victimes de TEH ou toute personne en situation de prostitution sont nombreux et rarement conscientisés par les personnes elles-mêmes. C'est grâce à notre expertise que nous pouvons les amener, doucement et par des biais singuliers à chacune, à prendre conscience des freins qui les habitent et des leviers à activer.

Ce volet de notre accompagnement est inconditionnellement mis en oeuvre dans la continuité du travail développé par le Pôle première ligne, et en articulation avec le panel de partenaires sensibilisés à la question des violences faites aux femmes.

De plus, au regard desdites violences, le rôle qui nous incombe est celui de proposer un espace où les questions autour de la sexualité peuvent être parlées, une place où la parole est libérée, où les violences subies peuvent être entendues. Nous constatons que pour nombres des personnes qui en sont victimes, la question des violences ne peut être abordée dans un premier temps que dans le cadre d'entretiens prenant place dans nos bureaux. Puis, progressivement et naturellement nous proposerons à la personne de commencer à parler plus librement de ce sujet aux différent.es professionnel.les de santé inscrit.es dans l'accompagnement afin qu'ils.elles puissent mettre en place des soins de santé adaptés. Lors des premières consultations, nous pouvons être sollicité.es par les personnes elles-mêmes afin de porter la voix de leurs souffrances et de leurs maux.

Enfin, nous nous saisissons de cette expression libre pour proposer des activités de loisirs en lien avec leurs centres d'intérêt, où elles pourront s'autoriser des moments de bien-être.

Conclusion

Les personnes que nous accompagnons sont **déterminées à voir leur situation s'améliorer, elles font preuve de force et de courage**. Nous sommes parfois celles et ceux qui, en tant éducateurs.rices spécialisé.es, devons calmer dans l'accompagnement cette ardeur afin de leur offrir un espace où elles pourront faire des liens entre leur vécu, leur parcours de vie et les difficultés qu'elles rencontrent dans leur projet d'insertion. Le travail d'insertion ne pourra se faire qu'en surmontant les freins que beaucoup d'entre elles pensent avoir levé grâce à l'obtention des papiers. Amener la personne à sortir d'un mécanisme enfermant, lui permettre de réaliser qu'elle est *sujet*, qu'elle est unique, requiert du temps, avec la volonté de faire naître en elle le sentiment de considération. Pour cheminer sur ce devenir, il faut **pouvoir rassurer, guider vers de nouvelles habitudes** : celles de faire des choix, d'avoir des rêves et des envies pour créer son propre parcours. Cela implique également de travailler sur la **dimension multiculturelle**. La prise en compte de **l'histoire singulière et des conséquences de la**

⁴ Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n° 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.

prostitution sur l'individu est complexe à mettre en œuvre. Elaborer autour de son vécu, ses blessures et traumatismes dans la perspective de s'en libérer, de s'apaiser, n'est pas un cheminement universel. L'équipe du Pôle insertion, en cette fin d'année 2019, se questionne sur différents niveaux de l'accompagnement. Par exemple, comment permettre l'ancrage auprès de structures qui correspondent davantage à leur situation actuelle, détachée de la prostitution ? Par ailleurs, en 2020 le Pôle insertion souhaite mener une réflexion sur le parcours d'accompagnement dans le but de **baliser la fin de l'accompagnement**, en cohérence avec le travail d'émancipation cher à l'Amicale du Nid.

5. Le projet régional

Le projet régional initié en 2017 et consolidé par la signature d'un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** en **2019** a comme objectif de **favoriser la mise en place des commissions départementales dans la région Occitanie**, soit 13 départements au total.

Catherine Hugonet, en qualité de Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) de cette grande région, s'appuie sur les **AdN 34 et 31** pour accompagner **12 des 13 départements** la constituant, dans la mise en place de politique publique liée à loi du 13 avril 2016. Le Gard est pour sa part accompagné par l'association Arap-Rubis.

Nous avons initié un projet régional dès 2012, sur la région Midi-Pyrénées ; l'objectif était alors pour l'AdN 31 et la DRDFE d'accompagner les départements dans une sensibilisation à la prostitution, la plupart des départements pâtissant d'une absence de visibilité frôlant le déni. Différence notable vis-à-vis de la démarche actuelle, la loi n'avait alors pas encore été votée et les acteurs engagés ne disposaient comme levier que des outils et de la stratégie de l'Amicale du Nid 31, l'établissement étant à ce moment-là le seul acteur impliqué.

Depuis l'action lancée en 2017, l'AdN 31 travaille en co-construction complète avec l'AdN 34, pour garantir une certaine cohérence de propositions dans cette démarche, en croisant le maximum d'éléments avant la mise en place des commissions départementales. Deux éléments sont à mettre en exergue dans ce projet :

- Son **élaboration a été faite en collaboration** entre les établissements AdN 34 et 31, ce qui nous amène à réfléchir, construire, proposer, et intervenir sur des actions communes ou des territoires, et également des outils pour la DRDFE et les DDDFE. La **co-construction** est le maître mot et ceci est d'autant plus important pour les chargées de prévention et formation des deux établissements dont les fonctions singulières en font des postes « isolés ». Elles y trouvent un binôme enrichissant, y compris pour des formations communes.
- La mise en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la région nous a mis au centre d'une dynamique qui engage un nombre et une diversité d'acteurs très importants qui se concrétise par la tenue d'une **journée régionale annuelle**, destinée aux **commissions départementales d'Occitanie**. Les deux établissements de l'AdN investis dans le CPOM y sont sollicités par les associations agréées ainsi que par les associations partenaires, l'ensemble des institutions, les DDCS et les DDFE à des visées de mutualisation et de partage des pratiques les plus porteuses au sein des commissions départementales. Nous essayons de remettre systématiquement le sens de la loi et la place des personnes en situation de prostitution au cœur des échanges et des objectifs de travail établis.

Peu à peu s'esquisse un **réseau d'acteurs**, à l'échelle d'une grande région, à la croisée des fonctions et des places de travail respectifs qui peuvent également signifier la mobilisation d'un territoire autour d'une problématique et de personnes que peu de monde souhaite prendre en compte.

En tant qu'acteur du travail social, fût-ce à une place de directeur, ceci ne peut que me réjouir et me conforter dans une posture professionnelle de longue date : l'action sociale, au sens le plus large, s'adresse en premier lieu aux personnes engluées dans des problématiques qui se traduisent, pour elles, par un quotidien et des difficultés qui les enferment. Corollairement, la seconde responsabilité de l'action sociale est de mobiliser les acteurs sociaux autour d'enjeux sociaux et politiques. Ceux-ci se manifestent à travers l'émergence d'une problématique et doivent faire l'objet d'un travail de déconstruction des représentations, tout comme d'un effort de mise en lien avec des publics qui représentent toujours la marge. La proposition de pédagogie active est un élément-clé pour travailler aux éléments de transformation, à la fois dans le champ d'action respectif de chaque acteur et collectivement. C'est cette démarche que nous nous efforçons d'appliquer sur la question de la prostitution et de la traite aux fins d'exploitation sexuelle, bien que les résultats ne soient pas toujours immédiats et manifestes. Toutefois, l'approche collective de ces problématiques évolue globalement, et ceau bénéficie des personnes. La nouvelle équipe de l'AdN 31 y a pleinement pris sa place.

5.1 Les actions menées en 2019 dans le cadre du projet régional

5.1.1 La journée régionale

La seconde journée régionale s'est tenue à Lézignan-Corbières, préparée en concertation par les AdN 34 et 31, et la DRDFE. La quarantaine de participant.es représentaient la plupart des départements de la région Occitanie, soit via la présence des DDDFE et/ou celle des associations agréées.

Deux axes de travail ont été dégagés à cette occasion :

- La question de **l'insertion professionnelle durant les PSP**, l'objectif étant de mutualiser les questions et les expériences ;
- La question des **titres de séjour à l'issue des parcours accomplis**. Mme Galinié, directrice de la DMI du département de la Haute-Garonne a pu partager les réflexions de la commission départementale, pour laquelle l'esprit de la loi sera promu à priori. Ainsi, si la personne parvient au terme de son parcours de deux ans, que son inscription professionnelle et sociale est consolidée, et même si le CDI (Contrat à Durée Indéterminée) n'est pas signé à temps plein, le titre de séjour « vie privée et familiale » ou au titre du travail devrait lui être décerné.

5.1.2 Les actions de formation

Une formation de deux jours a été dispensée dans la ville de Rodez (12) suite à la mise en place de la commission départementale de l'Aveyron, en 2018. Plus de détails sont explicités dans la section suivante portant sur les formations.

5.1.3 Les actions de sensibilisation

Une action de prévention de trois ans a vu cette année dans le département du Tarn-et-Garonne, en partenariat élargi avec l'équipe pédagogique du lycée Bourdelle située à Montauban, et la DDDFE, Mme Lamouri. Le projet vise les classes de seconde, première et terminale. A partir du premier trimestre 2020, l'AdN 31 interviendra auprès de 17 classes de terminale. Les temps d'intervention ont été co-construits, l'AdN 31 prenant notamment en charge la sensibilisation et la réflexion sur des

notions telles que l'égalité fille-garçon, le consentement, la sexualité saine et de faire des ponts avec les risques de l'activité prostitutionnelle.

Une action de sensibilisation et mobilisation des acteurs territoriaux sur la problématique de la prostitution des jeunes et des mineur.es est en cours dans le département des Hautes-Pyrénées. Elle a été prorogée, notamment afin de libérer du temps à l'occasion de la tenue du Grenelle des violences conjugales. Le programme provisoire a d'ores et déjà été défini, la prochaine étape sera la mise en œuvre effective en 2020 avec Isabelle Costes (DDFE 65) et la nouvelle chargée de prévention et formation dans l'établissement.

5.2 L'accompagnement des commissions départementales

Dans le cadre de ce projet régional nous avons pour missions d'accompagner à la fois la mise en œuvre des commissions sur les plans administratif et réglementaire, de même que les associations agréées dans l'élaboration des dossiers de parcours de sortie de prostitution, et éventuellement de participer sur demande aux commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

En 2019, l'action auprès des associations agréées a concerné plus spécifiquement les associations établies en Aveyron - Trait d'Union -, et dans le Tarn-et-Garonne - le Planning Familial 82 et le CHRS Espace et Vie -. L'accompagnement technique de la commission a concerné la commission du Tarn et Garonne et dans une moindre mesure celle de l'Aveyron. La présence de l'AdN 31 au sein des commissions a été effective dans les commissions du Tarn-et-Garonne, et dans un premier temps en Aveyron.

Il est important de souligner le labeur effectué en Haute-Garonne, où l'AdN 31 s'investit de façon intégrale. Au cours de l'année 2019, l'établissement a siégé aux commissions trimestrielles, et accompagné x PSP. A ce titre, les partenariats s'avèrent cruciaux pour mener à bien l'insertion socio-professionnelle, sur les versants de l'emploi, du logement/hébergement, de l'obtention de titres de séjour et l'animation du réseau en général.

6. Actions de prévention et formation

6.1 Les principes fondateurs de l'axe prévention-formation

En 2019, les raisons de consolider l'offre de prévention et de formation auprès de divers publics demeurent actuelles et nous confortent dans le choix stratégique de poursuivre le déploiement de cet axe de travail. L'accompagnement des personnes en situation prostitutionnelle s'inscrit certes dans le champ de la lutte contre les exclusions et des violences faites aux femmes, mais cette **action d'accompagnement ne peut être dissociée des actions de sensibilisation, d'information, de formation et de prévention, autant auprès du public cible -et notamment des jeunes-, qu'auprès de leur entourage familial, social, professionnel et amical**. C'est pourquoi en 2019 des actions de prévention en direction des publics jeunes d'une part, et des actions de formation en direction des professionnel.les autour des questions de prostitution et de traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle d'autre part, ont été menées à bien par l'Amicale du Nid 31. Ce type d'actions faisait d'ailleurs partie des missions des Services de Prévention et de Réadaptation Sociale (SPRS), créés à partir des ordonnances de 1960, qui furent les premiers établissements destinés à l'accueil des

personnes en situation de prostitution. Ces mêmes textes régissent toujours l'activité des établissements sociaux qui prennent en charge les problématiques prostitutionnelles. En effet, la société française, par son orientation vers l'abolitionnisme de la réglementation, a clairement indiqué qu'elle entendait **prévenir les conduites prostitutionnelles, par le prisme de la sensibilisation entre autres**. Cette lecture la prostitution part du précepte que ces conduites révèlent ou partent de **fonctionnements sociaux sur lesquels nous pouvons agir**.

Le principe fondateur de l'axe de prévention et formation est qu'à partir de notre cœur de métier, soit l'accompagnement des personnes en situation prostitutionnelle, le service a acquis les moyens et la légitimité **d'assurer une fonction ressource pour les partenaires**, sur le territoire toulousain dans un premier temps puis en Midi-Pyrénées depuis 2012 grâce au projet initié par la DRDFE. Cette fonction a d'ailleurs été renforcée par la loi du 13 avril de par la dimension régionale des actions impulsées. Notre établissement permet aux collectivités de l'ensemble de la région une meilleure prise en compte de cette problématique et un meilleur accès aux dispositifs d'aide, en premier lieu auprès des personnes qui sont les plus vulnérables. D'où la nécessité d'articuler au mieux les moyens d'intervention sociale - les outils de l'insertion - aux moyens de la prévention, parce qu'il s'agit bien d'une problématique sociale sur laquelle nous pouvons agir en amont, et ce dans une logique de travail en réseau sur un territoire donné.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons fait le choix, risqué mais fondé, de poursuivre les actions de prévention et de formation, en dépit de l'évacuation de cet axe de travail des financements DGF en 2009, en contradiction complète avec les ordonnances de 60. L'axe de prévention et formation est en place à l'Amicale du Nid 31 depuis 1998, cette longévité témoignant de son inscription auprès des différents publics, ainsi que de sa pertinence. Notre détermination n'a pas faibli quant à la nécessité de **porter au-devant des personnes qui ne sont pas toujours demandeuses d'accompagnement social, des éléments de réflexion et d'analyse, lesquels permettent d'aborder la problématique prostitutionnelle à partir de phénomènes sociaux, culturels et historiques**. Ce champ thématique est traversé par des enjeux sociétaux forts, tels que la place des femmes, des hommes ou des personnes non-binaires dans notre société, la sexualité et la prégnance de l'argent dans les fonctionnements sociaux, mais aussi par une dimension individuelle liée à l'histoire du sujet. Notre décision stratégique a été payante puisqu'en mars 2015 a été recrutée une sociologue de formation, titulaire d'un master II du GEPS de Toulouse le Mirail, qui par ses expériences et son approche disciplinaire a permis d'organiser et d'enrichir l'axe prévention et formation à travers de le prisme de l'égalité femmes/hommes, élément fondamental dans l'analyse des phénomènes prostitutionnels.

Plusieurs phénomènes sociétaux caractéristiques de notre époque méritent d'être mis en avant, en ce qu'ils éclairent les questions liées à la prostitution d'une manière particulière, et sont à ce titre abordés dans le cadre des actions de prévention et formation.

L'influence grandissante des moyens de communication

- Ils véhiculent une image souvent dégradée des femmes, qui y sont représentées comme des objets et donc comme des marchandises ayant une valeur commerciale.
- Ils diffusent et organisent les phénomènes d'hypersexualisation de la société, qui touchent les jeunes et plus particulièrement les filles.
- Ils facilitent l'accès aux images pornographiques qui favorisent chez les jeunes l'intégration de modèles de sexualité violente, où les femmes apparaissent en position dominée, et où la notion de consentement est biaisée. Il faut d'ailleurs remarquer que certaines émissions destinées aux grand public, telles que les programmes de télé-réalité pour ne pas les nommer,

utilisent les mêmes ressorts et revêtent une dimension pornographique au sens de montrer sans prise de distance, et de jouer avec la réalité.

- Ils permettent l'accès à de nouvelles formes de prostitution, qui malgré qu'elles soient virtuelles au début, n'en sont pas moins risquées pour les personnes qui s'y livrent -camgirls par exemple-. Ceci nous amène à préciser que nous assistons depuis quelques années à l'émergence de contextes de prostitution différents ou pluriels : sur internet, mais aussi vivrière, occasionnelle, non monétisée, etc.

L'impact des contextes géopolitiques

- La nécessité d'accéder à des conditions de vie meilleure pour des populations paupérisées de plus en plus nombreuses et de plus en plus jeunes, nourrit le phénomène de traite des êtres humains et notamment à des fins d'exploitation sexuelle.
- Des personnes vulnérables, dont les femmes et les jeunes représentent une part importante, originaires de pays dits du "Sud global" ou d'Europe de l'Est, sont instrumentalisées au bénéfice des pays les plus riches.

Les symptômes d'une société consumériste et individualiste

- L'argent et la possibilité de consommer conditionnent la place et la valeur des individus.
- L'humain devient la variable d'ajustement.
- L'individualisme est à son apogée et les systèmes d'appartenance collective sont fragilisés, et de moins en moins identifiables.

Des jeunes confrontés à un système éducatif éprouvé

- Problème d'illettrisme croissant.
- Des références culturelles qui se diversifient, avec une incidence certaine sur les questions de genre et de sexualité
- Non transmission des codes sociaux et difficulté à se référer à la dimension collective au sein de la société.
- Difficulté à se référer à des adultes, ceux-ci étant souvent eux-mêmes déstabilisés par les évolutions sociétales.
- Fragilisation de la notion de projet, d'activité ou de travail.
- Manque de distance avec les événements et propension à se situer dans l'immédiateté de la réponse.

Cet ensemble de raisons favorise le développement et la diversification des phénomènes prostitutionnels, ceux-ci devenant des «réponses» à des situations ou à des difficultés pour des personnes qui en étaient jusque-là protégées, se banalisent dans les systèmes de pensée dominants, changent de physionomie tout en se développant.

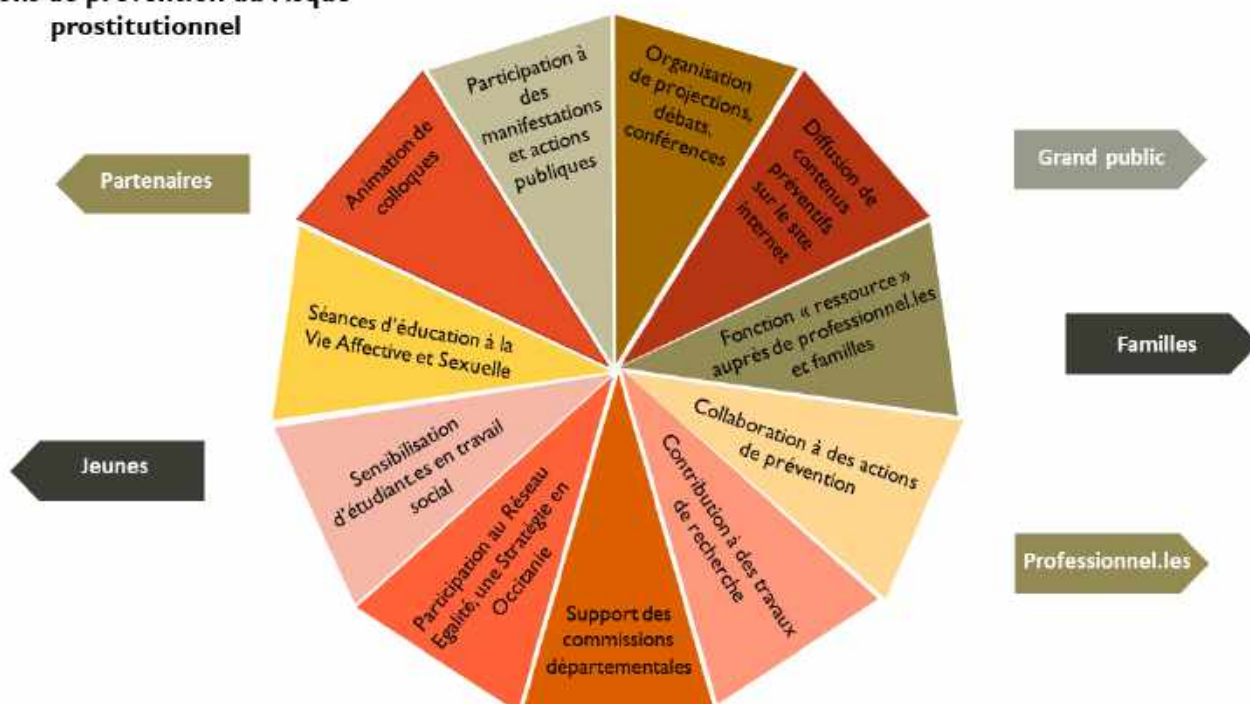
Il est donc important pour l'Amicale du Nid 31, mais également au niveau national de travailler :

- Auprès des publics les plus menacés, les **jeunes en milieu scolaire ou étudiants**.
- Auprès des **adultes** qui les accompagnent dans leur quotidien.
- Auprès des **institutions et les collectivités locales** par le biais d'actions différenciées et adaptées
- Auprès des **citoyen.nes** qui méritent un débat d'une autre teneur autour de la prostitution, parce que cette problématique aborde des questions centrales, pour les individus et les systèmes sociaux.

Durant l'année 2019, l'action phare est restée l'action régionale, mais nous avons poursuivi l'expérimentation initiée en 2015 d'établissements spécialisés pour jeunes, augmenté les interventions dans les instituts de formation en travail social, et installé une nouvelle démarche de travail avec la DRDFE Occitanie.

Le graphique qui suit rend compte de l'ensemble des interactions et des réseaux que nous souhaitons activer dans ces fonctions de sensibilisation et de formation. Il ne s'agit pas de l'ensemble des activités menées durant l'année écoulée, mais des possibilités et des expériences, des réalisations passées ou actuelles, en somme de l'éventail des activités possibles sur les territoires ciblés.

Actions de prévention du risque prostitutionnel



6.2 Les actions de prévention

L'amicale du Nid 31, de par son expertise de travail auprès de publics ayant un lien avec la prostitution, est en capacité d'informer, de sensibiliser et de construire des actions répétées de prévention auprès de différents publics. L'Amicale du Nid propose des animations de prévention primaire en amont des situations à risques et une prévention secondaire, après passage à l'acte, pour éviter l'installation dans une situation à risques. Ces animations sont collectives et participatives.

6.2.1 Sensibilisation et information

Cette année encore, l'AdN 31 a participé à la manifestation organisée le 25 novembre lors de la Journée contre les violences faite aux femmes. Cet évènement annuel est l'occasion de faire de la sensibilisation à destination du grand public à travers le dialogue avec des professionnel.les, mais aussi un espace de concertation entre acteurs intervenant dans le chap des violences faites aux femmes, intervention de la chorale. La chorale formée par l'AdN 31, composée de personnes accompagnées par le service, a offert deux représentations ce jour-là.

6.2.2 Intervention destinée aux futur.es professionnel.les du secteur social

- **Institut St Simon à Albi (81)**

Pour la 3ème année consécutive, l'enseignement inter-écoles IFRASS, ERASME, ARSEAA a sollicité l'Amicale du Nid 31 pour accompagner la formation d'étudiant.es en fin de cycle. L'objectif de cette sensibilisation est de présenter les contextes réglementaires, de contextualiser l'activité des établissements spécialisés, de préparer les futurs professionnel.les, mais aussi d'enrichir les réflexions et le débat sur la nécessaire articulation entre posture personnelle et professionnelle, pour chacun d'entre nous, sur cette problématique.

6.2.3 L'éducation à la vie sexuelle et affective (EVAS)

L'éducation à la vie sexuelle et affective regroupe des actions d'accompagnement des adolescent.es dans l'approche des questions liées aux changements induits par l'émergence de la sexualité et des évolutions qui s'ensuivent dans les relations aux autres et à soi. Il y est donc question de changements, d'émotions, de désir, de peur, de choses qui ne sont plus comprises, de pulsions difficiles à contrôler, de rapport à l'autre qu'il faut réorganiser et de choix à opérer. Ces actions visent à la fois à prévenir d'éventuels risques liés aux pratiques sexuelles, mais également à déconstruire des préjugés quant aux rapports filles-garçons, à l'orientation sexuelle, etc.

Les séances d'EVAS animées en 2019 par l'AdN 31 se sont déroulées dans établissements scolaires et spécialisés accueillant des jeunes.

- **Lycée professionnel Vincent Oriol - Revel (31)**

Ce lycée professionnel rencontré également depuis plusieurs années est un véritable enjeu pour l'établissement. Il a une résonance régionale évidente ; établissement mixte, beaucoup d'élèves y sont internes et les filières de formation proposées sont représentatives des évolutions sociales. De plus en plus de filles intègrent des filières auparavant majoritairement masculines, les métiers évoluent, et les jeunes s'interrogent sur l'avenir dans cette période intermédiaire entre adolescence et monde adulte. Ce sont ces raisons qui nous ont conduit.es à valider un format que nous ne privilégions pas d'ordinaire : 2 h d'intervention par classe, 8 classes dans la journée.

- **ITEP professionnel des Adours – Campan (65)**

En continuité avec les actions menées en 2017 et 2018, l'AdN 31 a accompagné cette année encore une partie des jeunes pris en charge et des intervenant.es de l'établissement en animant des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective. L'action a été reconduite à la demande des jeunes, les intervenant.es ayant noté pour leur une forte baisse des remarques homophobes et une approche de la sexualité moins caricaturale.

6.2.4 Fonction ressource

Par "fonction ressource", il faut entendre l'accompagnement de professionnel.les ou de groupes de personnes s'adressant à notre service avec des questionnements face au constat de conduites prostitutionnelles réelles ou supposées, chez des jeunes dont ils.elles ont la responsabilité, dans des contextes familiaux ou d'encadrement. Notre rôle consiste alors à orienter ces personnes dans leur démarche de compréhension et d'élaboration de stratégies pour affronter la problématique identifiée.

En d'autres termes, il s'agit d'aider les intervenant.es ou les parents à construire leurs représentations afin de leur permettre d'adopter les positions les plus justes. Cette fonction, que l'on pourrait qualifier d'"accompagnement différé", est difficile à mettre en œuvre car elle requiert disponibilité, adaptation aux demandes, bonne connaissance des acteurs, co-construction spécifique, et comprend souvent le risque de mises en œuvre aléatoires. En 2019, 11 établissements spécialisés accueillant des jeunes en difficulté ont été accompagnés, principalement par téléphone et par mail, mais aussi en présentiel, sur des contextes ou des situations individuelles de jeunes, ayant un lien avec la prostitution ou les questions de violences sexuelles.

6.2.5 Site internet

Le nombre de connexions sur l'année 2019 s'est élevé à environ 80 000, et les demandes qui sont arrivées par ce biais nous permettent d'être optimistes quant à l'utilité de cet outil. Il nous faudra néanmoins ajuster notre action sur cet outil à l'avenir, car il est peu utilisé par les personnes en situation de prostitution, notamment les jeunes. Il est en revanche utilisé les professionnel.les, les institutionnels et le grand public. Il nous faudra veiller pour l'avenir à sa maintenance et son actualisation permanente. Nous sommes conscient.es que les outils numériques, tel qu'internet et les réseaux sociaux - que nous espérons développer au cours de l'année 2020 - peuvent être la pierre angulaire de cette fonction ressource s'inscrit dans l'aller vers.

6.3 Les actions de formation

Les formations élaborées et dispensées par l'Amicale du Nid 31 s'adressent aux professionnel.les de l'animation, de l'éducation, travaillant auprès de publics jeunes, mais également au personnel des administrations et des établissements d'enseignement. Elles ont pour objectif permettre aux participant.es d'être outillé.es pour mieux aborder les situations de prostitution, de violence, et les enjeux liés à la sexualité avec leur public. Fort.es des apprentissages transmis, au terme de formations les participant.es sont en capacité de structurer différemment les actions d'accompagnement ou d'orientation au quotidien, et éventuellement de mettre en place des projets de prévention. Ces formations, qui dépendamment des orientations thématiques se déroulent sur deux à cinq jours, permettent aux différents professionnel.les d'occuper leur fonction en bénéficiant de l'expérience et de l'expertise de l'Amicale du Nid dans l'accompagnement et la prévention de situations prostitutionnelles.

La formation TEH redevient une demande très forte sur le territoire et les partenaires, l'expertise de l'Amicale du Nid 31 étant validée autant du côté de l'accompagnement des personnes que sur l'aide à la conceptualisation : pour rappel de 2012 à 2015, nous organisons deux sessions par an, sur subvention de la DDFE 31 favorisant au maximum le mélange entre stagiaires. Depuis le dernier trimestre 2019 nous travaillons à la mise en place de 3 formations sur la TEHFES, dont deux prendraient place à Toulouse et la troisième à Agen.

6.3.1 A destination des professionnel.les

- **Formation Soliha**

Soliha, important opérateur sur la métropole et la région dans les dispositifs hébergement/logement, nous a sollicité pour la seconde fois afin de former l'ensemble de ses travailleurs.euses sociaux.ales à

l'accompagnement des personnes en situation de prostitution ou victimes de TEH au sein de leur file active.

Les 25 salarié.es présent.es, dont un petit nombre avait assisté à la première formation en 2017, ont principalement bénéficié de nos enseignements sur les éléments constitutifs de la traite des êtres humains, ainsi que l'identification et l'accompagnement social des personnes en situation de prostitution.

- **Formation PJJ à Pau**

La demande de formation de trois secteurs de la Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert (STEMO) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) du Béarn sur la prostitution des mineur.es est l'un des signes de la prégnance de cette question sur le territoire national, et du désarroi des intervenant.es du secteur jeunesse en général – et en l'occurrence ceux de la justice des mineur.es - face aux situations de prostitution. Outre l'objectif de formation des nombreux.euses professionnel.les participant.es – environ 40 -, cette réalisation a eu d'autres avantages : agir sur un territoire conséquent, et offrir un espace interprofessionnel pour de riches débats, mêlant travailleurs.euses sociaux.ales, magistrat.es, greffier.es. De plus, cette action de formation a été réalisée conjointement avec l'AdN 34 sur deux jours.

6.3.2 Dans le cadre du projet regional

- **Formation à Rodez (12)**

Cette formation de deux jours à Rodez fait suite à la mise en place de la commission départementale de l'Aveyron en 2018. Tous les membres de la commission n'y ont cependant pas participé. L'objectif spécifique de cette formation résidait dans le besoin des acteurs présents sur le territoire de mieux prendre en compte la prostitution des jeunes au niveau local ; ce besoin avait été préalablement identifié lors de la mise en place de la commission. En plénière, le constat avait été fait que la prostitution « classique » et la TEH ne constituent pas a priori des problématiques massives et évidentes sur le territoire concerné. La question de la jeunesse, de sa protection et de son éducation à la vie affective et sexuelle, en revanche, demeurent les lignes d'action partagées par de nombreux acteurs. La formation dispensée conjointement par l'AdN 34 et l'AdN 31 a permis à la commission départementale aveyronnaise de développer un axe additionnel à l'accompagnement des Parcours de Sortie de Prostitution.

6.3.3 Collaboration entre les AdN 31 et 34 pour élaborer et dispenser des formations

Les deux établissements AdN 34 et AdN 31 ont développé, depuis la mise en place du deuxième projet régional, un partenariat et une collaboration qui vont bien au-delà de la simple administration partagée. Ce projet régional, consolidé par un CPOM depuis 2019, nous a amené.es à réfléchir, élaborer, construire, et penser la couverture territoriale ensemble.

Depuis environ deux ans, cette co-construction a évolué vers la formalisation d'un dispositif de réponse commune aux demandes de formation adressées à l'un ou l'autre établissement, lorsque celui-ci ne peut y répondre seul. Ceci nous permet de mutualiser nos compétences, d'enrichir mutuellement les actions de formation, et de répondre plus aisément aux demandes grâce à l'intervention d'un binôme de formatrices, qui assument seules ces fonctions dans leurs établissements respectifs. Cette consolidation est d'autant plus importante pour l'établissement de Toulouse, dont l'activité de formation a été perturbée entre juin 19 et février 20 par les changements de personnel.

6.4 Les perspectives de développement de l'axe prévention-formation

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, le poste de chargée de prévention-formation, resté vacant pendant plusieurs mois, est à nouveau pourvu depuis la fin du premier trimestre de l'année 2020. Ce changement laisse augurer de nouvelles perspectives de développement de cet axe :

- L'AdN 31 souhaite accroître son offre de formation sur la **prostitution des jeunes et des mineur.es** ; alors même que le phénomène gagne du terrain dans la société française, et que les demandes d'orientation, d'accompagnement et de formation affleurent vers notre service.
- A l'époque du tout numérique, la présence sur les **réseaux sociaux** semble chaque fois plus incontournable dans la mise en oeuvre de la mission de prévention de la prostitution et de la TEH. L'AdN 31 prévoit, à partir de 2020, de multiplier l'usage des outils numériques, notamment en faisant son entrée sur certains réseaux sociaux, dans le but de **rejoindre de nouveaux publics** concernés par la prostitution ou considérés à risque, et néanmoins actuellement peu représentés dans le public accompagné. Les outils représentent à la fois une opportunité de **diffuser des contenus pédagogiques et préventifs en direction d'un public plus jeune** en maîtrise de ces outils, mais également **d'informer le grand public** de façon générale sur la prostitution et la TEHFES, renforçant notre position comme ressource dans l'abordage de ces problématiques.
- L'AdN 31, en tant que membre permanent du Groupe de Travail Formation de l'Amicale du Nid constitué au niveau national, et avec le recrutement d'une **nouvelle personne chargée de prévention-formation**, pourra à nouveau participer pleinement aux échanges d'expériences et de pratiques. Cette participation au travail en réseau permet de mutualiser et actualiser constamment l'offre pédagogique à destination du public.
- Finalement, l'AdN 31 contribuera au groupe de travail formé au niveau national en charge de la mise en conformité aux normes de la **certification Qualiopi**, offrant aux différents publics rejoints en formation le gage d'une qualité de prestation.

Conclusion du président territorial de Haute-Garonne

Je tourne la dernière page de ce rapport avec l'impression agréable du bon travail accompli. Chacun des acteurs, dans son domaine, a décrit son vécu et l'ensemble nous dépeint, un an de vies associatives, professionnelles, sociales et humaines, au service des personnes accueillies. Cette année est marquée par l'achèvement du renouveau complet de l'ensemble des salarié.es. Un vent de jeunesse, une motivation active, un esprit d'équipe qui rassemble des personnalités différentes et complémentaires, le tout mené de manière très constructive et compétente, par Jean-Luc, le directeur ; ce fonctionnement d'un groupe de travail où l'on partage avec naturel et authenticité, amène des résultats qui s'affichent très satisfaisants. Un budget maîtrisé, des accueils et suivis positifs, un bon fonctionnement de la commission départementale, permettent de donner, à notre public, une très bonne prestation. Les rencontres que nous pouvons avoir, avec ces personnes, en témoignent. Deux appels à projets ont été refusés conformément à une politique d'ensemble plutôt défavorable. Cependant au plan local de bonnes perspectives s'ouvrent pour le futur, les collectivités locales étant favorables aux propositions de l'AdN 31 qui est par nos partenaires locaux, bien reconnue. Dans cette ambiance studieuse et conviviale le comité territorial toulousain assure du mieux qu'il peut, une présence et un soutien sans faille. Nous pouvons être heureux et fier de contribuer ainsi à une action profondément humaine. Un grand merci à toutes et à tous.

Jean Louis Sirven

Président du Comité Territorial 31

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

Ac-Sé	Accueil Sécurisé
ADA	Allocation des Demandeurs d'Asile
AdN	Amicale du Nid
AHI	Accueil à l'Hébergement et l'Insertion
ARS	Agence Régionale de Santé
ARSEAA	Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CD	Conseil Départemental
CHRS	Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille
CNDA	Cour Nationale du droit d'Asile
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CROSM	Comite Regional de l'Organisation Sociale et Medico-Sociale
CVS	Conseil de Vie Sociale
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDDFE	Direction Générale dgefdes Etrangers en France
DGEF	Délégation Départementale aux Droits de Femmes et à l'Égalité
DGF	Dotation Globale de Financement
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DMI	Direction de la Migration et de l'Intégration
DRDFE	Délégation Régionale aux Droits de Femmes et à l'Égalité
ETP	Equivalent Temps Plein
FAMI	Fonds Asile Migration Intégration
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IML	Dispositif d'Intermédiation Locative
ITEP	Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques
MECS	Maisons d'Enfants à Caractère Social
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
PAF	Police Aux Frontières
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI	Protection Maternelle et Infantile
SGAR	Secrétaire général pour les Affaires régionales
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPRS	Service de Prévention et de Réadaptation Sociale
STEMO	Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert
TEH	Traite des Etres Humains
TEHFES	Traite des Etres Humains aux Fins d'Exploitation Sexuelle